

# Bulletin du Conseil communal

N° 21



**Lausanne**

Séance du 30 mai 2017 – Première partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 30 mai 2107

21<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 30 mai 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

**Sommaire****Première partie..... 1074****Communication**Décès de la grand-mère de M<sup>me</sup> Carine Roch..... 1074**Politique communale en matière de drogues**

Préavis N° 2016/41 du 2 juin 2016..... 1075

Rapports ..... 1109

Discussion ..... 1149

Ordre du jour (voir bulletin N° 20, p. 995)

## Première partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Quentin Beausire, Jean-Christophe Birchler, Alix Olivier Briod, Jean-François Cachin, Maurice Calame, Romain Felli, Latha Heiniger, Axel Marion, Fabrice Moscheni, Pierre Oberson, Filippo Rivola, Voutat Marlène

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Pascal Gendre, Gaëlle Lapique, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild

Membres présents	83
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

**Le président** : – Nous avons le quorum et il est l'heure. J'ouvre donc notre 21<sup>e</sup> séance publique.

### Communication

Décès de la grand-mère de M<sup>me</sup> Carine Roch

Je dois l'ouvrir sur une note un peu triste malheureusement puisque nous avons appris, à l'instant, que notre collègue M<sup>me</sup> Carine Roch vient de perdre sa grand-maman qui est décédée dans sa 92<sup>e</sup> année le 24 mai. Et nos pensées et nos condoléances vont vers sa famille et leurs proches et je vous propose de vous lever pour respecter un instant de silence. (*L'Assemblée se lève et observe une minute de silence*)

---

**Le président** : – Quelques indications maintenant sur le déroulement de cette soirée. Je vous rappelle que nous fonctionnons avec un ordre du jour double lié à celui de la semaine précédente. Il n'y a donc pas de communications et pas de questions orales. Nous allons commencer par la dernière urgence municipale en suspens, le 2016/41 « La politique communale en matière de drogue ». S'il nous reste du temps avant la pause, nous prendrons d'autres rapports. Si ce n'est pas le cas, évidemment je souhaiterais faire la pause aux alentours de 20h00, il se pourrait donc que la discussion soit suspendue, le temps de la pause. En deuxième partie de séance, nous poursuivrons la discussion sur le 2016/41 et puis s'il est terminé, nous prendrons les initiatives, il y en a trois, et nous en viendrons ensuite aux interpellations. Il y en a un certain nombre en suspens. Nous prenons donc maintenant le préavis N° 2016/41 « La politique communale en matière de drogue », et j'appelle à la tribune les deux rapporteurs. S'agissant de ce préavis, une communication vous a été adressée en fin de semaine passée concernant le déroulement du débat, à savoir qu'il y aura une prise de parole par groupe, suivie d'une prise de parole de la Municipalité et qu'ensuite le débat sera libre. Je n'ai pas reçu, à ce jour, de contestation quant à cette façon de procéder, je pars donc du principe qu'elle convient à tout le monde et nous travaillerons de cette manière. Je précise également que quelques exemplaires du rapport de minorité sont disponibles au format papier sur la table qui se trouve à côté de nos scrutatrices.

---

## Politique communale en matière de drogues

Préavis N° 2016/41 du 2 juin 2016

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Direction du logement et de la sécurité publique

### 1. Objet

Le présent préavis présente une actualisation de la politique communale en matière de drogues. Les objectifs sont précisés et de nouvelles mesures sont proposées pour les atteindre, notamment dans le cadre de deux projets pilotes : l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé et le développement d'un programme d'insertion initié en 2016. Ces mesures visent à améliorer tant la prise en charge des personnes concernées par les dépendances que la situation dans l'espace public.

### 2. Table des matières

[Supprimée]

### 3. Situation

Comme toutes les villes, Lausanne doit affronter des situations sociales particulières, liées à la présence de populations pauvres, vulnérables, dont une partie est concernée par une consommation problématique de drogues. La présence, dans l'espace public, de scènes d'achat, de vente, voire de consommation de drogues, interpellent légitimement tant les autorités que la population ; elle pose des problèmes sociaux, sanitaires et de salubrité publique.

Si l'on entend apporter des réponses appropriées à cette situation, il convient de bien l'appréhender.

#### 3.1. La drogue – une définition

Qu'est-ce qu'une drogue ? Pour Addiction Suisse<sup>1</sup>, une drogue est une « *substance psychotrope ou psychoactive qui perturbe le fonctionnement du système nerveux central (sensations, perceptions, humeurs, sentiments, motricité) ou qui modifie les états de conscience. De plus, une drogue est un produit susceptible d'entraîner une dépendance physique et/ou psychique* ».

Il existe une grande quantité de psychotropes, dont une partie, définie par la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup), est prohibée dans notre pays :

- « *les stupéfiants : substances et préparations qui engendrent une dépendance et qui ont des effets de type morphinique, cocaïnique ou cannabique ; et celles qui sont fabriquées à partir de ces substances ou préparations ou qui ont un effet semblable à celles-ci ;*
- *les substances psychotropes : les substances et préparations engendrant une dépendance qui contiennent des amphétamines, des barbituriques, des benzodiazépines ou des hallucinogènes tels que le lysergide ou la mescaline ou qui ont un effet semblable à ces substances ou préparations.* »

Il est assez largement admis que les psychotropes, prohibés ou non par la LStup, n'engendrent pas systématiquement une dépendance mais présentent des risques de dépendances qui peuvent être très importants selon les cas. Selon les experts en effet, il n'y a pas de produits essentiellement addictifs et d'autres qui ne seraient que potentiellement addictifs, mais seulement des substances plus fréquemment ou plus immédiatement addictives que d'autres. Ainsi par exemple le risque de dépendance lié à la consommation de cannabis (la substance psychotrope la plus consommée en Suisse) n'est-il en principe pas plus important que le risque de dépendance lié à la consommation d'alcool par exemple, car tout dépend de la concentration

<sup>1</sup> Addiction Suisse est une fondation privée, indépendante sur les plans politique et confessionnel, qui poursuit un but reconnu d'utilité publique : prévenir les problèmes liés à l'alcool et aux autres substances psychoactives, ainsi qu'au jeu de hasard, à Internet, etc., et les atténuer là où ils existent. Addiction Suisse conçoit et met en place des projets de prévention et s'engage dans la politique de la santé et la recherche psychosociale. Comme centre de compétences national dans le domaine des addictions, Addiction Suisse réalise des mandats pour les pouvoirs publics.

(teneur en THC, teneur en alcool) ainsi que de l'importance de la consommation, sachant par ailleurs que les seuils de tolérance varient considérablement selon les personnes. Il n'y a donc pas de sens à parler de « drogues » uniquement pour les substances prohibées au motif qu'elles engendreraient, elles, et elles seules, une dépendance. Conformément aux recommandations et à la pratique de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues<sup>2</sup>, le présent préavis parlera indifféremment de drogue ou de psychotrope pour parler des substances, licites ou non, qui, agissant sur le cerveau, modifient les sensations, l'humeur ou la conscience de celui ou celle qui les consomme.

Toujours selon la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues, la consommation de ces substances peut être « peu problématique », « problématique », ou entraîner une « dépendance ». Ainsi une politique publique en matière de drogue vise-t-elle normalement à prévenir les consommations problématiques et les dépendances et à réduire les risques et méfaits liés aux consommations problématiques et aux dépendances – et cela quelles que soient les substances concernées.

Cette approche est celle définie par le Conseil fédéral dans le cadre de sa Stratégie nationale Addictions 2017-2024, adoptée en décembre 2015. Selon le Conseil fédéral en effet, « *en incluant l'ensemble des substances et pratiques susceptibles d'entraîner une addiction, la stratégie peut formuler des objectifs communs tels que la protection de la jeunesse ou le renforcement de la qualité du traitement. Elle permet aussi de rassembler les forces de tous les acteurs : ceux qui sont impliqués dans la prévention, dans la réduction des risques et la thérapie, ainsi que ceux qui œuvrent dans le domaine social, la justice et la police* ».

Relevons enfin que certaines drogues sont licites lorsqu'elles sont consommées à des fins thérapeutiques et sur prescription médicale et illicites lorsqu'elles sont consommées en automédication. Tel est le cas, par exemple, de la morphine, de la méthadone, selon certaines conditions de l'héroïne ou encore du cannabis (qui peut être prescrit sous l'appellation sativex).

### **3.2. La consommation de drogues**

En Suisse, la consommation de drogues (au sens défini au chapitre 3.1. ci-dessus) peut être considérée comme répandue, voire banale. Mais pour une majorité des personnes concernées, cette consommation n'est heureusement pas problématique, ou n'est que peu problématique. Une partie de la population consomme plus ou moins régulièrement une ou plusieurs substances psychoactives, licites ou non, sur prescription ou non, sans conséquence majeure pour sa santé (ce qui ne signifie pas, pour autant, que cette consommation soit souhaitable).

Mais pour une minorité de personnes concernées, soit environ 15% de la population, cette consommation est problématique : consommation chronique à risque et consommation inadaptée à la situation (travail, circulation routière, grossesse), notamment. L'alcool est le plus fréquemment en cause, mais le canton de Vaud compte aussi quelque 2'600 consommateurs d'héroïne, quelque 1'800 consommateurs de méthadone<sup>3</sup>, et un nombre indéterminé de consommateurs de cocaïne – ces derniers dans le cadre d'une consommation festive et concentrée sur le week-end, principalement<sup>4</sup>.

### **3.3. Pauvreté et consommation de drogues prohibées**

Les drogues prohibées ne se trouvent que sur un marché noir et sont, de ce fait, chères, et cela

<sup>2</sup> Instituée par l'article 29 alinéa 4 LStup, la commission réunit 14 experts nommés par le Conseil fédéral pour « le conseiller en matière d'addiction ». Cette commission considère qu'« une politique des dépendances cohérente et globale s'obtient par l'intégration de toutes les substances psychoactives, légales ou illégales » (voir notamment « Le modèle du cube », 2005).

<sup>3</sup> Ces chiffres sont des estimations sur la base des contacts du service social avec divers partenaires dont le service cantonal de la santé publique. Voir aussi : Toxicomanie dans le canton de Vaud : sixième période d'évaluation 2008-2012.

<sup>4</sup> Les recherches menées par l'Ecole des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne ont permis de déterminer la consommation de drogue dans les principales villes de Suisse, grâce à l'analyse des eaux usées des stations d'épuration de treize centres urbains. Sur la base des mesures réalisées dans treize centres urbains, les chercheurs estiment qu'environ 8 kilos de cocaïne pure (ce qui correspond à au moins 16'000 doses) y seraient consommés chaque jour, la consommation grim pant en flèche le week-end.

quand bien même les prix baissent régulièrement depuis trois décennies<sup>5</sup>. Ainsi, tous les consommateurs ne sont-ils pas égaux devant les drogues. Un consommateur pauvre devenu dépendant d'un psychotrope illicite doit, pour l'acquérir, y consacrer tout son temps, toutes ses ressources, le plus souvent au détriment de tout le reste – emploi, logement, alimentation, soins, alors que tel n'est évidemment pas le cas d'un consommateur aisé. Il en résulte des risques accrus de marginalisation voire de clochardisation.

En outre, les consommateurs les plus pauvres ne peuvent souvent accéder aux psychotropes que grâce aux bénéfices qu'ils réalisent en participant eux-mêmes aux trafics illicites (on parle alors de « trafic de fourmis »). Ils peuvent également être enclins à commettre des délits ou à se prostituer pour disposer des moyens nécessaires à l'acquisition du produit prohibé dont ils sont devenus dépendants.

Enfin, la consommation de drogues illicites implique, pour eux, des risques sanitaires particuliers (infection et transmission de maladies graves) liés à une consommation dans des lieux inappropriés tels que des WC publics ou des cours d'immeubles, ou au moyen de matériel usagé, éventuellement infecté. Enfin, les consommateurs pauvres dépendants de psychotropes prohibés recourent massivement à l'alcool – infiniment moins cher puisque licite – lorsqu'ils n'ont pas les moyens de se procurer leur substance de prédilection. Et cette consommation s'avère plus problématique encore pour leur santé que la substance dont ils sont privés : une étude a montré que la moitié au moins des personnes toxicodépendantes fréquentant la place de la Riponne consommaient une très importante et très dangereuse quantité d'alcool, soit plus de 40 grammes par jour pour les femmes et plus de 60 grammes par jour pour les hommes<sup>6</sup>.

Des mesures tendant à réduire les risques et méfaits liés à la consommation de drogues par les populations pauvres ou vulnérables s'imposent donc au même titre que la nécessité de prévenir, autant que possible, la consommation problématique de drogues, prohibées ou non, au sein de notre société.

Cela est d'autant plus vrai qu'une consommation très problématique de drogues peut aussi conduire des personnes relativement aisées à la perte de leur emploi (la dépendance étant telle que l'exercice d'une activité professionnelle régulière est entravé), éventuellement de leur logement ou encore de leur lien social, de telle sorte qu'elles se retrouvent, elles aussi, dans la précarité, et finalement exposées aux risques liés à la malnutrition et à une alcoolisation excessive par exemple.

### **3.4. Scènes de la drogue**

Les personnes dépendantes issues des populations les plus démunies ou les plus vulnérables, quoique représentant une minorité des consommateurs de drogues, sont les plus visibles. Elles tendent à se rassembler dans des marchés à ciel ouvert, où l'on trouve du tabac de contrebande, des médicaments psychoactifs tels que le Dormicum, du cannabis, de l'héroïne et de la cocaïne, notamment.

Lorsqu'elles parviennent à se procurer la substance qu'elles recherchent, ces personnes sont le plus souvent déjà en manque (un manque aussi difficile à gérer, pour elles, que le manque que peuvent ressentir les fumeurs de tabac lorsqu'il leur est interdit de fumer), elles tendent par conséquent à consommer dès que possible, n'importe où et sans égard aux conditions d'hygiène. Cela génère des risques aussi bien pour les usagers eux-mêmes que pour la population en général, du matériel d'injection éventuellement contaminé pouvant se trouver dans les parcs publics par exemple. C'est ainsi que, dans le canton de Vaud, 15% environ des consommateurs de drogues les plus pauvres s'injectent dans l'espace public<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> Un kilo de cocaïne est vendu 1'500 dollars en Colombie, autour de 50'000 dollars en Europe. Chaque kilo est coupé pour en produire trois, vendus autour de 100 dollars le gramme ; ainsi le kilo de cocaïne acheté 1'500 dollars permet-il aux organisations qui le commercialisent la réalisation d'un chiffre d'affaires de 300'000 dollars. Saviano Roberto, *Extrapure, voyage dans l'économie de la cocaïne*, Gallimard, 2014.

<sup>6</sup> Source : *Consommation d'alcool dans l'espace public : étude de terrain auprès des personnes marginalisées de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains*, Rapport de recherche no 47 – janvier 2010 de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

<sup>7</sup> Locicero S, Arnaud S., et al (2012). Résultats de l'enquête 2011 auprès des usagers des structures à bas seuil en Suisse. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive IUMSP, Unité d'évaluation de programmes de prévention.

Les rassemblements de trafiquants-consommateurs pauvres constituent ce que d'aucuns appellent des scènes de la drogue. Selon un rapport de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA)<sup>8</sup>, aujourd'hui Addiction Suisse, on trouve, dans les rassemblements tels que celui de la Riponne « *des personnes sans domicile fixe pour qui la rue est un lieu de vie, des personnes alcoolodépendantes pour qui la rue est un lieu de rencontre ; des personnes toxicodépendantes pour qui la rue est un lieu de marché d'approvisionnement et de distribution ; des personnes alternatives ou marginales pour qui la rue est un lieu de rencontre, ainsi que toute autre personne exposée à la précarité ou exclue socialement, pour lesquelles les autres personnes de la rue représentent un groupe social d'agrégation* ». Le rapport décrit par ailleurs la population rencontrée. « *Entre une situation financière fragile, une santé chancelante et des capacités d'insertion professionnelle limitées, une grande majorité des personnes vivent une vie miséreuse avec très peu de perspectives futures. Au niveau des conditions de vie, une large frange de la population marginalisée bénéficie d'une protection sociale garantissant un toit et un revenu correspondant au minimum vital. Toutefois, certains passent entre les mailles du filet social et plusieurs personnes rencontrées dormaient dehors et se réveillaient chaque jour avec zéro franc en poche* ». On estime que 400 à 500 personnes fréquentent la scène de la Riponne (jamais toutes en même temps) et que la plupart d'entre elles recourent ponctuellement ou régulièrement aux prestations sociales et sanitaires créées à leur attention.

Les scènes donnent aussi souvent lieu à des situations conflictuelles et à des plaintes légitimes de la part d'habitants ou de commerçants riverains par exemple. Elles attirent des vendeurs dont le mode de contact avec les acheteurs potentiels peut être problématique. Elles sont donc préjudiciables aussi bien aux consommateurs (qui s'injectent dans des lieux inappropriés) qu'aux autres usagers de l'espace public (qui subissent des nuisances). Elles participent aussi du sentiment d'insécurité d'une partie de la population.

Même si elles ne constituent que le « sommet de l'iceberg » (en ce sens qu'elles ne réunissent qu'une petite minorité des consommateurs de drogues), les scènes de la drogue inquiètent et interpellent parfois davantage que la consommation de drogues en général au sein de notre société. Celle-ci représente pourtant un défi de santé publique tout aussi important.

### 3.5. *En résumé*

La consommation de drogues est relativement banale et le plus souvent relativement peu problématique (sans pour autant être souhaitable) au sein de notre société. Mais pour une partie de la population, la consommation de drogues est problématique, voire très problématique. Les plus démunis, y compris ceux qui ont tout perdu des suites de comportements problématiques liés à leur dépendance aux psychotropes, se mettent gravement en danger en sacrifiant tout à cette consommation et/ou en y substituant une consommation d'alcool telle que leur vie est manifestement en danger. Ils se rassemblent dans l'espace public pour acheter, vendre, et parfois consommer. Il en résulte des nuisances et des risques pour le reste de la population, notamment du fait de la présence, dans l'espace public, ou dans certains lieux privés, de matériel usagé et éventuellement contaminé. Ces nuisances portent atteinte au sentiment de sécurité, à la qualité de vie.

Cette situation appelle les mesures que la Municipalité soumet au Conseil communal dans le cadre du présent préavis. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de la politique fédérale et de la politique cantonale en matière de drogue, politiques dont il convient maintenant de rappeler brièvement l'essentiel.

<sup>8</sup> Rapport de l'ISPA, un tiers des personnes fréquentant la Riponne a subi une agression sexuelle ; « Consommation d'alcool dans l'espace public : étude de terrain auprès des personnes marginalisées de Lausanne et Yverdon-les-Bains », rapport de recherche n° 47, janvier 2010 (entretiens menés avec 86 usagers des places de la Riponne, du Tunnel et de Chauderon, du 10 juillet 2008 au 30 octobre 2008).

## 4. La politique actuelle en matière de drogue

### 4.1. Politique fédérale

L'article 1<sup>er</sup> de la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) stipule que la Confédération et les cantons prennent des mesures dans les quatre domaines suivants : prévention, thérapie et réinsertion, réduction des risques et aide à la survie, contrôle et répression. L'Office fédéral de la santé publique définit plus précisément chacun de ces domaines appelés aussi « piliers »<sup>9</sup> :

#### « Prévention

*La prévention entend empêcher la consommation de drogues et le développement d'une dépendance, ainsi qu'éviter les problèmes de santé. Le renforcement des ressources (p. ex. la perception positive de soi) des enfants, des adolescents et des jeunes adultes est essentiel à cet égard. L'accent est moins mis sur les substances elles-mêmes que sur les comportements de consommation en général. Une distinction est notamment opérée entre prévention primaire et secondaire : la prévention primaire a pour but d'empêcher la consommation initiale ; la prévention secondaire, qui inclut les mesures de repérage et d'intervention précoces, vise, pour sa part, à éviter les dépendances, autrement dit à empêcher le passage d'une consommation de drogues, existante mais peu risquée, à une consommation problématique ou à une dépendance.*

#### Thérapie

*Les thérapies destinées aux personnes souffrant de troubles liés à l'addiction visent principalement à établir un lien thérapeutique stable, à améliorer leur état de santé physique et psychique, leur intégration sociale et leur (ré)insertion professionnelle, ainsi qu'à créer les conditions permettant une abstinence pérenne.*

#### Réduction des risques

*La réduction des risques vise à permettre aux individus de surmonter la phase de consommation de drogues en subissant un minimum de dommages physiques, psychiques et sociaux. Les objectifs concrets sont une consommation à moindre risque de contracter des maladies infectieuses, la stabilisation de l'état de santé et l'amélioration de l'intégration sociale. Pour la société en général, il s'agit de réduire les coûts sociaux indirects liés à la consommation de drogues et d'accroître la sécurité publique.*

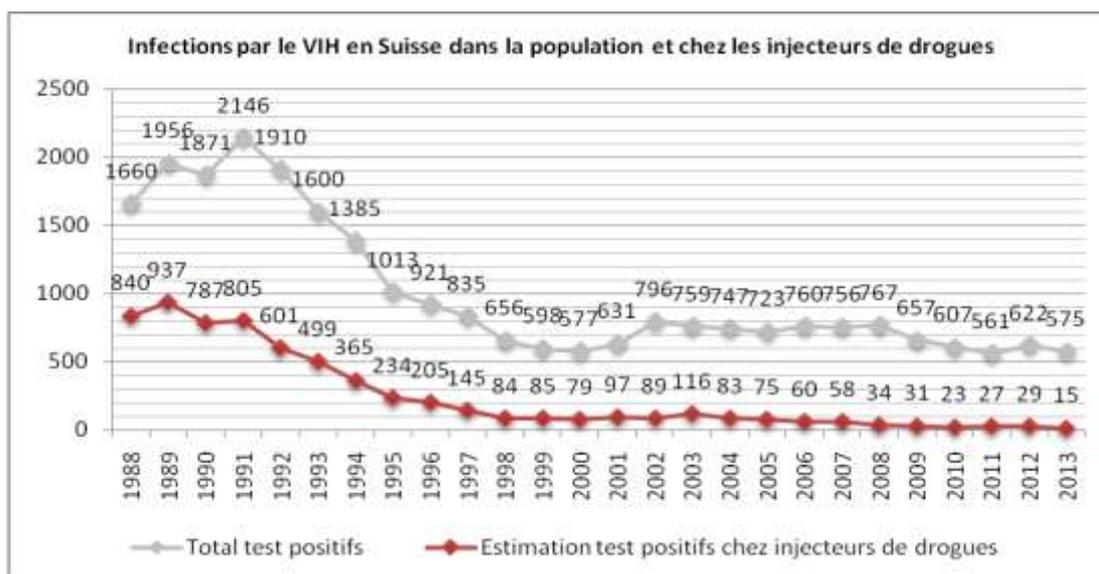
#### Répression

*La répression dans le domaine des drogues illégales a pour objectif la lutte contre le commerce de drogues illicites, et donc le tarissement de l'offre. Les mesures de répression servent également à réduire la demande de drogues illégales. En particulier, les barrières légales mises en place doivent dissuader les jeunes de consommer des substances illégales ».*

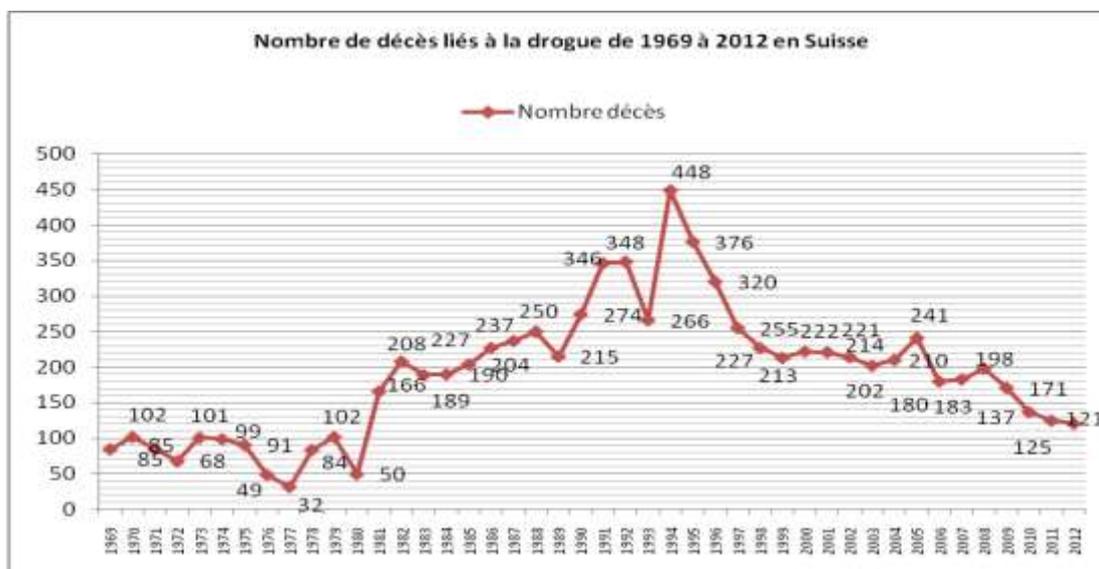
La Confédération elle-même ne déploie pas, à proprement parler, de politique publique en matière de drogue mais, à travers la loi précitée, confie aux cantons le soin de le faire, dans chacun des quatre domaines.

Les mesures prises par les cantons et plus encore les villes, depuis une vingtaine d'années, au titre de la réduction des risques liés à la consommation de drogues, ont permis de réduire sensiblement les cas d'infection par les virus HIV et hépatite C, et finalement de réduire sensiblement le nombre de décès liés à la drogue. A relever aussi que le traitement médical de l'overdose a également progressé.

<sup>9</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00042/00628/index.html?lang=fr>



Source : Office fédéral de la statistique (OFS)



Source : Office fédéral de la statistique (OFS), Drogenotote in der Schweiz

Les progrès observés peuvent aussi être attribués aux progrès de la médecine. Mais il n'en demeure pas moins que Lausanne compte moins de dix décès par overdose par an alors qu'une ville comme Manchester, New Hampshire, Etats-Unis (110'000 habitants), qui n'a pas encore déployé de programmes de réduction des risques et de thérapie spécifiques, a enregistré plus de 75 décès par overdose en 2015<sup>10</sup>.

#### 4.2. Politique cantonale

L'article 29 de la loi sur la santé publique du 29 mai 1985 prévoit que « l'Etat prend ou encourage les mesures de promotion de la santé et de prévention propres à maintenir et à améliorer la santé de la population ». A cet effet, « l'Etat collabore avec les communes, les professions de la santé et les associations privées intéressées. Il assure la coordination des activités dans ce domaine ». Enfin « l'Etat peut subventionner des programmes de prévention ou des institutions qui remplissent des missions de cette nature ».

<sup>10</sup> <http://edition.cnn.com/2015/12/22/politics/new-hampshire-2016-addiction/>. L'Etat du New Hampshire qui compte 1 million et demi d'habitants aurait enregistré plus de 400 décès par overdose en 2015.

L'article 30 prévoit encore que « *les communes partagent avec l'Etat la responsabilité d'encourager la prévention* » et qu'« *elles peuvent confier certaines tâches aux institutions spécialisées, les subventionner ou les faire bénéficier de l'aide de services communaux* ». Enfin, l'article 31 prévoit que « *l'Etat et les communes peuvent collaborer notamment avec des institutions spécialisées telles que les associations se préoccupant de la lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, les toxicodépendances et les autres addictions* ».

En 1996, le Conseil d'Etat a défini les principales orientations de sa politique en matière de prévention et de prise en charge des personnes toxicodépendantes. Celles-ci visaient en particulier à renforcer les mesures de prévention, augmenter la prise en charge et le maintien dans le système de soins et à améliorer la santé et l'insertion professionnelle des consommateurs. Ces orientations ont été confirmées par le Conseil d'Etat lors de la législature 2008-2012 à travers les cinq axes stratégiques ci-après :

1. optimiser l'adéquation entre l'offre de prestations et les besoins des usagers ;
2. renforcer la prévention, le repérage et l'intervention précoce auprès des jeunes, notamment les 14-18 ans ;
3. poursuivre l'effort de prévention contre les risques d'extension des infections par le sida ou l'hépatite ;
4. améliorer l'insertion sociale et professionnelle des personnes dépendantes ;
5. poursuivre la lutte contre le trafic de substances illicites et le renforcement de la chaîne pénale<sup>11</sup>.

Même si elles n'ont pas été formellement reconduites, ces orientations restent d'actualité et structurent le dispositif cantonal en matière de prévention et de lutte contre les toxicodépendances. En vertu de ces orientations, l'Etat de Vaud a pris les mesures suivantes, résumées ci-après, par domaine :

### **Prévention**

L'Etat a mis en place un programme de prévention des dépendances (tabac, alcool et stupéfiants) en milieu scolaire sous l'égide de l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS, anciennement ODES, office des écoles en santé) et développé le programme DEPART qui a pour objectif de prendre en charge les adolescents manifestant des troubles ou des risques de troubles liés à l'addiction<sup>12</sup>. Initié en 2004 dans la région centre, la couverture de ce programme s'est progressivement étendue à l'ensemble du canton.

### **Thérapie**

La principale activité de l'Etat relevant de la politique en matière de drogue consiste, sous l'autorité du médecin cantonal, à encourager, en le réglementant, le traitement basé sur la substitution (TBS). Il s'agit de remplacer l'usage illicite d'une substance ayant entraîné une dépendance par la prescription, dans un cadre légal, d'un médicament ayant des effets identiques ou comparables (dont les principes actifs sont les mêmes). Selon le Service de la santé publique : « *Dans le contexte de la dépendance aux opioïdes, la substitution par les opioïdes (méthadone, buprénorphine, morphine retard orale, diacétylmorphine = forme pharmaceutique de l'héroïne) est la seule démarche thérapeutique qui a démontré des effets positifs à long terme. Les TBS ont permis une baisse de la mortalité et de la morbidité, une amélioration de la qualité de vie et de la rétention en traitement, ainsi qu'une baisse des consommations et du taux de criminalité* »<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Voir rapport du Conseil d'Etat au Grand conseil sur le postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un bilan de la politique cantonale en matière de prévention et de lutte contre les toxicomanies et sur le postulat Philippe Leuba et consorts demandant l'adoption d'un cadre légal interdisant ou tout au moins régissant la pose et le recours aux distributeurs de seringues destinées aux toxicomanes. n°351 (novembre 2010).

<sup>12</sup> Le programme DEPART vise à réduire l'impact de la consommation de cannabis, d'alcool ou d'autres substances psychotropes à l'adolescence. Il offre un regard spécialisé sur cette problématique et cherche à soutenir les structures existantes en proposant un soutien spécifique pour les problèmes de consommation de substances chez les adolescents. Il s'adresse à la fois aux adolescents de 12 à 20 ans, à leur entourage et aux professionnels du réseau qu'il soit éducatif, social, médical, psychologique, judiciaire, scolaire ou professionnel.

<sup>13</sup> <http://www.vd.ch/themes/sante/dependances/drogues-illegales/>

## Réduction des risques

Le canton a déployé depuis 2001 le *Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles – matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes* (PPMTMS) dans le but de prévenir la transmission des infections (VIH, hépatites et autres germes) et de réduire les principaux risques liés aux pratiques de consommation (injection, inhalation et sniff). Ce dispositif est coordonné par la Fondation Le Relais sur mandat du Service de la santé publique, sous l'égide du médecin cantonal. Il comprend 9 partenaires parmi lesquels les centres d'accueil à bas seuil et les centres de traitement spécialisés. En 2014, les partenaires du PPMTMS ont remis près de 163'000 seringues avec un taux de retour du matériel usagé de 90%. En 2014, le Distribus de la Fondation ABS a remis plus de la moitié (54%) du nombre de seringues remises dans l'ensemble du canton (68% des seringues remises à Lausanne), raison pour laquelle il est désormais financé par l'Etat, dans le cadre du programme précité.

## Répression

Le Canton mène des actions soutenues contre le deal de rue, notamment dans le cadre de l'opération Strada, en collaboration étroite avec la Police de Lausanne (voir chapitre 4.3.4.). Selon le dernier bilan disponible de ces opérations (23 mars 2015), 1'408 condamnations ont été prononcées, qui ont entraîné 55'000 jours de détention provisoire. Ces opérations sont basées sur un système de flagrant délit permettant d'infliger rapidement des sanctions<sup>14</sup>.

### 4.3. Politique communale

La politique communale en matière de drogue est régie par le rapport-préavis N° 2009/3 bis<sup>15</sup> adopté par le Conseil communal le 7 juin 2011. Celui-ci fixe les objectifs suivants :

1. réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants ;
2. proposer un processus d'autonomisation et d'insertion ;
3. réduire les risques liés aux scènes pour les habitants ;
4. lutter contre le trafic de stupéfiants.

Les principaux moyens déployés au titre de chacun de ces objectifs sont rappelés ci-après.

#### 4.3.1. Réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants

### Application à Lausanne du programme cantonal de prévention des maladies transmissibles

Le programme cantonal « *prévention des maladies transmissibles – échange de matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes* » présenté au chapitre 4.2. est appliqué à Lausanne depuis plus de 15 ans et financé par l'Etat depuis 3 ans. Il fait l'objet d'une action concertée entre la Ville (Service social Lausanne) et l'Etat (Service de la santé publique), en collaboration avec plusieurs institutions privées d'intérêt public, en particulier la Fondation Le Relais et la Fondation ABS. Les principaux vecteurs pour l'échange des seringues sont le Distribus (fréquenté par environ 400 personnes) et le Passage. En outre, l'automate installé à la rue Bel-Air permet d'échanger en tout temps des seringues usagées contre du matériel d'injection stérile. L'Association Fleur de Pavé participe également à la mise en œuvre du programme cantonal auprès des personnes se prostituant et consommant des drogues par voie intraveineuse.

### Couverture des besoins de base

Le Passage, centre d'accueil fréquenté par environ 500 personnes (environ 150 d'entre elles consomment des drogues par injection et autant en consomment par inhalation) propose des soins de premiers recours, un vestiaire, des repas de midi, un appui social. Il peut également réserver un lit en faveur de ses usagers auprès du Bureau des réservations du Service social ou encore adresser ses usagers à la Soupe populaire.

<sup>14</sup> <http://www.bicweb.vd.ch/communiqu.aspx?pObjectID=511920>

<sup>15</sup> Bulletin du Conseil communal, séance n° 19/1 du 7 juin 2011, pp. 1084-1140 et séance n°19/2 du 7 juin 2011, pp. 1145-1149.

### **Accueil de jour avec tolérance de consommation d'alcool**

La Terrasse<sup>16</sup>, lieu d'accueil avec tolérance de consommation d'alcool, voisine du Passage, ouverte en hiver de 2006 à 2012, puis à l'année dès 2014, en collaboration avec la Division abus de substance du CHUV, est fréquentée par environ 500 personnes (qui sont en partie les mêmes que celles qui fréquentent le Passage). Ce lieu d'accueil a été pérennisé au vu des résultats des évaluations menées en 2015.

#### *4.3.2. Proposer un processus d'autonomisation et d'insertion*

### **Une offre d'activités diverses pour renouer le lien social**

La Fondation ABS propose une palette de petits jobs dans le cadre de ses propres activités (participation à la préparation des repas, ramassage des seringues usagées). Occasionnellement, elle propose des travaux plus importants. On rappellera que la Terrasse a été en grande partie construite par ses usagers, ou encore que ces derniers ont travaillé sur la place de la Riponne dans le cadre de Lausanne-Jardins 2014. Caritas-Vaud propose également la possibilité de travailler dans le cadre des ateliers de son Centre d'appui social et d'insertion (CASI). La Fondation Le Relais propose différentes activités pour sortir du monde de la toxicodépendance (en particulier un programme de production d'émissions de radio). L'association Sport'ouverte propose une palette d'activités d'intégration à travers le sport et les sorties en groupe. Enfin les différents ateliers de l'Eveil viennent compléter le dispositif, par différentes approches créatrices destinées aux personnes toxicodépendantes<sup>17</sup>.

#### *4.3.3. Réduire les risques liés aux scènes pour les habitants*

### **Une instance de pilotage opérationnel réunissant les principaux acteurs**

Le Service social Lausanne a mis sur pied une instance de pilotage opérationnel qui réunit les principaux services de la Ville et les principales institutions privées d'intérêt public, instance au sein de laquelle les actions à mener dans le domaine public, notamment, peuvent être coordonnées. Cette instance a par exemple mis en place un système de poubelle à seringue « mobile » pour compléter les poubelles fixes permettant la collecte du matériel usagé.

### **Des actions de prévention, d'assistance et de médiation déployées dans l'espace public**

La Fondation ABS organise – avec ses usagers – quatre fois par semaine une tournée de ramassage du matériel usagé laissé dans l'espace public. Certains lieux (Cité, Vallon, Hermitage) font d'office partie de la tournée, d'autres sont visités selon les demandes adressées à la fondation.

L'ouverture 7 jours sur 7 du Passage, puis de la Terrasse, contribue à réduire les rassemblements de consommateurs de drogues dans l'espace public. Pour autant, de tels rassemblements ne peuvent être exclus et ils doivent alors faire l'objet d'un encadrement tendant à garantir une cohabitation sans heurts avec les autres usagers de l'espace public. Il s'agit de remplir des missions de prévention et de médiation sociales, qui ne justifient pas une présence permanente, mais des interventions rapides et ciblées chaque fois que nécessaire.

*Prévention* Tout nouveau consommateur apparaissant sur la place de la Riponne est contacté par des travailleurs sociaux de la Fondation Le Relais (section Rel'aids). Dans la mesure où il l'accepte, une aide lui est proposée pour éviter qu'il ne rejoigne durablement les consommateurs réguliers. S'il s'agit d'un jeune mineur, les parents sont contactés. Dans tous les cas, il est accompagné vers les lieux de prise en charge.

*Assistance* Les usagers peuvent demander en tout temps un appui social ponctuel de Rel'aids. Une aide administrative ou une orientation lui sont proposées sur

<sup>16</sup> La Terrasse a fait l'objet d'une communication au Conseil communal en avril 2016.

<sup>17</sup> Ouvert cinq jours par semaine à un public varié faisant face à différentes problématiques, l'Eveil offre une large palette d'ateliers incluant l'art-thérapie, la créativité libre, le développement personnel, le yoga et la méditation. Ces ateliers permettent à chacun de composer un programme sur mesure correspondant au mieux à ses aspirations personnelles et à ses besoins.

place. Un numéro d'appel sur téléphone portable est communiqué aux usagers.

*Médiation* En cas de problème entre usagers de l'espace public, ou entre usagers de l'espace public et riverains de la place de la Riponne, les travailleurs sociaux du Service social Lausanne (unité Espace) proposent aux parties leur médiation, en principe dans les 24 heures. Un numéro d'appel sur téléphone portable est communiqué aux usagers, aux riverains, aux autres acteurs (Police et autres services communaux notamment).

### **La répression des contraventions au règlement général de police (RGP)**

Les troubles à l'ordre public qui peuvent découler d'une consommation excessive de boissons alcooliques (articles 26 et 30 bis notamment du RGP) ou tout autre comportement contraire aux dispositions du RGP font l'objet de dénonciations régulières de la part de la Police de Lausanne.

#### *4.3.4. Lutter contre le trafic de stupéfiants*

### **Plan d'action de sécurité publique**

La Municipalité de Lausanne s'est dotée en 2013 d'un plan d'action de sécurité publique 2013-2014 qui a placé la lutte contre le trafic de stupéfiants dans la rue au cœur de ses priorités politiques. Des actions de lutte contre le trafic de stupéfiants ont ainsi été menées quotidiennement dans la rue et dans les établissements publics. La collaboration avec la Police cantonale et les acteurs de la chaîne pénale, notamment à travers l'opération Strada, a été renforcée. Les effectifs du groupe Celtus, spécialisé dans la lutte contre le deal de rue, ont enfin été augmentés.

Ces mesures se sont aussi accompagnées de la mise en place, à travers le dispositif Heraclès, d'un renforcement des patrouilles pédestres au centre-ville, notamment à la Riponne, à des fins de présence dissuasive et préventive notamment.

Le plan d'action de sécurité publique 2015-2016 prolonge pour l'essentiel les mesures engagées et vise à les inscrire dans la durée. S'agissant plus directement du trafic des stupéfiants, il prévoit :

- la poursuite des opérations quotidiennes pour maintenir la pression dans le domaine du deal de rue en journée et le renforcement du dispositif en soirée ;
- une participation active à l'opération Strada reconduite par le canton de Vaud pour deux ans ;
- l'inscription du travail répressif de la Police dans le domaine des stupéfiants dans la politique des quatre piliers. Il s'agit en particulier d'assurer une bonne coordination avec les acteurs sociaux et sanitaires en charge de la réduction des risques. La Police a établi des conventions de collaboration avec toutes les institutions à « bas seuil » lausannoises.

### **Activité de la brigade des stupéfiants en 2015**

Si le nombre d'infractions à la loi sur les stupéfiants est en baisse depuis 2013, l'activité de la Police demeure importante dans le domaine du démantèlement des réseaux d'approvisionnement. La volonté d'exercer une pression permanente sur les trafiquants de drogues dites « dures » (cocaïne et héroïne) est poursuivie en 2015 avec des arrestations et des saisies importantes (10.6 kg de cocaïne et 7.5 kg d'héroïne, contre 13.3 kg de cocaïne et 3.19 kg d'héroïne en 2014). Corolaire aux actions menées, les réseaux de cocaïne privilégient les livraisons plus fréquentes de plus petites quantités, ce qui rend les saisies importantes plus difficiles, alors qu'elles sont la clé de voûte des condamnations.

Concernant le deal sur le domaine public, 212 arrestations ont été réalisées par le groupe « Celtus », soit une augmentation de 9.28% par rapport à 2014. La justice a condamné 45

trafiquants à une peine de prison ferme d'au minimum un an en 2015. En 2015, le nombre d'infractions à la loi sur les stupéfiants s'est élevée à 6'092, contre plus de 8'000 en 2013<sup>18</sup>.

#### **4.4. Limites du dispositif actuel**

Les mesures prises par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne, dans le cadre des objectifs respectifs de chacune de ces collectivités, ont incontestablement contribué à réduire les risques et méfaits liés à la consommation de drogues par les personnes les plus pauvres ou les plus vulnérables. En plus de l'action répressive qu'elles conduisent, elles favorisent l'usage de matériel stérile, assurent des soins de premier recours, couvrent certains besoins vitaux, orientent vers la thérapie et l'insertion.

Sur ce dernier point cependant, des progrès peuvent encore être faits pour permettre aux personnes toxicodépendantes de sortir de leur désœuvrement, de retrouver une estime d'elles-mêmes et finalement une réelle motivation à entreprendre une thérapie.

Par ailleurs, des risques significatifs subsistent, tant pour les personnes toxicodépendantes que pour la population en général, du fait d'une consommation dans des lieux manifestement très inappropriés tels que WC publics, cours d'immeubles, cours d'école, parcs publics. Risques pour les personnes toxicodépendantes en raison du manque d'hygiène, risques et sentiment d'insécurité pour la population en général du fait de la présence, dans l'espace public, de matériel usagé et éventuellement contaminé. Contrairement aux autres villes suisses d'une taille comparable à la sienne en effet, Lausanne ne dispose pas encore d'un espace de consommation sécurisé.

#### **5. Vision et objectifs**

La vision à laquelle chacun aimerait pouvoir adhérer est probablement celle d'une « ville sans drogue », ou à tout le moins sans consommation problématique de drogues au sein de la population. Mais cet objectif paraît tout de même hors de portée dans le contexte actuel, caractérisé par la banalisation des drogues (prohibées ou non) dans toutes les classes sociales et par l'abondance et la diversité des produits psychotropes mis à disposition, d'une manière ou d'une autre, de la population<sup>19</sup>. Aussi paraît-il plus pertinent pour la Ville de se fixer des objectifs concrets et réalistes, qu'elle est en mesure d'atteindre et qui apportent des améliorations à la fois concrètes et appréciables.

Ainsi la Municipalité propose-t-elle la vision d'une ville dans laquelle les risques liés à la consommation de drogues - pour les consommateurs vulnérables et pour la population en général - sont maîtrisés, d'une part, d'une ville qui contribue à l'insertion des consommateurs vulnérables, d'autre part.

Cette vision tient compte des principes directeurs de la politique sociale lausannoise adoptés par le Conseil communal<sup>20</sup>, dont en particulier le principe de subsidiarité :

- Lausanne n'offre que les prestations qui ne relèvent pas d'une autre collectivité ;
- avant d'offrir elle-même une prestation, Lausanne entreprend tout ce qui est en son pouvoir pour amener la collectivité compétente à assumer ses responsabilités.

Si l'on s'en réfère à la LStup, la politique en matière de drogue, dans chacun des quatre domaines, est du ressort du Canton. Mais presque partout en Suisse, les villes, plus directement et plus immédiatement confrontées aux risques et méfaits liés à la consommation de drogues par les populations les plus vulnérables, ont été plus actives que les cantons dans le déploiement des mesures de réduction des risques. Alors que les cantons se sont concentrés sur d'autres domaines, tels que la prévention ou les traitements par les psychotropes non prohibés (traitements basés sur la substitution). Ce partage historique des rôles est cependant appelé à

<sup>18</sup> Il convient toutefois de préciser que la consommation de cannabis ne relève plus de la LStup mais d'une simple amende d'ordre.

<sup>19</sup> Dans un pays comme les Etats-Unis, qui ont tout misé sur la répression (300'000 personnes y sont détenues pour avoir consommé de l'héroïne), la dose d'héroïne ne coûte aujourd'hui que 10 dollars. Cette substance est préférée aux analgésiques classiques car elle est moins chère, et sa consommation explose littéralement. Le Monde, 2 octobre 2015.

<sup>20</sup> Rapport-préavis N° 2005/51, *Politique sociale communale*. Bulletin du Conseil communal, séance n°20/II du 27 juin 2006, seconde partie, pp. 1322-1345.

évoluer et l'on s'oriente davantage, désormais, vers des actions concertées entre collectivités, au moins dans les domaines de la réduction des risques et de l'insertion, domaines qu'il convient de rendre plus perméables. La prévention et la thérapie proprement dite demeurent du ressort de l'Etat, sans exclusion des collaborations ponctuelles avec les communes (comme dans le cadre de la « semaine alcool » par exemple).

Pour que la vision précitée devienne réalité, la Municipalité s'en tient aux objectifs de la politique communale en matière de drogue tels qu'adoptés par le Conseil communal en 2011, mais en actualisant et précisant leur formulation<sup>21</sup> d'une part, en prenant de nouvelles mesures pour les atteindre, d'autre part.

Objectifs définis en 2011	Formulation précisée en 2016
1. Réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants	Les consommateurs vulnérables bénéficient des mesures sanitaires et sociales nécessaires à la réduction des risques et méfaits de leur consommation.
2. Proposer un processus d'autonomisation et d'insertion	Les consommateurs vulnérables peuvent participer à des programmes d'insertion favorisant le recours à la thérapie.
3. Réduire les risques liés aux scènes pour les habitants	Les scènes de la drogue dans l'espace public ou privé doivent progressivement disparaître.
4. Lutter contre le trafic de stupéfiants	Les actions de prévention par la visibilité des forces de l'ordre sont maintenues et la répression des infractions à la LStup est poursuivie.

Les mesures déjà mises en œuvre pour atteindre chacun de ces objectifs ont été présentées au chapitre 4.3. *Politique communale*. Pour mieux atteindre les trois premiers objectifs, la Municipalité souhaite déployer deux nouvelles mesures : l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé et le déploiement d'un programme d'insertion favorisant le recours à la thérapie.

## 6. Ouverture d'un espace de consommation sécurisé (ECS)

L'Etat assure la remise de matériel stérile aux consommateurs vulnérables. Ces derniers ne disposent cependant pas d'un lieu sécurisé pour leur consommation. Suivant les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique, et s'inspirant de l'expérience des autres villes suisses, la Municipalité propose l'ouverture d'un tel lieu.

Ce chapitre rappelle le rôle de l'espace de consommation dans la politique suisse de réduction des risques. Il présente ensuite l'évaluation qui peut être faite, à ce jour, de l'expérience suisse et internationale de tels espaces. Enfin, il expose le projet lausannois, qui tient compte de cette évaluation - tous les enseignements que l'on peut tirer, à ce jour, des projets conduits dans les autres villes étant utiles.

### 6.1. *L'espace de consommation, instrument de la politique suisse de réduction des risques*

L'Office fédéral de la santé publique considère l'espace de consommation sécurisé comme un instrument privilégié de la réduction des risques liés à la consommation de drogues, pour les usagers et pour la population en général :

- « *La réduction des risques contribue à diminuer les conséquences négatives de la consommation de drogues pour les usagers eux-mêmes et, indirectement, pour la société, en rendant possible une consommation entraînant moins de problèmes individuels et sociaux*<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Il s'agit notamment d'exprimer les objectifs en termes de résultats attendus (auxquels peuvent être comparés, le moment venu, les résultats atteints) plutôt que de processus.

<sup>22</sup> *La politique suisse en matière de drogue, Troisième programme de mesures de la Confédération en vue de réduire les problèmes de drogue (ProMeDro III) 2006-2011*, Simone Ledermann, Prof. Dr. Fritz Sager, OFSP, Berne, 2006, p. 20.

- *La réduction des risques vise à permettre aux individus de surmonter une phase de consommation de drogues en subissant un minimum de dommages physiques, psychiques et sociaux. Les objectifs concrets sont une consommation à moindre risque de contracter des maladies infectieuses, la stabilisation de l'état de santé des personnes toxicodépendantes, ainsi que l'amélioration de leur intégration sociale. Les mesures de réduction des risques visent encore à aiguiller les personnes toxicodépendantes vers des thérapies adéquates. Pour la société en général, il s'agit de réduire les coûts sociaux de la drogue ainsi que d'accroître la sécurité publique.*
- *(...) Les mesures vont de la remise de matériel d'injection stérile à la lutte contre les maladies infectieuses, en passant par **l'exploitation de locaux de séjour et de consommation**, jusqu'aux offres à bas seuil de logement, de soins et de repas<sup>23</sup> ».*

En quoi consistent ces « locaux de séjour et de consommation » évoqués par l'Office fédéral de la santé publique ? Dans les pays francophones, leur appellation varie considérablement : on parle de *salle de consommation à moindre risque*, de *site d'injection supervisée*, de *espace de consommation de stupéfiants*, de *locaux d'injection* (dans ce cas, improprement, puisque l'injection n'est en principe que l'un des modes de consommation possibles dans ces lieux). Il s'agit toujours de lieux dans lesquels il est possible de consommer des drogues, par inhalation, injection ou sniff, sous la surveillance de personnel soignant et dans de strictes conditions d'hygiène. En règle générale, ces espaces de consommation sont créés pour faciliter la « fermeture » de « scènes ouvertes » de consommation de drogues dans l'espace public. Il participe également aux mesures de réduction des risques et méfaits liés à l'injection et contribue à diminuer les infections et les risques d'overdose.

Cette mesure viendrait donc compléter le dispositif de réduction des risques et permettrait notamment de diminuer le temps de présence du Distribus à la Riponne. Sa mise en œuvre, qui serait confiée à la Fondation ABS, est présentée de manière détaillée au chapitre 6.3. du présent préavis.

## **6.2. Evaluation de l'expérience internationale et suisse des espaces de consommation**

Il existe environ 90 espaces de consommation dans le monde, répartis dans 59 villes de 9 pays (Allemagne, Australie, Canada, Espagne, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Grèce et Suisse). Les Etats-Unis et la France envisagent l'ouverture de tels espaces. En Suisse, 12 espaces ont été ouverts, répartis dans 8 villes : Berne (1986), Bâle (1989), Zurich (1992), Soleure (1993), Schaffhouse (1994), Bienne (2001), Genève (2001), Lucerne (2008). A noter que la Ville de Zurich comprend quatre espaces de consommation.

Des études ont été menées dans divers pays et dans diverses villes afin de déterminer si les espaces de consommation contribuaient effectivement à la réduction des risques pour les consommateurs vulnérables et pour la population en général. Ces études ont également permis de répondre à la question de savoir si l'ouverture d'un espace de consommation incitait à la consommation de drogues, que ce soit auprès des consommateurs existants ou auprès d'éventuels nouveaux consommateurs. On peut tenir pour établi aujourd'hui que :

- les espaces ont contribué de manière très significative à la disparition des scènes ouvertes ;
- les espaces ont contribué à l'amélioration de l'état de santé des consommateurs, notamment en favorisant d'autres modes de consommation que l'injection ;
- une augmentation de la consommation n'est pas observée là où des espaces ont été ouverts.

La déclaration de M. Eric Fehr, maire de la Ville de Bienne, après l'ouverture de l'espace de consommation dans sa ville, résume ces constats :

*« Très vite, on constate une progression notable de l'état de santé des toxicodépendants. Dans certains cas d'addiction sévère, on note même une stabilisation, voire une restauration de l'état*

<sup>23</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00042/00630/index.html?lang=fr>. C'est nous qui soulignons.

*de santé telle que certains se voient confier des tâches simples, par exemple l'entretien des abords du bistrot social et du local d'injection. »<sup>24</sup>*

L'annexe 1 du présent préavis contient une présentation résumée des évaluations qui ont été conduites, de leur méthodologie et de leurs résultats. On relève notamment, avec plus de vingt ans de recul désormais, que :

- la majorité des usagers ne consomme plus, ou consomme moins, dans l'espace public, et y rejette moins de déchets ;
- la majorité des usagers voit sa situation sociale et sanitaire s'améliorer ;
- il n'y a pas d'augmentation du nombre de consommateurs ou de la consommation du fait de l'ouverture de l'espace sécurisé.

Ainsi l'évaluation de l'expérience suisse des espaces de consommation montre-t-elle que cette mesure occupe effectivement une place privilégiée, sinon essentielle, parmi toutes celles prises au titre de la réduction des risques et méfaits liés à la consommation de drogues, qu'elle a objectivement fait ses preuves et que, encore une fois, rien ne permet d'affirmer qu'elle entraînerait une augmentation de la consommation ou du nombre de consommateurs, au contraire.

### **6.3. Ouverture d'un espace de consommation sécurisé à Lausanne**

#### *6.3.1. Un projet pilote de trois ans*

La Municipalité propose de tester cette mesure également à Lausanne. Elle souhaite confier à la Fondation ABS un projet pilote sur trois ans, afin de s'assurer que l'espace de consommation sécurisé permet d'atteindre les objectifs pour lesquels il a été ouvert. L'évaluation nécessaire à cet effet sera confiée à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de Lausanne.

L'ECS lausannois ne proposera ni traitement de substitution ni de prescription médicale d'héroïne.

#### *6.3.2. Buts*

L'espace de consommation sécurisé fera partie, avec le Passage et la Terrasse, d'un dispositif intégré au service des objectifs généraux définis plus haut. Ce dispositif doit en particulier

- réduire les risques et méfaits liés à la consommation de drogues et contribuer à l'amélioration de l'état de santé des consommateurs ;
- permettre d'accéder aux personnes précarisées par leur consommation et fortement désinsérées pour leur prodiguer des soins de 1<sup>er</sup> recours et pour les informer sur le réseau et orienter celles qui en font la demande ;
- offrir une alternative aux consommations dans les lieux publics et les espaces privés et ainsi limiter cette consommation et les dangers et nuisances associées ;
- réduire la consommation dans l'espace public ainsi que le matériel de consommation usagé abandonné dans l'espace public, participant ainsi de l'amélioration de la qualité de la vie et du sentiment de sécurité de tous les habitants.

#### *6.3.3. Localisation*

Les locaux actuels de la Fondation ABS permettent, moyennant quelques aménagements, d'ouvrir un ECS. Cette option présente ces avantages substantiels :

- elle évite de devoir trouver de nouveaux locaux et contribue à contenir les coûts ;
- elle permet de bénéficier des synergies offertes par la proximité des autres prestations de la fondation (infirmerie, lieux d'hygiène) et s'insèrera dans la palette des prestations offertes (repas, soins, douches, vestiaires, petits jobs, etc.) ;

<sup>24</sup> Fehr E. 2012. Le modèle des « quatre piliers » : une belle réussite politique. Lausanne : Addiction Suisse

- le quartier a déjà fait et fait encore l'objet d'interventions favorisant l'acceptation de la population. A ce sujet, voir également ci-après les chapitres 6.3.7. *Sécurité* et 6.3.10. *Groupe de pilotage et d'accompagnement*.

#### 6.3.4. Locaux - Aménagements

On peut estimer le nombre d'utilisateurs potentiels de l'ECS à 500 à 600 personnes<sup>25</sup> et c'est sur la base de cette estimation que le projet pilote présenté ici a été calibré. Selon les observations faites dans des espaces similaires, une partie de ce collectif, souvent les personnes les plus précarisées<sup>26</sup>, que l'on peut estimer à une centaine environ, utilisera l'ECS de manière régulière alors que les autres l'utiliseront de manière plus irrégulière. En offrant 4 places pour l'injection et 4 places pour l'inhalation ou le sniff, un ECS ouvert 6 heures par jour pourrait permettre environ 50 injections et 100 à 150 inhalations ou sniffs par jour. Le Passage pourra faciliter la gestion de temps d'attente éventuels.

L'ECS occupera 83 m<sup>2</sup> incluant 33 m<sup>2</sup> pour l'accueil, la réception, les WC et 50 m<sup>2</sup> pour les espaces de consommation et de soins. Il comprendra :

- un espace réception (guichet d'accueil) ;
- un espace d'accueil (salle d'attente de 4 à 5 places) ;
- un WC ;
- un local de rangement ;
- un espace dédié aux soins, commun à l'ECS et au Passage ;
- un espace d'injection avec 4 places dont une protégée des regards ;
- un espace d'inhalation / sniff avec 4 places.



<sup>25</sup> En 2006, un rapport demandé par le Conseil d'Etat pour soutenir la réflexion sur l'apport de mesures de réduction des risques supplémentaires pour les consommateurs à haut risque d'infection par le VIH ou les hépatites estimait que 300 à 400 personnes seraient concernées par un ECS. En 2015, le service social estimait que 700 à 800 personnes seraient susceptibles de fréquenter un ECS. D'entente avec la Fondation ABS, il a été décidé de retenir le chiffre de 500 à 600 personnes pour l'expérience pilote.

<sup>26</sup> En ce sens notamment qu'elles n'ont pas de revenu et ou de logement fixe.

### 6.3.5. Heures d'ouverture

L'ECS sera ouvert 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les horaires seront les suivants :

Tous les jours sauf mardi	11h45-14h45	16h00-19h00
Mardi	12h45-14h45	16h00-19h00

### 6.3.6. Ressources

Le budget total est estimé à CHF 980'000.-<sup>27</sup>. Voir annexe 2 : budget de l'ECS. Le coût des aménagements nécessaires dans les locaux de la Fondation ABS est estimé à CHF 100'000.- et l'équipement de l'ECS (ventilation, tables, chaises, etc.) à CHF 30'000.-. L'impact sur le budget de la Ville est présenté plus loin (chapitre 9. *Conséquences financières*).

La gestion de l'ECS requiert en permanence 4 collaborateurs-trices. 6.3 équivalents plein temps (ept) sont nécessaires à cet effet (voir annexe 3).

### 6.3.7. Sécurité

Avec l'ouverture de l'ECS, la Fondation ABS devra bénéficier de la présence d'un agent de sécurité pendant toutes les heures d'ouverture, en mesure d'intervenir à l'ECS, au Passage et à la Terrasse. L'agent de sécurité peut également détecter des difficultés survenant aux abords immédiats et les signaler à la Fondation ABS elle-même, au Service social ou à la Police.

L'ECS ne sera pas une zone de non droit. Les questions de sécurité y compris une certaine tolérance pour le micro-deal strictement liée aux impératifs de la réduction des risques et méfaits telle que prévue à l'article 1a lettre c de la LStup (réduction des risques et aide à la survie) devront faire l'objet d'une convention avec la police, convention dont le principe a été approuvé par la commission d'éthique de cette dernière.

### 6.3.8. Conditions d'accès

Toute personne majeure dépendante d'une drogue consommée par injection, inhalation ou sniff pourra se présenter à l'ECS. Comme elle le fait pour tous ses usagers, la Fondation ABS mettra en place un système d'identification dans le cadre d'un entretien obligatoire lors de la première visite. La fondation vérifiera que l'utilisateur fait bien partie du public cible et recueillera certaines informations : âge, lieu de résidence, nationalité, provenance et statut, état de santé, habitudes de consommation, notamment.

Des conditions d'accès plus restrictives pourront cas échéant être décidées notamment si l'on devait constater la venue régulière de consommateurs en provenance d'autres cantons ou de France voisine.

A priori donc, l'ECS s'inscrit dans le dispositif à bas seuil de la Ville, bas seuil en ce sens, notamment, qu'il n'est pas nécessaire d'établir ou même de décliner son identité, et qu'aucun dossier n'est ouvert au nom de l'utilisateur. D'éventuelles dérogations aux règles du bas seuil ainsi que l'introduction de critères sélectifs ne sont à envisager qu'en cas de réelle nécessité, sur la base de faits et données avérés démontrant un « tourisme ».

### 6.3.9. Tableau de bord

La Fondation ABS tiendra un tableau de bord ou monitoring de la fréquentation de l'ECS, sur la base des informations fournies lors de l'entretien d'entrée (voir ci-dessus, chapitre 6.3.8. *Conditions d'accès*) ainsi que d'autres données statistiques (fréquentation, évolution des modes de consommation, etc.). Les diverses données à recueillir seront précisées avec l'IUMSP, cet institut étant en charge de l'évaluation.

Le tableau de bord sera régulièrement présenté au groupe de pilotage et d'accompagnement (voir ci-dessus chapitre 6.3.10.) qui pourra préconiser des mesures d'ajustement.

<sup>27</sup> Pour comparaison, l'ECS de Genève coûte CHF 1'253'000.- par an.

### 6.3.10. Groupe de pilotage et d'accompagnement

La Municipalité souhaite que l'ECS soit accompagné par un groupe de pilotage (phase pilote) et d'accompagnement (au-delà de la phase pilote, en cas de pérennisation), auquel elle demandera de suivre la mise en œuvre et le déroulement du projet et de se saisir de toute difficulté éventuelle et de lui recommander les mesures d'ajustement éventuellement nécessaires. Le groupe d'accompagnement s'assurera notamment que l'ECS atteint bien les buts fixés par le présent préavis, qu'il n'attire pas des consommateurs en provenance d'autres régions ou pays, qu'il ne donne pas lieu à des nuisances qu'auraient à subir le voisinage immédiat, notamment. Le groupe sera réuni et présidé par le Service social Lausanne, qui rendra régulièrement compte auprès de la Direction concernée et de la Municipalité<sup>28</sup>.

La composition du groupe sera la suivante :

- le/la responsable du dispositif addictions du Service social Lausanne (président-e) ;
- le/la directeur-trice de la Fondation ABS ;
- un-e représentant-e de la Police de la Ville de Lausanne ;
- un-e représentant-e de l'Association du quartier du Vallon ;
- un-e représentant-e du Service cantonal de la santé publique ou de l'Office du médecin cantonal ;
- un-e représentant-e du Centre St-Martin ;
- un-e représentant-e de la Fondation du Levant.

### 6.4. Diminution des nuisances liées à la consommation dans l'espace public

Comme indiqué au chapitre 6.3., l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé doit aussi permettre la diminution des scènes de la drogue dans l'espace public ainsi que du matériel usagé abandonné que l'on trouve souvent à proximité. L'ouverture de l'ECS dans une politique cohérente des quatre piliers se devra donc d'être bien coordonnée avec l'activité répressive du Corps de police. Pour la Municipalité de Lausanne, l'ouverture de l'ECS doit impérativement s'accompagner d'une diminution importante des nuisances découlant aujourd'hui d'une consommation se déroulant en partie dans l'espace public. Dans le cadre de son programme pour la législature 2016-2021 et dans le prolongement de son plan d'action de sécurité publique 2015-2016, la Municipalité précisera le dispositif sécuritaire et les missions confiées à la police en lien avec l'ouverture d'un ECS.

## 7. Les jobs à seuils adaptés

### 7.1. Qui se drogue et pourquoi ?

Les consommateurs de drogues faisant partie des populations pauvres et vulnérables sont, le plus souvent, des personnes fragilisées par une trajectoire de vie difficile. La moitié d'entre elles fait état d'abus sexuels dans l'enfance ou l'adolescence, la plupart évoque des ruptures affectives ainsi que des échecs scolaires ou professionnels. Les intéressés se sentent souvent différents, isolés, marginalisés. Ils n'ont pas bénéficié de la reconnaissance, du soutien, des repères, du cadre, dont chacun a besoin pour se construire, occuper sa juste place dans la société. La consommation régulière et conséquente de drogues est le plus souvent une automédication tendant à lutter contre une angoisse taraudante, qui parfois s'ajoute, ou fait suite (le cas échéant avec d'autres produits), à une médication prescrite. Mais cette consommation entraîne le plus souvent une dépendance, qui ne fait qu'exacerber la honte et la désocialisation. Le manque peut être tel que les intéressés commettent des délits, y compris envers ceux qu'ils aiment, pour se procurer de quoi financer leur consommation. Incapables de travailler et de subvenir à leurs besoins, trahissant leurs proches, ils vivent une perte presque totale de l'estime d'eux-mêmes, laquelle accroît encore le besoin de consommation de psychotropes.

<sup>28</sup> La même organisation avait été mise en place pour le projet pilote de la Terrasse.

## 7.2. *Redonner une place, proposer un travail*

Une consommation moins problématique (voire l'abandon de toute consommation) n'est cependant envisageable qu'à travers une action portant sur les souffrances et les maux qui sont à l'origine de celle-ci. Mais initier un tel travail sur soi demeure très difficile en l'absence de toute raison de croire en une réelle possibilité de trouver tout de même sa place, de ne plus être abusé, stigmatisé, discriminé, mais au contraire enfin reconnu et soutenu.

Il s'agit d'accueillir non pas un « toxicomane »<sup>29</sup>, un « marginal »<sup>30</sup> ou un « malade » (la consommation de psychotropes n'est au demeurant pas à proprement parler la maladie, mais un traitement de celle-ci, aussi inadéquat fut-il dès lors qu'il n'opère, au mieux, que sur les symptômes<sup>31</sup>), mais une personne à part entière, qui souffre, assurément, mais qui souffre particulièrement du regard, sinon du jugement, porté sur elle et de la mise à l'écart que ce regard implique ou génère. Il s'agit d'offrir une relation qui, sans ignorer ni même minimiser la réalité d'une consommation problématique et de ses conséquences, n'en demeure pas moins une relation interpersonnelle. Il s'agit d'offrir des opportunités de prendre sa place, et d'exister avant tout comme une personne à part entière, au regard des autres, en dépit de la consommation et des faiblesses ou des manquements qu'elle entraîne. Cela peut passer par une pratique sportive ou culturelle en équipe, un échange dans un groupe d'art-thérapie, ou mieux encore... un travail.

## 7.3. *Le concept des « jobs à seuils adaptés »*

Une activité rémunérée permet de sortir d'un désœuvrement dommageable, de renouer le lien social, de retrouver l'estime de soi à travers une utilité sociale retrouvée. Le Service social Lausanne propose à cet effet le concept de « jobs à seuils adaptés » : ce n'est pas la personne qui doit s'adapter à l'emploi, c'est l'emploi qui s'adapte à la personne<sup>32</sup>. Il a défini les trois seuils suivants :

1. la personne vient travailler quand elle veut et quand elle peut, sans engagement aucun ;
2. la personne vient travailler quand elle veut et quand elle peut, mais elle prend un engagement concernant la durée et l'horaire de travail – qui tient compte des besoins de l'entreprise ;
3. la personne travaille au moins à mi-temps, selon un horaire convenu.

## 7.4. *Principales caractéristiques du projet*

Considérant que la plus grande partie des personnes concernées sont au bénéfice du revenu d'insertion (RI), le Service social a proposé le concept des jobs à seuils adaptés au Département de la santé et de l'action sociale. Ce dernier est entré en matière et, dans le cadre des mesures d'insertion du RI, un projet a été confié à la Fondation Mère Sofia, qui lui permettra d'étendre et de diversifier sa prestation Macadam.

Les personnes travaillant dans le cadre des jobs à seuil adaptés sont au bénéfice d'un contrat de travail oral au sens du Code des obligations et salariées. Une franchise sur le salaire est admise si celui-ci doit être complété par le RI, selon le principe d'incitation au travail<sup>33</sup>. Dans la règle le salaire est de CHF 15.- net de l'heure.

Le Service social Lausanne a par ailleurs effectué des démarches auprès d'autres entités, notamment Lausanne Région, pour obtenir un financement complémentaire et permettre l'extension du programme aux personnes qui ne sont pas au RI. Il assure également le lien avec

<sup>29</sup> « Toxicomane » signifie qui a la manie des produits toxiques. Or les consommateurs ne recherchent évidemment pas la toxicité, mais des effets qu'ils perçoivent comme thérapeutiques (analgésiques par exemple).

<sup>30</sup> Est « marginal » celui qui se trouve en dehors des marges définies par les autres ... qui les ont tracées de manière à se trouver, eux, à l'intérieur de celles-ci.

<sup>31</sup> Il en va de même, au demeurant, des traitements dits de substitution.

<sup>32</sup> Une telle démarche n'eût pas été nécessaire il y a 40 ou 50 ans. C'est la disparition des emplois à « faible valeur ajoutée » (notamment suite à leur délocalisation dans des pays où la « main-d'œuvre » est avantageuse) qui la rend nécessaire aujourd'hui, si l'on entend bâtir une société inclusive.

<sup>33</sup> Une franchise représentant la moitié des revenus provenant d'une activité lucrative, à l'exception des gratifications, 13<sup>ème</sup> salaire ou prime unique, est accordée au requérant, à son conjoint, à son partenaire enregistré ou concubin. Cette franchise s'élève à CHF 200.- maximum pour une personne seule et à CHF 400.- maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

divers services de l'administration afin de créer des jobs (par exemple, en été, avec le Service des parcs et domaines : reconstruction des murs en pierre sèche autour des alpages de la Ville) ainsi que d'autres institutions telles que la Fondation du Levant.

Le projet de jobs à seuils adaptés « Macadam 3 seuils » organisé et géré par la Fondation Mère Sofia, ainsi que le catalogue des jobs à seuils adaptés proposés par les institutions et services partenaires dans le cadre de ce projet se trouvent en annexe 4.

Dès le mois de mai 2016, un camping-car se rend à la place de la Riponne cinq jours par semaine, pendant deux heures. Avec le concours de la Fondation Le Relais et de l'équipe de l'Espace du Service social Lausanne, les jobs sont proposés aux usagers.

Ainsi les personnes les plus marginalisées peuvent-elles désormais s'inscrire pour une activité créative, culturelle, sportive, ou pour un travail salarié et socialement utile – mais toujours selon leurs forces, disponibilités et intérêts. A travers cette activité, elles renouent avec les autres et plus encore avec elles-mêmes. Dans les lieux où elles sont reçues en tant que personnes à part entière, elles recouvrent lien social et estime de soi. Peu à peu, l'automédication psychotrope est moins nécessaire, la perspective de pouvoir abandonner la consommation ou à tout le moins la réduire à un niveau non problématique se dessine, une thérapie peut être envisagée.

## 8. Résumé

Le schéma suivant résume la politique communale de la drogue telle qu'actualisée par le présent préavis. L'ECS est au service de deux des objectifs de cette politique. Les nouvelles mesures sont en gras. Le schéma ne comprend que le dispositif lausannois, dont on rappellera qu'il complète le dispositif cantonal et les mesures que ce dernier comprend dans les domaines de la thérapie notamment, en particulier le Centre St-Martin.

Les risques liés à la consommation de drogues pour les consommateurs vulnérables et pour la consommation en général sont maîtrisés  
La ville contribue à l'insertion des consommateurs vulnérables

<b>Objectif 1</b>	<b>Objectif 2</b>	<b>Objectif 3</b>	<b>Objectif 4</b>
Les consommateurs vulnérables bénéficient des mesures sanitaires et sociales nécessaires à la réduction des risques et méfaits de leur consommation	Les consommateurs vulnérables peuvent participer à des programmes d'insertion favorisant le recours à la thérapie	Il n'y a pas de scènes de la drogue dans l'espace public ou privé. D'éventuels rassemblements résiduels sont strictement encadrés.	Les actions de prévention par la visibilité des forces de l'ordre et la répression des infractions à la LStup se poursuivent

<p>Application à Lausanne du programme cantonal de prévention des maladies transmissibles (Distribus, Passage, Automate)</p> <p>Couverture des besoins vitaux (Passage)</p> <p>Accueil de jour (Terrasse)</p> <p><b>Espace de consommation sécurisé</b></p>	<p>Programme d'activités sportives et culturelles</p> <p><b>Jobs à seuils adaptés</b></p>	<p>Instance de pilotage opérationnel</p> <p>Actions de prévention, d'assistance et de médiation dans l'espace public</p> <p><b>Espace de consommation sécurisé</b></p>	<p>Application du règlement général de police</p> <p>Définition d'une politique de sécurité publique et de lutte contre le trafic de stupéfiants prenant en compte l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé.</p> <p><b>Adoption du nouveau plan d'action de sécurité publique dans le cadre du programme de législation.</b></p>
---	---	--	--

## 9. Conséquences financières

Les mesures proposées par le présent préavis relèvent de divers financements :

### 9.1. Espace de consommation sécurisé

1. L'exploitation de l'ECS élargera au budget de la Ville, pour le montant déjà cité de CHF 980'000.-. Si la Ville peut envisager une telle dépense, c'est que les négociations financières conduites avec l'Etat de Vaud dans d'autres domaines progressent favorablement et permettront de compenser le coût de l'ECS. Ainsi par exemple : l'Etat finance la totalité des coûts des hébergements d'urgence dans les autres régions du canton et seulement la moitié à Lausanne ; les autorités cantonales admettent la nécessité de corriger cette inégalité de traitement. De même, le Point d'Eau est-il entièrement financé par la Ville alors que, pour la partie soins au moins, il s'agit normalement d'une tâche cantonale, la surveillance incombant en principe au service cantonal de la santé publique ; là encore les autorités cantonales admettent la nécessité d'une participation financière substantielle.
2. Pour les travaux d'aménagement, la Fondation ABS présentera une demande à la Loterie Romande.

### 9.2. Jobs à seuils adaptés

1. Pour les bénéficiaires du RI, les jobs à seuils adaptés sont financés par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) dans le cadre du budget des mesures d'insertion sociale.
2. Pour les autres usagers, notamment les bénéficiaires d'une rente AI, ils sont financés par Lausanne Région et par la subvention du service social à la Fondation Mère Sofia.
3. Des contributions de fonds publics et privés seront également sollicitées.

Ainsi le nécessaire a été fait pour que les coûts liés aux mesures d'amélioration de la politique communale en matière de drogues soient compensés par des mesures prises dans d'autres domaines de la politique sociale ou pris en charge par d'autres collectivités.

## 10. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le préavis N° 2016/41 de la Municipalité du 2 juin 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver les objectifs de la politique communale en matière de drogues tels que présentés dans le présent préavis ;
2. d'approuver les mesures déployées pour atteindre ces objectifs, y inclus l'ouverture, pour une expérience pilote de trois ans, d'un espace de consommation sécurisé ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de CHF 25'000.- pour le projet des jobs à seuils adaptés, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes du budget 2016 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, compte 5113.365 « Subventions à des institutions privées » - Fondation Mère Sofia : CHF 25'000.-.

Au nom de la Municipalité :

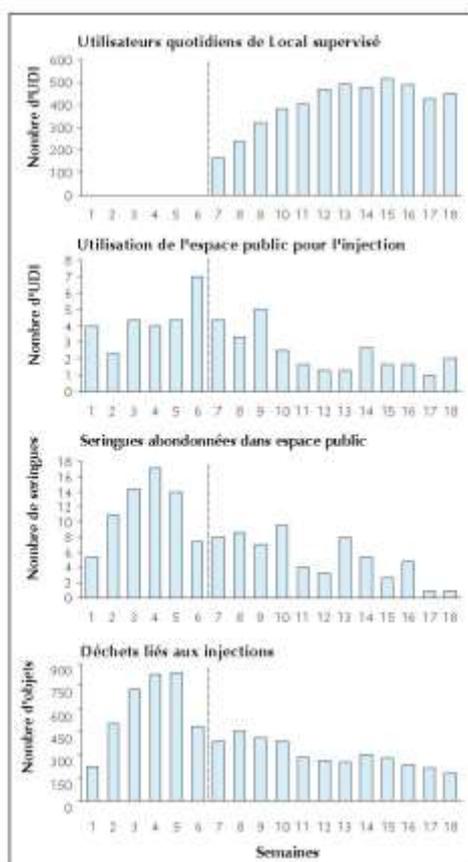
Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : Simon Affolter

**Annexe 1 du préavis N° 2016/41  
« Politique communale en matière de drogues »**

**Evaluation de l'expérience suisse et internationale des espaces de consommation de drogues**

Les résultats de l'expérience des espaces de consommation de drogues, ouverts le plus souvent depuis de nombreuses années en Suisse et dans le monde, sont-ils conformes aux attentes ? Pour le déterminer, il convient, notamment, de comparer des villes avant et après l'ouverture d'espaces de consommation, autour de quelques indicateurs. A titre d'exemple, on peut citer le suivi qui a été mis en place par la Ville de Vancouver. Dans le tableau ci-dessous, la ligne pointillée verticale représente l'ouverture de l'espace ; on compare donc la situation prévalant durant les 6 semaines précédant et les 12 semaines suivant l'ouverture.



D'autres études comparables peuvent être citées. De manière générale, leurs conclusions sont favorables aux espaces de consommation. Dans le cadre de ce préavis, on peut évoquer les constats suivants :

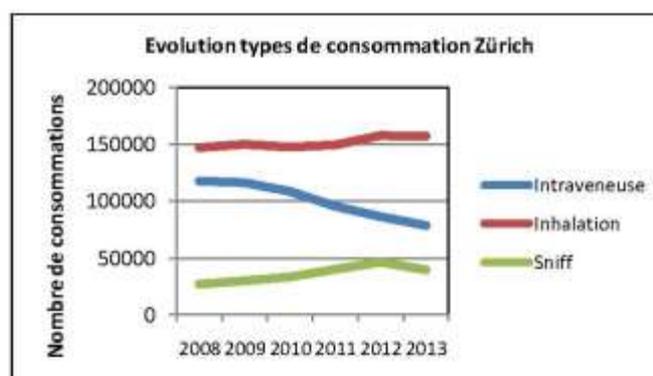
1. Là où ils sont ouverts, les espaces de consommation deviennent le lieu principal d'injection pour la plupart des consommateurs de drogues.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Noël L, Gagnon F and al. 2009. Avis sur la pertinence des services d'injection supervisée. Analyse critique de la littérature. Québec : Institut national de santé publique. P.64

2. Une analyse sur la pertinence des espaces de consommation montre que leur fréquentation est associée à des changements positifs en matière d'injection, et ceci surtout parmi ceux qui les utilisent régulièrement.<sup>2</sup>
3. L'étude des usagers d'un espace de consommation au Canada montre que<sup>3</sup> :
  - 75% ont modifié leurs pratiques d'injection
  - 80% s'injectent moins de façon précipitée
  - 71% s'injectent moins dans les lieux publics extérieurs
  - 56% jettent moins leurs déchets dans des endroits inappropriés
  - 37% réutilisent moins leur seringue.
4. Une autre étude montre que l'ouverture d'un espace de consommation a été associée à une augmentation de 9% de personnes entrant en traitement de leur dépendance.<sup>4</sup> 18% ont commencé un programme de désintoxication au moment du suivi.<sup>5</sup>
5. L'étude d'un autre espace de consommation en Hollande montre des résultats similaires<sup>6</sup> :
  - 83% utilisent moins de drogues en public
  - 13% font moins usage de drogues
  - 49% font plus attention à leur hygiène
  - 30% font plus attention à leur condition physique
6. Une autre étude en Allemagne montre que 40% consomment moins en public et 50% sont plus soucieux de la propreté entourant l'injection.<sup>7</sup>
7. Des études ont également été menées en Suisse. L'Office fédéral de la santé publique a mis en place en 2000 la norme qualité QuaThéDA (Qualité, Thérapie, Drogue, Alcool) ainsi que des instruments de mesure de satisfaction des clients QuaThéSI (Quality Therapy Satisfaction Instrument). Une enquête QuaThéSI pour les espaces de consommation de la Ville de Zürich met en évidence des résultats très satisfaisants. La majorité des usagers fait état d'une amélioration de sa situation sociale et sanitaire et d'une diminution de ses comportements à risque, notamment.

Ainsi les études disponibles en Suisse et à l'étranger montrent-elles un impact positif aussi bien pour la population en général que pour les consommateurs en particulier. Leurs conclusions sont par ailleurs corroborées par les constats empiriques des acteurs.

On relèvera enfin que, de manière générale, les usagers des espaces de consommation tendent à adopter des pratiques à moindre risque, le recours à l'injection diminuant au profit de l'inhalation et du sniff.



<sup>2</sup> Noël L, Gagnon F and al. 2009. Avis sur la pertinence des services d'injection supervisée. Analyse critique de la littérature. Québec : Institut national de santé publique. p. 30

<sup>3</sup> Petrar, S., Kerr, T., Tyndall, M.W., et al. 2007. Injection drug users perceptions regarding use of a medically supervised safer injecting facility. *Vancouver Addictive Behaviors* 32 1088-1093

<sup>4</sup> Wood, E., Tyndall, M.w., Zhang, R. et al. (2007) Rate of detoxification service use and its impact among a cohort of supervised injecting facility. *Leeds : Society for the Study of Addiction*. 102(6), 916-919.

<sup>5</sup> Wood, E., Tyndall, M. et al. (2006). Attendance at supervised injecting facilities and use of detoxification services. *Massachusetts Medical Society. New England Journal of Medicine*, 354(23), 2512-2513

<sup>6</sup> van der Poel, A., Barendregt, C., van de Mheen, D. (2003) Drug consumption rooms in Rotterdam: an explorative description. *S. Karger AG, Basel : Eur Addict Res*, 9(2), 94-100.

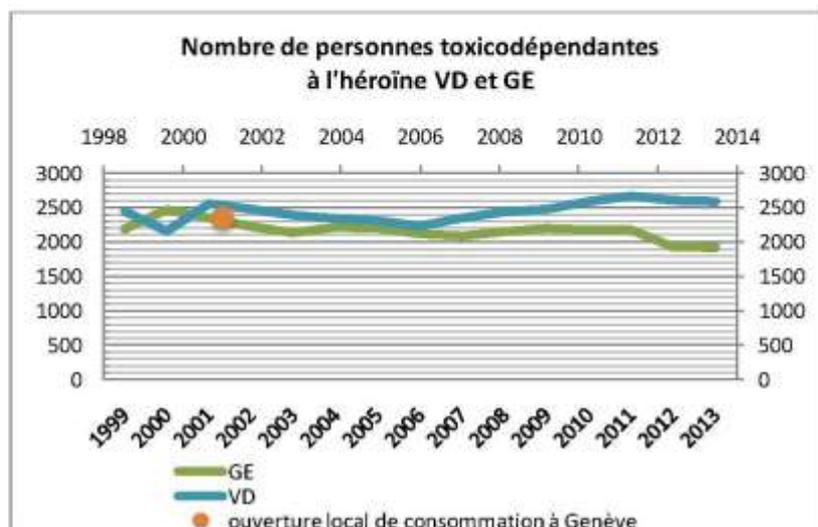
<sup>7</sup> Zurhold, H., Degkwitz, P., Verthein, U., et al. (2003) Drug consumption rooms in Hamburg, Germany: Evaluation of the effects on harm reduction and the reduction of public nuisance. *Florida : Sage : Journal of Drug Issues*, Summer 2003, 663-688.

Il faut cependant prendre en considération le fait que, dans la plupart des villes, les usagers des espaces de consommation bénéficient également d'un *traitement au moyen de stupéfiants* au sens de l'article 3e) de la Loi sur les stupéfiants. Dans le cadre de tels traitements, l'utilisateur n'a plus à tout sacrifier (son temps, ses ressources) pour l'acquisition du produit, il ne vit plus dans l'angoisse permanente du manque. Enfin, le produit est contrôlé de sorte que le risque d'overdose s'en trouve donc considérablement réduit. Ainsi l'utilisateur peut-il stabiliser sa situation, entreprendre une activité, voire suivre une thérapie en vue de réduire sa consommation ou même de s'en abstenir. De tels traitements existent dans le canton de Vaud (voir page 8 du préavis 2016/41), mais uniquement au moyen de méthadone en faveur des héroïnomanes.

L'impact d'un espace de consommation de drogues pourrait donc être moindre, s'agissant de la santé globale et de l'insertion socioprofessionnelle de ses usagers que dans d'autres cantons. En revanche, l'impact sur l'espace public devrait être comparable.

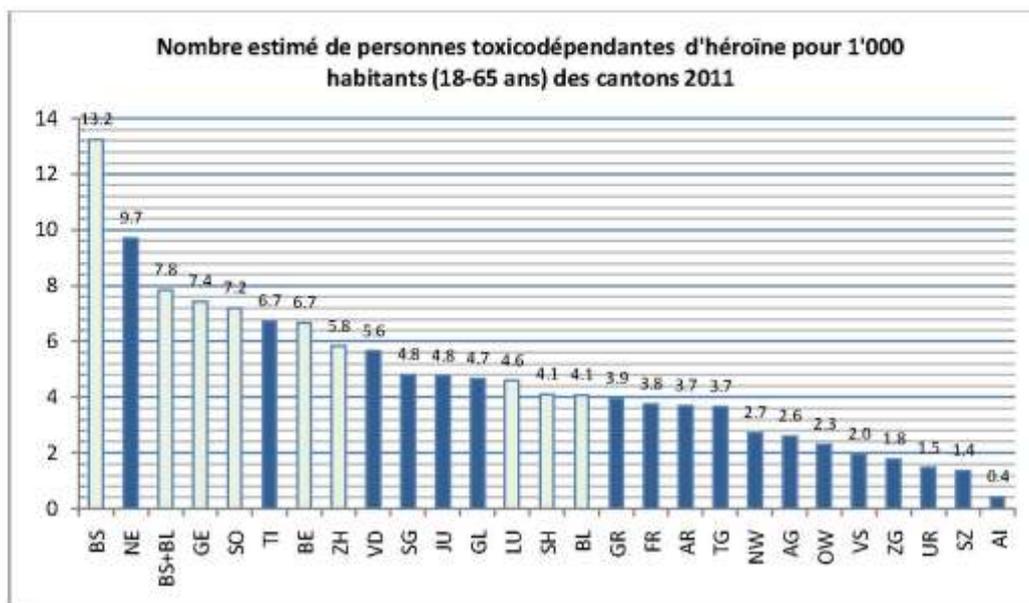
#### *Impact de la réduction des risques sur la consommation de drogues*

La réduction des risques liés à la consommation de drogues à travers des espaces de consommation sécurisés a-t-elle un impact sur la consommation de drogues ? Entraîne-t-elle, éventuellement, une augmentation de cette consommation par les consommateurs actifs ou encore une augmentation du nombre de consommateurs actifs ? Les chiffres à disposition montrent qu'il n'y a pas d'évidence en ce sens, au contraire. Ainsi l'ouverture du local d'injection à Genève en 2001 n'a-t-elle pas augmenté le nombre de personnes dépendantes de l'héroïne.



On peut même constater que ce nombre a baissé dans le canton de Genève alors que, dans le même temps, une augmentation est observée dans le canton de Vaud.

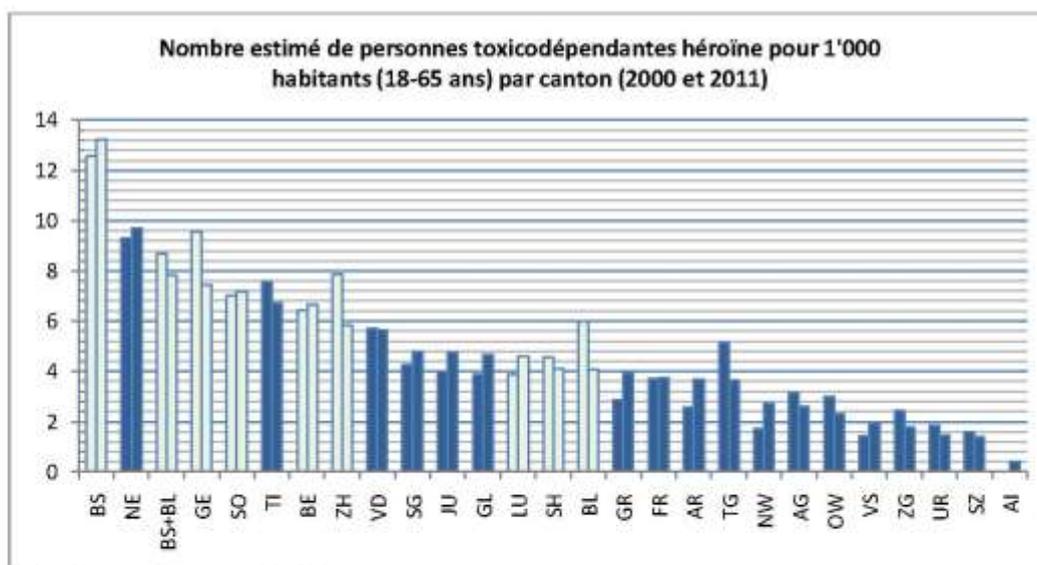
On observe encore que la proportion de personnes consommatrices dépendantes de l'héroïne pour 1'000 habitants n'est pas plus élevée dans les cantons disposant d'un espace de consommation.



*En clair les cantons qui ont un local de consommation*

*Office fédéral de la statistique (OFS) et Office fédéral de la santé publique (OFSP), 2014. Site internet.*

Ainsi le canton de Neuchâtel compte une plus grande proportion d'usagers de drogues que Genève ou Berne. Le canton de Vaud est au même niveau que le canton de Zürich. Le canton de Zürich possède une proportion moins importante d'usagers d'héroïne que les cantons de Neuchâtel et Tessin. Nous pouvons observer que les cantons de Zürich et Berne sont seulement à la 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> place derrière le canton de Neuchâtel et le Tessin. De même, Lucerne a une proportion moins importante que Vaud, Saint-Gall, Jura, Glaris. On peut donc affirmer que la présence de locaux de consommation ne constitue assurément pas une mesure d'encouragement ou de banalisation de l'usage d'héroïne. Les derniers locaux de consommation en Suisse ont été ouverts en 2001. L'évolution des consommateurs réguliers d'héroïne depuis cette date ne signale pas de tendance à la hausse.



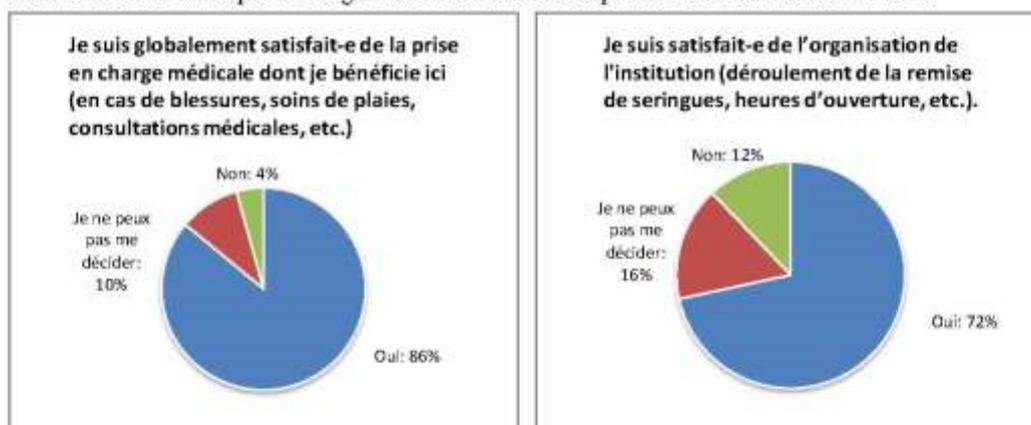
*En clair les cantons qui ont un local de consommation.*

La légère augmentation du canton de Bâle Ville, Soleure et Berne est comparable aux variations des autres cantons avec une baisse de plus de 2 personnes pour 1'000 pour le canton de Genève, Zürich et Bâle Campagne. Nous pouvons donc dire que les locaux de consommation n'ont pas encouragé ni banalisé la consommation de l'héroïne sur une période de 11 ans.

Voici encore le résultat d'une enquête QuaThéSI pour les espaces de consommation de la Ville de Zürich :

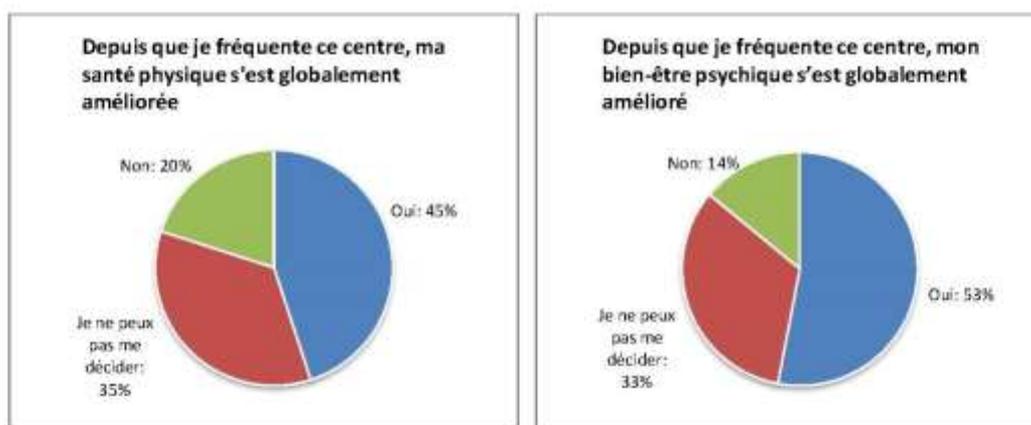
#### Organisation, soins, remise matériel stérile

Les usagers sont globalement satisfaits de la prise en charge dans les locaux de consommation sécurisés : 86%<sup>8</sup> ainsi que de l'organisation semble en adéquation avec leurs besoins : 72%.



#### Évolution état psychique et physique

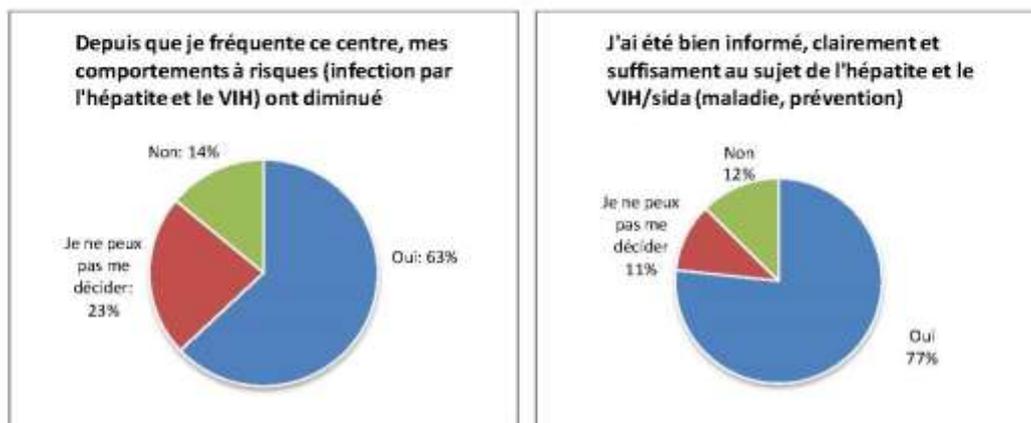
Ainsi une grande partie des usagers trouve que leur bien-être physique : 45% et psychique : 53% s'est amélioré en fréquentant les locaux de consommation sécurisés.



<sup>8</sup> Les chiffres qui suivent sont tirés de Dickson-Spillmann Maria, Schaaf Susanne. (2014). Zufriedenheit der Klienten und Klientinnen in ambulante und stationäre Suchthilfe (QuaThéSI). Gesamtbericht der Erhebung. Zürich: Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung.

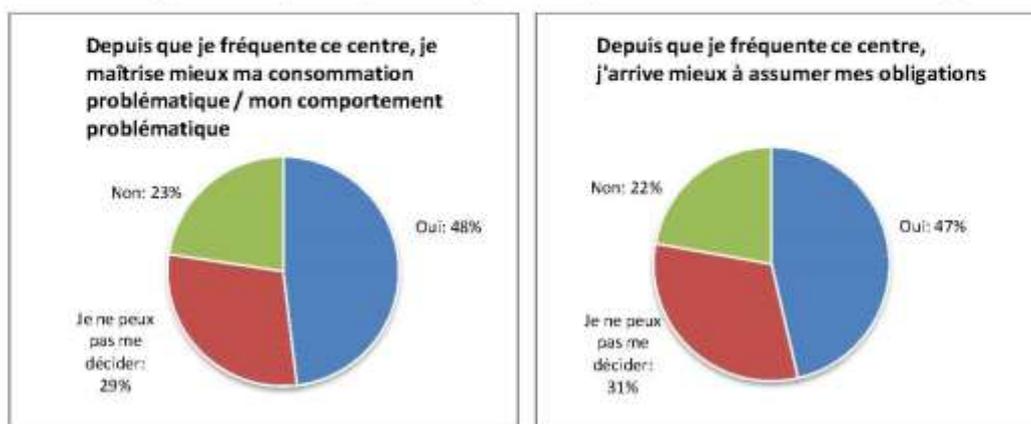
### Réduction des risques HIV, hépatites

Au niveau de la réduction des risques par rapport à l'hépatite, le VIH et autres maladies et infections, une majorité des usagers déclare avoir reçu toutes les informations nécessaires : 77% et affirme avoir diminué leurs comportements à risques par rapport à ces maladies : 63%.

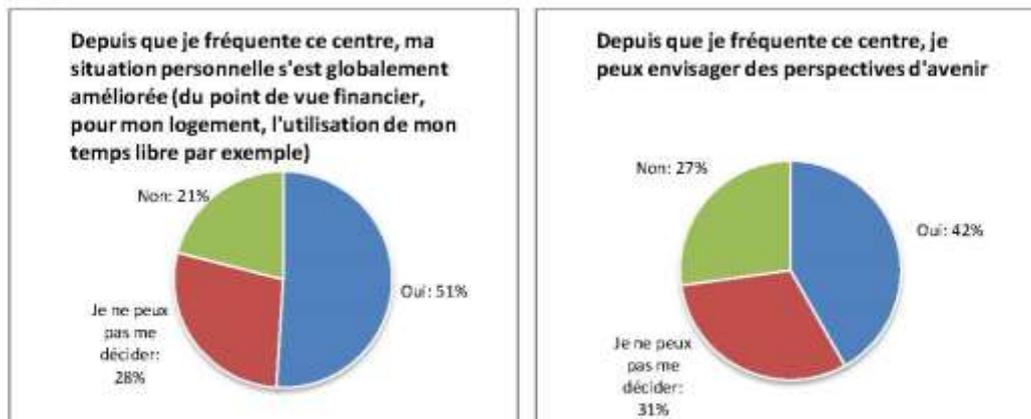


### Réduction des risques : consommation entraînant moins de problèmes individuels et sociaux

Nous observons également des effets au niveau de la réduction des risques pour une consommation entraînant moins de problèmes individuels et sociaux. 48% des usagers déclarent mieux maîtriser leur consommation problématique /comportement problématique. 47% assument mieux leurs obligations.



51% ont vu leur situation personnelle s'améliorer et peuvent envisager des perspectives d'avenir : 42%.



**Annexe 2 du préavis N° 2016/41  
« Politique communale en matière de drogues »**

**Budget de fonctionnement l'espace de consommation sécurisé (source : Fondation ABS)**

<b>Total charges</b>	<b>en CHF</b>	<b>843'066</b>
<b>4 Charges directes d'exploitation</b>		<b>39'700</b>
<b>400 Frais de fonctionnement Direction et Administration</b>		<b>12'000</b>
4040 Fournitures de bureau		2'000
4050 Impôts et taxes		1'000
4060 Frais de publicité et d'impression		5'000
4070 Frais de Conseil		1'000
4080 Frais d'assurances		2'000
4085 Frais bancaires et postaux		400
4090 Autres frais administratifs		600
<b>410 Frais de fonctionnement Prestation consommation encadrée</b>		<b>27'700</b>
4110 Loyer et charges des locaux (inclus dans les charges du Passage)		
4120 Frais de chauffage et d'électricité (inclus dans les charges du Passage)		
4130 Frais de télécommunication et sécurité		2'000
4140 Frais de nettoyage et d'entretien		2'000
4145 Frais d'entretien du véhicule		2'500
4150 Frais médicaux et soins		10'000
4160 Abonnement aux journaux		1'200
4190 Autres frais de fonctionnement		10'000
<b>5 Charges de personnel</b>		<b>803'366</b>
<b>520 Charges salariales</b>		<b>645'980</b>
5200 Salaires bruts Direction et Administration		50'000
5201 Salaires bruts Prestation consommation sécurisée		541'800
5209 Autres salaires bruts (remplaçant-e-s)		54'180
<b>521 Charges sociales</b>		<b>138'886</b>
5210 Charges sociales Direction et Administration		10'750
5211 Charges sociales Prestation consommation encadrée		116'487
5219 Autres charges sociales (remplaçant-e-s)		11'649
<b>524 Frais de formation du personnel</b>		<b>10'000</b>
5240 Frais de formation Administration		1'000
5241 Frais de formation Prestation consommation encadrée		9'000
<b>528 Autres charges de personnel</b>		<b>2'500</b>
5280 Autres charges de personnel Direction et Administration		500
5281 Autres charges de personnel Prestation consommation encadrée		2'000
<b>529 Prestations de tiers</b>		<b>6'000</b>
5290 Honoraires		2'000
5291 QuaThéDA		1'000
5299 Autres prestations de tiers		3'000
<b>Total</b>		<b>843'066</b>

A ce budget, il convient d'ajouter le coût d'un agent de sécurité, selon des modalités qui devront encore être convenues avec la Fondation ABS et avec Police. On peut ainsi estimer le coût total de l'ECS à CHF 980'000.-.

#### Budget des transformations et de l'équipement – source : Fondation ABS

Budget estimé des travaux de transformation		CHF	CHF	CHF
Règle de calcul = Normes SIA				
Travaux de rénovation avec modification des locaux sans intervention statique	M <sup>2</sup>	Min.	Max.	Estimation moyenne
<b>Locaux de prestation « consommation encadrée »</b>				
1. Hall d'entrée (réception – accueil – WC)	33	28'050	49'500	38'775
2. Espace consommation encadrée (locaux injection – inhalation – sniff), espace de soins	50	42'500	75'000	58'750
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>70'550</b>	<b>124'500</b>	<b>97'525</b>

Budget estimé de l'acquisition d'équipement		
1	4 tables + 4 tablettes + 4 chaises espace injection	800,00 Fr.
2	4 chaises + 1 table espace inhalation	600,00 Fr.
3	4 chaises + 1 table espace accueil	600,00 Fr.
4	1 bureau + divers rangements espace injection	1 000,00 Fr.
5	1 bureau + divers rangements guichet accueil	10 000,00 Fr.
6	Mobilier divers, plantes, miroir, accessoire	5 000,00 Fr.
7	Matériel informatique	3 000,00 Fr.
8	Ventilation espace d'inhalation	2 000,00 Fr.
9	Divers	7 000,00 Fr.
	<b>Total</b>	<b>30 000,00 Fr.</b>

**Annexe 3 du préavis N° 2016/41  
« Politique communale en matière de drogues »**

**Calcul des équivalents plein temps (EPT)**

<b>Personnel nécessaire</b>						
	Horaires du personnel	Heures/j	Nb. de personnes	Jours/an	Heures totales	EPT
Tous les jours sauf mardi	11h30-15h00 16h00-19h30	7	4	313	8'764	
Mardi	12h30-15h00 16h00-19h30	6	4	52	1'248	
<b>Total</b>					<b>10'012</b>	<b>4.3</b>
<b>Sécurité</b>						
Tous les jours sauf mardi	11h45-14h45 16h00-19h00	6	1	313	1'878	
Mardi	12h45-14h45 16h00-19h00	5	1	52	260	
<b>Total</b>					<b>2'138</b>	

**Annexe 4 du préavis N° 2016/41  
« Politique communale en matière de drogues »**

**Projet de jobs à seuils adaptés « Macadam 3 seuils » organisé et géré par la Fondation Mère Sofia**

**Le concept, en résumé**

La Fondation Mère Sofia, avec le soutien de la Ville et du canton, développe sa structure Macadam Services et met sur pied des jobs à seuils adaptés en faveur de personnes en phase active de consommation selon ce modèle :

Seuil 1 (macadam express)	Possibilité de s'inscrire pour un petit job ponctuel ou d'obtenir des informations sur les structures destinées aux personnes toxicodépendantes via la permanence tenue dans un camping car à la place de la Riponne	L'accompagnement social est permanent
Seuil 2	Engagement au sein de Macadam Services pour une durée de 6 mois, avec un horaire de travail adapté à chaque situation	L'accompagnement social est ponctuel
Seuil 3	Renouvellement du contrat au sein de Macadam Services pour 6 mois supplémentaires avec un horaire de travail	Quasiment sans accompagnement social

Ce projet porte sur la valorisation de la personne et la reconnaissance de ses compétences. Tous les participants reçoivent en effet un salaire soumis aux cotisations sociales, (CHF 15.- net/h). La franchise de CHF 200.- est appliquée pour les bénéficiaire du RI.<sup>1</sup>

Chaque participant reçoit également un certificat de travail à la fin de son engagement.

Le canton de Vaud (le SPAS) financera le salaire des personnes au bénéfice du RI. Pour les autres, le SSL accompagne la Fondation Mère Sofia dans la recherche de fonds et verse lui-même une subvention.

Dans ce projet, la Fondation Mère Sofia fonctionne comme une agence intérim à caractère social. Elle invite donc les institutions et les services de la ville de Lausanne qui auraient des petits jobs à proposer au sein de leur institution à les annoncer. La seule charge pour les institutions est liée à l'encadrement. Les petits jobs proposés par les institutions et les services seront insérés dans une base de données (consultable par la permanence tenue dans un camping car à la place de la Riponne).

Les intervenants sociaux (du Relais et du SSL) présents sur la place de la Riponne informeront et inciteront les usagers à approcher le camping car présent sur la place.

<sup>1</sup> Une franchise représentant la moitié des revenus provenant d'une activité lucrative, à l'exception des gratifications, 13<sup>ème</sup> salaire ou prime unique, est accordée au requérant, à son conjoint, à son partenaire enregistré ou concubin. Elle s'élève à Fr. 200.- maximum pour une personne seule et à Fr. 400.- maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant. Cela signifie qu'un bénéficiaire du RI qui perçoit un salaire peut conserver la moitié de son salaire, jusqu'à concurrence de CHF 200.- ou CHF 400.- au maximum, et se trouve donc avantagé par rapport à un bénéficiaire du RI qui ne travaillerait pas.

**Catalogue des jobs à seuil adaptés proposés par les institutions et services dans le cadre du projet  
« Macadam 3 seuils »**

**Institution : SPort'ouverte**

Titre	Description	Existence		En partenariat avec	Nombre de places
		Existant	A créer		
<b>Travaux d'utilité sociale dans le milieu naturel</b>	Participation à l'entretien des sentiers de randonnées, des chemins piétonniers, et des zones naturelles de la commune de Lausanne ou dans le canton de Vaud. Aide aux tâches annuelles des associations et clubs du milieu de la montagne.  Aide à la préservation du patrimoine rural de la commune de Lausanne (d'avril à octobre).		X	Clubs de randonnée et de ski (ski club de Lausanne, CAS section Lausanne, Piolet Club,...)  Ville de Lausanne : parcs et domaines (SPADOM), alpage des Amburnex, etc.	6

**Institution : Fondation Mère Sofia**

Titre	Description	Existence		En partenariat avec	Nombre de places
		Existant	A créer		
Brocante gratuite	Récupération et stockage de matériaux et meubles de récupération avec distribution gratuite ponctuelle ou sur rendez-vous pour les personnes au RI.		X	Déchetterie de Lausanne	
Macadam Services	Toutes tâches de bricolages, déménagements, débarras. L'idée serait de permettre à certains bénéficiaires de Macadam Express de se tester avant de se lancer dans une MIS du catalogue.	X			

**Institution : Caritas-Vaud, Centre d'Appui Social et d'Insertion**

Titre	Description	Existence		En partenariat avec	Nombre de places
		Existant	A créer		
<b>Jardins Urbains</b>	Fabrication d'espaces à cultiver en divers matériaux, notamment de récupération. Cette activité peut être proposée au printemps ou en été. Elle peut être liée à un projet d'aide alimentaire pour un groupe de personnes, une/des associations. Dès lors, l'encadrement hors murs pourrait se faire par la structure bénéficiaire.		X		
<b>Maisons à insectes</b>	Composées entièrement de matériaux de récupération non traités (bois, bambou, canne à sucre, graminées, vieux paillasons, pot en terre, briques alvéolées, pives, etc.), la fabrication de maisons à insectes a une fonction à la fois esthétique et écologique. Elle permet de développer sa conscience écologique, son intérêt pour la nature, son		X	DiversCités Déchetterie Service parcs et domaines	

	habileté manuelle et sa créativité.			
<b>Aménagement d'espaces pour se relaxer et/ou pour pique-niquer</b>	Remettre de la vie dans la ville, valoriser certains endroits, parcs pour que la population citadine ait envie de se retrouver dehors. C'est une façon de remettre en contact les gens, de recréer un sentiment d'appartenance, des communautés. Ceci peut être effectué avec du bois de palette.	X	Service parcs et domaines Le relais (atelier bois)	
<b>Fabrication de ruches</b>	Sur le même concept que la fabrication des maisons à insectes, la fabrication peut, en plus, déboucher sur tout ce qui tourne autour de l'apiculture et ainsi créer des produits « made in Lausanne » qui peuvent stimuler la population à avoir envie de participer à ces programmes, soit sous forme d'engagement bénévole, soit sous forme d'achat des produits.	X	DiversCités	
<b>So'livre'darité</b>	Mise en place de boîtes à échange pour les petits objets que l'on ne veut plus ou des livres. Ces boîtes d'échanges peuvent habiller des poteaux, aller de la fabrication simple (cageot) à des formes pouvant donner une touche de couleurs au quartier et surtout favoriser l'échange et construire un sentiment de communauté.	X		
<b>Visiter Lausanne autrement</b>	Aider à briser les clichés et se sentir utile à la société. Inspiré du modèle brésilien né dans les années 2000 ou un sdf faisait visiter la ville, ce modèle a été repris en Europe, notamment à Copenhague. La proposition est de construire un tour de ville incluant un monde que le lausannois connaît pas ou peu, celui des marginaux. Ce tour de ville peut être accompagné de récit et également servir de support éducatif afin de mieux comprendre le phénomène de marginalisation.	X	Service de la culture Office du tourisme	
<b>Mettre de la couleur dans la ville</b>	Sur le même principe que les mosaïques géantes ou que les fresques dans les passages sous-terrain, peindre des escaliers de couleurs pour donner un élan positif et joyeux à certains endroits.	X	Service de l'urbanisme	
<b>Jeux de société géants</b>	Dessiner, dans des espaces publics, des jeux de société géants afin de retrouver un plaisir de s'amuser dehors, une envie de partager cet amusement avec d'autres. Ceci peut également faire partie d'animation de fêtes.	X	Service de la culture Service de la jeunesse	
<b>Atelier textile et buanderie</b>	Se mettre en activité en donnant un « coup de main » dans une structure fournissant de l'aide directe à d'autres personnes en difficultés. Cette mise en activité devrait permettre, outre le sentiment d'appartenance et d'utilité sociale, de retrouver un rythme et une régularité, de retrouver un plaisir d'être actif et de recréer du lien social. Type d'activités : tri vestimentaire en fonction de la qualité et du type de vêtement. Mise en route des machines pour nettoyer le linge, étendre et repasser (si compétences, éventuellement petits travaux de réparations des vêtements possibles), aide à la préparation de commandes et éventuellement, participation à des actions de vente en direct selon les développements de Caritas (par exemple, vente dans les EMS).	X		3 *

\*lorsque la régularité et l'endurance nécessaire et acquise, la personne pourrait envisager de rejoindre les équipes de bénévole dans les diverses boutiques.

## Institution : Atelier l'Eveil

Titre	Description			En partenariat avec	Nombre de places
		Existant	A créer		
Récupération et création	Demi-journées de nettoyage des bords du lac, récupération de déchets et création d'objets artistiques (sculpture, tableaux, land-art, etc.).		X		5 x 10
Stands au marché	Vente d'objets d'art et artisanat créés dans le cadre des ateliers de l'Eveil ainsi que d'autres mesures similaires (Caritas, etc.). Création de différents petits jobs : installation et montage du stand (1h), vente (tranches de 2h à 3h), démontage et rangements (1h).		X	Caritas, Rel'Aids, etc.	4-6 par jour
Campagne d'affichage pour associations	Service à destination des associations lausannoises : création d'affiches (peinture, sérigraphie, gravure) et affichage sur les panneaux libres prévus à cet effet. Différents petits jobs : la création des affiches (conception, réalisation, impression) ainsi que l'affichage.		X		
Décorations urbaines et peintures murale	Réalisation de peintures murales et autres décorations urbaines sur demande des services communaux et/ou de propriétaires privés. Différents petits jobs : conception, préparation, réalisation.		X		
Service vidéo	Réalisation de petits reportages, courts films promotionnels et/ou rapports annuels en vidéo pour associations et petites structures actives dans le domaine du social à Lausanne.		X		
Gestion du site internet « petits jobs »	Création, maintenance et mise à jour du site internet commun qui regroupe les « petits jobs ». Différents petits jobs réguliers : prises de vue (photographie), mise à jour du contenu, rédaction de textes, petits reportages, etc.		X	Tous les partenaires des « petits jobs »	
Animation dans des EMS	Animations diverses (danse, musique, contes, etc.) dans EMS ou divers autres foyers (enfants, jeunes délinquants, etc.).		X		
Soins pour animaux à domicile	Prestations de soins pour animaux : promenades de chiens, visites à domicile encadrées, « nourriture » (chiens, chats, petits animaux) ou « vacances » (chats, petits animaux), etc.		X		
Soins pour animaux dans un centre dédié	Créer un lieu supervisé où les particuliers peuvent amener leurs chiens pour la journée pendant leur travail/absence. Soins : balades, brossage, bains, etc.		x		
Soins pour animaux abandonnés et maltraités	Apporter des soins et s'occuper des animaux abandonnés ou maltraités, supervisés par un-e spécialiste en zoothérapie.		X		
Petits travaux et jardinage	Divers petits travaux de jardinage proposés aux particuliers et/ou dans le domaine public : arrosage, tondre le gazon, couper les haies, etc.		x		
Aide aux courses pour personnes à mobilité réduite	Aider des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, accidentées ou handicapées) à faire leurs courses (accompagner, porter les sacs, etc.).		X		

## Rapports

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur, Florence Bettschart-Narbel (PLR), Philippe Ducommun (UDC), Benoît Gaillard (Soc.), Alain Hubler (EàG), Sébastien Kessler (Soc.), Françoise Longchamp (PLR), Gilles Meystre (PLR), Sophie Michaud Gigon (Les Verts), Sandra Pernet (CPV), Janine Resplendino (EàG), Vincent Rossi (Les Verts), Yvan Salzmann (Soc.), Gianni-John Schneider (Soc.), Claude-Alain Voiblet (PLC)

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale

### **Rapport polycopié de M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur de majorité : -**

#### **1<sup>ère</sup> séance du 2 septembre 2016 de 14h à 15h55**

Présidence : Vincent BRAYER, Socialiste

Membres présents : Mme Florence BETTSCHART, PLR.Les Libéraux-Radicaux

M. Sebastien KESSLER, Socialiste (remplace Mme DECOLLOGNY)

M. Philippe DUCOMMUN, UDC - Union Démocratique du Centre

M. Benoît GAILLARD, Socialiste

M. Alain HUBLER, Ensemble à Gauche (EàG) - Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s

M. Gianni SCHNEIDER, Socialiste (remplace Mme Myrèle Sylvie KNECHT)

Mme Françoise LONGCHAMP, PLR.Les Libéraux-Radicaux

M. Gilles MEYSTRE, PLR.Les Libéraux-Radicaux

Mme Sophie MICHAUD GIGON, Les Verts

Mme Sandra PERNET, Le Centre PDC - Verts Libéraux (CPV)

Mme Janine RESPLENDINO, Ensemble à Gauche (EàG) - Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s

M. Vincent ROSSI, Les Verts

M. Yvan SALZMANN, Socialiste

M. Claude Alain VOIBLET, Libéral-conservateur (PLC)

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Oscar TOSATO, directeur SPORTS ET COHÉSION SOCIALE

Mme Judith BOVAY, cheffe du SERVICE SOCIAL LAUSANNE (SSL)

M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE

Notes de séances : Mme Marie-Pierre HUGUENOT, assistante administrative (SSL)

#### **Table des matières**

[Supprimée]

Après les salutations d'usage et la présentation des membres de l'administration communale, la séance est ouverte.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche que représente ce préavis sur la politique communale en matière de drogues, lequel fait suite à une première votation populaire en 2007, le président propose que son étude se déroule sur plusieurs séances et soit agrémentée de visites et d'auditions. Cette proposition est mise au vote :

#### **Vote de la commission**

Après votation (**8 oui, 0 non, 6 abst.**), il est décidé de répartir l'étude de ce préavis sur plusieurs séances et de l'agrémenter de visites et d'auditions.

Le président propose que la séance du jour soit consacrée à l'organisation des visites et des auditions comme suit :

1. Mise en commun et partage de documentation en sus du préavis ;
2. Structure des séances, des visites, des auditions ;
3. Point agenda afin de planifier les travaux de la commission.

À la demande d'une commissaire, un tour de table est lancé afin de permettre aux commissaires de présenter des remarques préliminaires sur le préavis. Il est jugé utile par un autre commissaire de connaître la position des divers groupes politiques en présence.

Une commissaire, s'exprimant en son nom propre (son parti n'ayant pas encore prit position), annonce refuser ce préavis car celui-ci n'a pas relevé de nouveautés notables par rapport au projet de local d'injection déjà rejeté par référendum en 2007 par le peuple. Un commissaire annonce que son groupe refusera vraisemblablement ce préavis pour la même raison.

Une commissaire annonce que son groupe ne s'est pas encore positionné sur le préavis. Toutefois, ce groupe a admis en 2015 une éventuelle ouverture d'un local de consommation sous certaines conditions. Elle relève encore que bien que le titre du préavis laisse penser le contraire, ce dernier est centré sur un seul des quatre piliers prévus par la loi fédérale. À savoir le pilier de la réduction des risques. Le pilier sécuritaire, ceux de la thérapie et de la prévention ne sont pas assez intégrés au projet. Sans davantage d'informations, sans audition de personnes des milieux concernés, d'experts, et sans visites, son groupe ne soutiendra pas majoritairement ce projet. La commissaire ajoute soutenir personnellement le préavis.

Une commissaire relève la présence d'études basées sur des expériences concrètes ce qui est un mieux par rapport à 2007 et apporte par la même des réponses à certaines critiques sur le projet de 2007. Elle justifie le centrage du préavis sur le pilier de la réduction des risques en indiquant que les autres piliers seront probablement traités au travers d'autres préavis. Elle indique tout de même que le titre du préavis est soit mal choisi, soit incomplet. Elle ajoute encore que son groupe soutiendra l'ouverture d'un espace de consommation et ajoute qu'il serait même favorable à une prescription médicalisée d'héroïne.

Un commissaire relève que le préavis présente une « actualisation de la politique en matière de drogues. Les objectifs sont précisés et de nouvelles mesures sont proposées ». Dès lors, il ne s'agit pas d'y mentionner tout ce qui existe déjà dans le dispositif lausannois. Il ajoute qu'il était déjà favorable à ce projet en 2007 et confirme le soutien de son groupe tout en saluant le changement de nom du lieu.

Un commissaire annonce que son groupe ne s'est pas encore positionné sur ce préavis, car les avis sont partagés. Il relève que les quatre piliers ne sont pas traités proportionnellement, ce qui est gênant pour avoir une vision globale. Il ajoute que le rôle de la police et son action à proximité du local de consommation sont inconnus. Il indique que son groupe relativise et questionne les résultats des études présentés dans le cadre du préavis et souhaiterait en savoir davantage sur le choix de ces études, ainsi que sur leurs sources explicites. Il relève que le préavis annonce un financement du local entièrement compensé par un transfert de subventions au canton. Ce procédé semble hasardeux et le commissaire souhaiterait en connaître les détails. Son groupe se questionne aussi sur l'emplacement du local retenu dans le préavis. Il relève encore que, sur le plan politique, ce préavis fait suite à un rejet populaire du projet de 2007 et qu'il lui paraît important de connaître les suites de ce refus. Enfin, il questionne l'impact réel de ce projet sur la scène de la drogue de la Riponne. Finalement, il rappelle qu'un éclaircissement du point 9.1 relatif au financement du projet est formellement demandé.

Un commissaire rappelle qu'un de ses postulats demandait de réfléchir aux mesures socio-sanitaires et sécuritaires en faveur des personnes toxicodépendantes. Il précise que la réponse de la Municipalité proposait des mesures socio-sanitaires uniquement avec notamment l'ouverture d'un espace de consommation. Il affirme qu'à la lecture du préavis soumis, la Municipalité va dans le bon sens mais constate une nouvelle fois, à regret, qu'il y manque

l'aspect sécuritaire. Quoi qu'il en soit, il affirme que le statu quo n'est pas acceptable ni en terme sanitaire (notamment en regard des seringues trouvées dans l'espace public), ni en terme sécuritaire (notamment en regard du deal visible dans les rues). Il ajoute que par rapport à 2007, le contexte a évolué ; les situations de ras-le-bol de la société civile se multiplient. Il est dès lors persuadé qu'une politique publique doit être mise en œuvre dans ce domaine. L'espace de consommation est une réponse pour autant qu'elle soit accompagnée de mesures sécuritaires plus précises.

Une commissaire affirme qu'il est temps d'aller de l'avant dans la politique drogues de la Ville, car dix années se sont écoulées depuis le refus du peuple de 2007. Elle ajoute que son groupe est à l'origine d'un groupe de travail constitué d'élus de tous les partis, excepté l'UDC, et chargé d'étudier la question des drogues sous tous ses aspects en faisant intervenir des spécialistes. Cela a permis d'acquérir une vue d'ensemble et une expertise dans ce domaine. Elle souhaiterait toutefois garantir une meilleure information à la population, en réponse aux diverses situations de tension dans certains quartiers, et c'est pourquoi elle demandera probablement une mesure complémentaire au préavis. Enfin, grâce à l'expertise acquise dans le groupe de travail, elle fait part que son groupe soutiendra l'ouverture de l'espace de consommation sécurisé.

Une commissaire précise que son groupe ne s'opposera pas à l'ouverture d'une telle structure, bien que les avis y divergent. Elle relève une inquiétude par rapport à la problématique de deal en journée aux alentours de la place Chauderon sur laquelle se trouvent des nombreux lieux fréquentés par des enfants tels que la bibliothèque, le service de psychologie scolaire, les arrêts de bus et gare du LEB. De nombreux parents s'inquiètent des interactions enfants - dealers.

Un commissaire se réjouit de constater que ce préavis propose des mesures concrètes, à savoir l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé et le développement d'un programme d'insertion et annonce que l'avis de son groupe sera très vraisemblablement positif par rapport à ces deux propositions. En ce qui concerne le programme de la commission, il est d'accord de prendre du temps pour autant que cela permette de faire évoluer les positions des groupes.

Un autre commissionnaire annonce recevoir très positivement ces deux mesures concrètes. Il soulève aussi l'importance d'ajouter un volet lié à l'information à la population.

Un autre commissaire affirme être favorable à la mise en œuvre de ces propositions concrètes qui viennent compléter un dispositif existant et à propos desquelles une supervision et une durée limitée dans le temps sont prévues.

Un commissaire relève qu'il lui paraît tout à fait raisonnable de présenter à nouveau un tel lieu, une décennie et deux législatures s'étant écoulées depuis le refus en votation populaire. Il précise par ailleurs que la proposition d'apporter, en complément à l'offre à bas seuil développée à Lausanne, un lieu de ce type, figurait dans le programme de législature 2011-2016 de la Municipalité. Il relève que concernant la politique des quatre piliers, le préavis précise parfaitement cette politique, laquelle figure dans la loi fédérale sur les stupéfiants, et précise que son application dépend des trois différents niveaux institutionnels. Il s'avère qu'on peut y lire une explication sur le pilier de la thérapie mise en œuvre par le canton ainsi que des éléments sécuritaires. Enfin, il souligne l'importance de se doter de documentations et informations externes. À ce titre il se propose d'envoyer quelques documents aux membres de la commission. Il ajoute que, selon le rapporteur de l'ONU sur le droit à la santé, l'office fédéral de la santé publique, l'observatoire européen des drogues et de la toxicomanie, tout bon dispositif de réduction des risques possède une salle de consommation.

Un commissaire énonce qu'il est intolérable de trouver des seringues sur le domaine public et d'être confronté à du deal auprès d'enfants et relève que le dispositif proposé par la Municipalité va dans la bonne direction. Il signale que, selon une étude menée en 2005, 65% des dépenses effectuées dans le cadre de la politique des 4 piliers, est en faveur de la répression (contre 25% pour la thérapie et 5% pour la réduction des risques). Il semble dès lors évident qu'un effort soit mis, à l'échelle communale, pour améliorer le pilier de la réduction des risques. Par ailleurs, il trouve tout à fait pertinent de réactiver ce dossier puisque, selon

différentes études, la réduction des risques, respectivement l'ouverture d'un espace de consommation permet une amélioration de la situation (pour les personnes concernées et la population). Il soutient donc ce préavis.

Enfin, le dernier commissaire annonce son soutien au préavis. Il est d'avis que les mesures proposées sont des mesures nécessaires. Il s'accorde à dire l'ouverture d'un tel lieu, devrait permettre de réduire pour les mineurs les expositions aux scènes dites de la drogue.

Après cette prise de température, la parole est donnée au Municipal O. Tosato afin qu'il puisse répondre aux diverses questions.

Après avoir remercié les commissaires pour leurs remarques, Monsieur le Municipal O. Tosato relève que la Municipalité ne peut pas continuer avec le dispositif actuel, car le statu quo n'est pas tenable. La Municipalité rejoint l'analyse faite par l'un des commissaires en ce qui concerne les efforts entrepris dans les différents piliers et ceux à entreprendre dans le domaine de la réduction des risques, de compétence communale. La Municipalité rejoint celles et ceux qui pensent qu'une amélioration du dispositif doit être accompagnée par une action différente en terme sécuritaire. À ce titre, la politique sécuritaire définie est l'aboutissement du travail d'un groupe éthique réunissant notamment la Police et des propositions seront faites dans le cadre du nouveau programme de législature.

En ce qui concerne la proposition du président d'effectuer des visites et des rencontres, il suggère que l'administration les organise. À titre d'information, Aline Bernhardt Keller, responsable du dispositif addictions travaillait à la Confédération auprès d'Info drogues ; elle connaît par conséquent bien la répartition des compétences entre les différents piliers.

Avant de passer aux modalités d'organisation des visites et des rencontres, une commissaire émet le souhait, pour une équité d'information, de ne pas faire participer uniquement des personnes favorables au préavis. En outre, elle informe que, lors de l'étude du précédent rapport, elle avait préparé un questionnaire en guise de fil rouge pour les différentes auditions effectuées. Enfin elle trouve plus profitable d'entendre des personnes qui travaillent sur le terrain que de visiter des lieux.

Un commissaire rappelle qu'il existe déjà des lieux similaires en Suisse et qu'il serait judicieux de visiter ce qui existe à proximité de Lausanne.

### **Modalité des visites et rencontres**

#### **Proposition :**

Le président suggère une à deux visites ainsi que quatre réunions (compte tenu des quatre piliers) avec des personnes du terrain sur les thèmes suivants :

- socio-sanitaire
- police et juridique (policier brigade des stupéfiants, procureur)
- thérapie (chercheurs, médecin)
- citoyen (commerçants et habitants)

L'idée serait de recevoir pour chaque thème, deux à trois intervenants avec 15 minutes de paroles, 15 minutes dédiées aux questions réponses.

Une commissaire propose de faire venir des personnes du Foyer des Rives du Rhône, ou d'y organiser une visite, étant bénévole au sein de cette institution. Elle réaffirme sa volonté, afin d'obtenir des informations neutres, de recevoir des personnes de deux avis.

Un commissaire espère pouvoir rencontrer une palette de gens avec différents points de vue et invite à être respectueux des différentes opinions. Il propose que les visites restent facultatives contrairement aux auditions de personnes considérées comme des séances de commission. Il signale également qu'il lui paraît plus profitable de rencontrer les gens du terrain dans les institutions et plaide en faveur de deux visites lausannoises : la fondation ABS ainsi que la

policlinique d'addictologie du Chuv (anciennement St-Martin). Pour les invités, il trouverait intéressant d'y intégrer des usagers.

Une commissaire est d'avis de rester focalisé sur le sujet du préavis afin de l'étudier dans un délai raisonnable ; la thérapie et la lutte contre le deal ne sont pas l'objet de cette proposition municipale.

Un autre commissaire abonde dans ce sens et attire l'attention sur le fait que ce préavis, respectivement cette commission, n'a pas pour mission de résoudre les difficultés rencontrées dans le cadre de la politique des quatre piliers. Le préavis traite d'objets précis, les visites et auditions devraient concerner ces objets uniquement.

Une commissaire ne partage pas tout à fait cet avis dans le sens où tous les piliers sont liés. Et, pour la compréhension du dossier et dans le but de réussir à convaincre son groupe, elle a besoin de ces visites et auditions sur les différents thèmes. Elle accepte donc la proposition faite par le président.

Une autre commissaire déclare que les visites et auditions sont indispensables compte tenu de son niveau de connaissances en la matière ; elle souhaite avoir des arguments pour pouvoir convaincre son groupe.

Une commissaire émet le souhait d'aller auditionner des habitants voisins de l'espace de consommation qui fera l'objet d'une visite.

#### **Décisions relatives aux visites et rencontres**

Par **12 oui et 2 abstentions**, les visites sont facultatives avec la possibilité de se faire remplacer. Quant aux auditions, elles sont obligatoires.

Il n'y a pas de rencontres durant les vacances scolaires (du 17 au 28 octobre).

#### **Les visites**

- 1. La Fondation ABS<sup>34</sup> (12 oui, 3 abst.)**
- 2. L'Espace de consommation de Bienne ou Genève (12 oui, 3 abst.)**
- 3. Le Foyer des Rives du Rhône à Sion (9 oui, 1 non, 4 abst.)**

#### **Modalités d'organisation des visites**

L'administration organise les visites. La durée prévue pour une visite est d'une demi-journée. Le remboursement des frais de déplacement pour les membres de la commission est pris en charge par le budget du Conseil communal.

#### **Dates retenues pour les visites**

Vendredi 16 septembre, matin

Mercredi 21 septembre, matin

Vendredi 30 septembre, l'après-midi

#### **Les rencontres**

Dans l'ordre :

#### **1. Personnes issues des fondations qui travaillent sur le terrain (13 oui)**

Fondations choisies : Mère Sofia, Fleur de Pavé, Association Bethraïm.

#### **Dates retenues pour les 3 premières auditions**

Lundi 3 octobre de 14h à 16h

Mercredi 5 octobre de 18h à 20h

<sup>34</sup> Lors de la visite des locaux d'ABS, les membres de la commission souhaitent rencontrer un, voire deux usagers de la structure. Prévoir, au préalable, l'accord de l'utilisateur qui accepterait cet exercice

Jeudi 6 octobre de 17h à 19h

Vendredi 7 octobre de 14h à 16h

**2. Rencontres de chercheurs et médecins (13 oui)** – organisation par doodle

Personnes proposées : Prof. Jacques Besson, responsable de la Polyclinique d'addictologie (anciennement St-Martin), Le médecin cantonal adjoint, Mme Martine Monnat ou un médecin du terrain, Un chercheur du GREA ou d'Addiction suisse.

À noter qu'une commissaire se charge de trouver un médecin praticiens en addiction contre le modèle d'ECS.

**3. Rencontres des commerçants et citoyens (oui unanime)** – organisation par doodle

Choix : l'Association du quartier du Vallon (pour les citoyens), l'Association Déclic (groupement de commerçants).

**4. Rencontre avec la Police et justice** – organisation par doodle

Sera organisée après les vacances d'automne, via un sondage Doodle (par la direction de la sécurité et économie)

Modalités d'organisation des rencontres

L'administration organise les rencontres. Par **12 oui et 2 abst.** les séances durent 2h, avec 3 intervenants maximum.

15 min de paroles à l'intervenant, 15 min de questions-réponses (intervenants-membres commission), 30 min de discussion entre les membres de la commission.

À noter qu'un questionnaire type utilisé pour toutes les rencontres sera proposé deux commissaires.

Format retenu (après sondage)

1 x 4 heures

2 x 2 heures

L'objectif de cette séance étant atteint, la parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 15h55.

**Visites et auditions**

Visite 1 : Quai 9 à Genève - espace d'accueil et de consommation, ouvert en 2001 par l'association première ligne<sup>35</sup>.

Date : 16 septembre 2016 de 9h30 à 11h30 :

Présents : Bettschart Florence, Ducommun Philippe, Schneider Gianni-John, Pernet Sandra, Brayer Vincent.

Visite 2 : Fondation ABS à Lausanne - accueil à bas seuil<sup>36</sup>

Date : 21 septembre 2016 de 9h à 11h

Présents : Bettschart Florence, Kessler Sébastien, Schneider Gianni-John, Salzmann Yvan, Pernet Sandra, Dana Louis.

Visite 3 : Les foyers rives du Rhône à Sion<sup>37</sup>

Date : 30 septembre 2016 de 14h à 16h

---

<sup>35</sup> <http://www.premiereligne.ch/quai9/>

<sup>36</sup> <http://www.fondationabs.ch/>

<sup>37</sup> <http://www.rivesdurhone.ch/>

Présents : Brayer Vincent, Longchamp Françoise, Salzmänn Yvan, Pernet Sandra, Pascuas Esperanza, Richard-De Paolis Paola.

Audition 1 : Personnes du terrain

Date : 6 octobre 2016 de 17h à 19h

Présents : Brayer Vincent, Hubler Alain, Bettschart Florence, Resplendino Janine, Longchamp Françoise, Gaillard Benoît, Schneider Gianni-John, Kessler Sébastien, Meystre Gilles, Messere Anita, Philipoz Roland.

Invités :

Fondation Mère Sofia<sup>38</sup> représenté par M. Yan Desarzens (Directeur général)

Association Fleur de pavé représentée<sup>39</sup> par Mme Silvia Pongelli (Directrice)

Association Bethraïm - maison de la vie<sup>40</sup>, représentée par M. Dominique Lehnerr (Responsable)

Audition 2 : Riverains et commerçants

Date : 25 novembre 2016 de 09h à 11h

Présents : Brayer Vincent, Bettschart Florence, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Kessler Sébastien, Schneider Gianni-John, Salzmänn Yvan, Pernet Sandra, Picard Bertrand, Corboz Denis.

Invités :

Association du quartier du Vallon représentée par Mme Schmid, M. Schweizerg

DECLIC - Développement Economique du Commerce Lausannois et des Intérêts Communs, représenté par M. Bovet (ACL/Président déclic), Mme Druey (Secrétaire déclic), M. Gaudard (ACL et conseiller communal à Lausanne), M. Piguët (Gastro Lausanne).

Audition 3 : Santé et de la recherché

Date : 25 novembre 2016 de 14h à 16h

Présents : Brayer Vincent, Bettschart Florence, Ducommun Philippe, Resplendino Janine, Rossi, Gaillard Benoît, Kessler Sébastien, Schneider Gianni-John, Salzmänn Yvan, Michaud-Gigon Sophie, Pernet Sandra, Picard Bertrand.

Invités :

Docteur Lüthi<sup>41</sup>, angiologue, membre du comité de l'association romande contre la drogue

Mme Martine Monnat, Médecin cantonal adjoint, service de la santé publique, canton de Vaud

M. Franck Zobel, Directeur adjoint d'addiction suisse, chercheur en santé publique

Audition 4 : Sécurité et police

Date : 10 mars 2017 de 09h30 à 12h

Présents : Brayer Vincent, Bettschart Florence, Resplendino Janine, Ducommun Philippe, Longchamp Françoise, Rossi Vincent, Gaillard Benoît, Salzmänn Yvan, Michaud-Gigon Sophie, Pernet Sandra, Meystre Gilles, Decollogny Anne-Françoise.

Invités :

M. Olivier Gouaux, Chef de la brigade des stupéfiants, PJ Lausanne

---

<sup>38</sup> <http://meresofia.ch/>

<sup>39</sup> <http://www.fleurdepave.ch/>

<sup>40</sup> <http://www.betraim.ch>

<sup>41</sup> <http://www.dr-luthi.ch/fr/>

M. Jean-Luc Gremaud, Chef de la PJ Lausanne

M. Reto Schumacher, Chef de l'entité Krokus, Police bernoise

**2<sup>ème</sup> séance du 24 mars 2017 de 16h à 17h55 : Etude du préavis**

Présidence : Vincent BRAYER, Socialiste

Membres présents : Mme Florence BETTSCHART, PLR.Les Libéraux-Radicaux

Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY, Socialiste

Mme. Anita MESSERE, UDC - Union Démocratique du Centre (remplace M. Ducommun)

M. Benoît GAILLARD, Socialiste

M. Alain HUBLER, Ensemble à Gauche (EàG) - Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s

M. Gianni SCHNEIDER, Socialiste (remplace Mme Myrèle Sylvie KNECHT) Mme Françoise LONGCHAMP, PLR.Les Libéraux-Radicaux

M. Gilles MEYSTRE, PLR.Les Libéraux-Radicaux

Mme Sophie MICHAUD GIGON, Les Verts

Mme Graziella SCHALLER, Le Centre PDC - Verts Libéraux (CPV) (remplace Mme PERNET)

Mme Janine RESPLENDINO, Ensemble à Gauche (EàG) - Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s

M. Vincent ROSSI, Les Verts

M. Yvan SALZMANN, Socialiste

Représentant-e-s M. Oscar TOSATO, directeur SPORTS ET COHÉSION SOCIALE

de la Municipalité : Mme Judith BOVAY, cheffe du SERVICE SOCIAL LAUSANNE (SSL)

M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE

Notes de séances : Mme Marie-Pierre HUGUENOT, assistante administrative (SSL)

Après les salutations d'usage et la présentation des membres de l'administration communale, la séance est ouverte et la parole est cédée à M. le Municipal O. Tosato pour une présentation du préavis.

La Municipalité propose, dans le cadre de ce préavis, la création d'un espace de consommation sécurisé (ECS) - endroit destiné aux personnes fragilisées, concernées par les dépendances, à l'intérieur duquel elles pourront consommer leur drogue dans de bonnes conditions d'hygiène et sous contrôle d'un dispositif socio-sanitaire.

**Discussion générale**

Une commissaire relève que, de son point de vu, ce préavis ne comporte pas de différences significatives par rapport au projet ayant conduit au référendum de 2007.

Une commissaire souligne l'importance de trouver des solutions pour prévenir la consommation de drogues dans l'espace public. Cet ECS permettrait en partie d'y répondre. Moyennant certains amendements, elle acceptera ce préavis. Elle remercie la Municipalité et ses services pour les visites et rencontres organisées, lesquelles ont réellement apporté une plus-value.

Un commissaire précise que son groupe est favorable au projet d'ouverture d'un ECS, projet qui figure par ailleurs dans son programme électoral de la législature 2016-2021. Le groupe a donc

un mandat clair pour soutenir ce projet, ce qu'il compte faire devant le Conseil communal. Il est également très intéressé à discuter de certains amendements.

Une commissaire annonce un soutien global de son groupe à ce préavis. Elle ajoute que cet ECS est destinés aux consommateurs les plus vulnérables et les plus précarisés qui ne représentent qu'une petite partie des consommateurs. Il existe des toxicomanes dans toutes les principales villes suisses. Elle relève encore qu'il est important dans cette discussion de rester à un niveau politique et stratégique, en vue de définir les grands axes et laisser le côté plus opérationnel aux professionnels.

Un commissaire indique que son groupe est favorable à une politique courageuse et pragmatique face aux drogues et addictions à l'instar de ce préavis, raison pour laquelle son groupe le soutient. Il précise que l'ECS figure également dans le programme de son parti politique pour cette législature.

Une commissaire évoque la visite de Quai 9 à Genève qui a permis à son groupe, quelque peu partagé au préalable, d'être convaincu par son utilité, bien que destiné à un petit groupe de gens très fragiles. Son groupe suivra cette proposition, reste à découvrir les amendements qui seront faits. Son groupe est soucieux de l'accueil social des personnes qui fréquenteront l'ECS et le préavis semble répondre à cette problématique.

M. le Municipal Hildbrand s'excuse de son obligation de quitter cette séance dès 17h, et souhaite s'assurer de la bonne transmission aux membres de la commission de la convention évoquée lors des auditions par le responsable de l'unité KROKUS de la police bernoise. Bien qu'en allemand, ce document est en cours de traduction au sein de la police et sera transmis en français dans les annexes à ce rapport.

Une commissaire trouve dommage qu'il n'y ait pas de convention lausannoise déjà établie dans le cadre de ce préavis.

#### **Discussion point par point du préavis**

Point 1 : *Objet*

Aucun commentaire.

Point 2 : *Table de la matière*

Aucun commentaire.

Point 3 : *Situation*

Aucun commentaire.

Point 3.1 : *La drogue – une définition*

Aucun commentaire.

Point 3.2 : *La consommation de drogues*

Une commissaire est surprise de lire qu'en Suisse la consommation de drogues peut être considérée comme *répandue et banale*.

Un commissaire explique qu'il faut comprendre le mot drogue tel que défini par Addiction Suisse soit une « *substance psychotrope ou psycho-active qui perturbe le fonctionnement du système nerveux central (sensations, perceptions, humeurs, sentiments, motricité) ou qui modifie les états de conscience. De plus, une drogue est un produit susceptible d'entraîner une dépendance physique et/ou psychique* ». Au de cette définition, l'alcool et le tabac sont des drogues, expliquant par-là les termes de *répandue et banale* du préavis.

Une commissaire réagit aux propos précités en demandant d'arrêter la comparaison entre la drogue et l'alcool et fait remarquer que ce préavis est plutôt centré sur les drogues qu'on s'injecte et sniffe et conclut en affirmant que l'héroïne n'est pas comparable à l'alcool.

Un commissaire déclare que les conséquences en termes de coûts sociaux de l'alcool et du tabac sont bien plus dévastatrices que certaines drogues illégales.

Un commissaire propose de lire le mot *drogue* au point 3.2 au sens de la définition fournie par Addiction Suisse.

Un commissaire rappelle que, selon l'OMS, l'alcool est une substance psychoactive qui peut engendrer une dépendance. Et tout comme l'héroïne, une bouteille d'alcool fort peut tuer.

M. le Municipal O. Tosato confirme que la Municipalité a mesuré chaque mot utilisé dans ce préavis, puisqu'elle s'en est tenue aux recommandations et pratiques de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues qui considère qu'« *une politique des dépendances cohérente et globale s'obtient par l'intégration de toutes les substances psychoactives, légales ou illégales* ». Ce préavis reprend donc ici la terminologie fédérale.

Point 3.3 : *Pauvreté et consommation de drogues prohibées*

Aucun commentaire.

Point 3.4 : *Scènes de la drogue*

À propos des presque 15% de consommateurs qui s'injectent dans l'espace public dans le canton de Vaud, une commissaire relève l'intérêt de lire l'étude citée page 7 en note de bas de page. Il est effectivement intéressant de constater que dans les villes détenant un ECS, ce pourcentage tombe à environ 6%. Ce 15% met en évidence l'absence d'un ECS dans le canton.

Une commissaire fait remarquer que le consommateur n'a pas d'horaire et qu'il ne planifie pas ses injections. Il se pique ou inhale lorsqu'il en éprouve le besoin. Ainsi, pour un cocaïnoman, le besoin est de 30 injections journalières. Elle est par conséquent d'avis que la majorité des injections se fera en dehors de l'ECS. C'est l'une des raisons pour laquelle elle s'oppose à ce préavis.

Par curiosité, un commissaire souhaite connaître la proportion de la population dépendante recourant à 30 prises de cocaïne journalière ?

M. le Municipal O. Tosato n'a pas de chiffres et rappelle que ces questions ont été posées lors de la rencontre avec M. Pythoud à la Fondation ABS ainsi que lors de la visite de Quai 9. Il précise encore qu'un ECS vise à réguler justement cette consommation compulsive, afin de tendre à diminuer la consommation. Actuellement dans le canton de Vaud, le cocaïnoman sniffe, les injecteurs sont rares, selon les analyses effectuées sur les seringues usagées.

Le président évoque en complément les informations reçues lors de la visite de Quai 9 : certaines personnes viennent plusieurs fois par jour, cela peut aller jusqu'à dix fois. En outre, dans l'annexe 1 du préavis, on constate que la présence d'un ECS a tendance à modifier le mode de prise de drogue qui s'oriente davantage vers le sniff que la pique.

Selon une commissaire, les chiffres qu'elle détient sont des chiffres officiels. Ce sont également des valeurs fournies par le témoignage d'anciens cocaïnomanes, qu'elle fréquente dans le cadre de son activité de bénévole dans les centres de réinsertion des toxicomanes.

Point 3.5 : *En résumé*

Aucun commentaire.

Partie 4 *La politique actuelle en matière de drogue*

Point 4.1 : *Politique fédérale*

Aucun commentaire.

Point 4.2 : *Politique cantonale*

Une commissaire relève que le domaine de la prévention est partagé entre la commune et l'Etat. C'est surprenant de constater que, suite à différentes interventions au Conseil communal demandant davantage de prévention dans les écoles et gymnases, il lui a été répondu que c'était de compétence cantonale. Toujours concernant la prévention et en référence au programme DEPART, elle appelle de ses vœux une prévention qui se fasse bien avant que des troubles liés à l'addiction soient détectés.

Une commissaire indique que la prévention dite primaire, à laquelle fait référence cette commissaire, n'est pas l'objet de ce préavis. En ce qui concerne le programme cantonal de prévention des maladies transmissibles-matériel stérile pour les personnes toxiodépendantes, il lui semble que ce programme a démarré en 1999 et que les coûts du matériel étaient déjà pris en charge par le canton dès le démarrage.

Une commissaire est surprise du taux de 90% de retour des seringues usagées évoqué dans ce chapitre, alors que l'un des arguments pour l'ouverture d'un ECS est justement de diminuer le nombre de seringues trouvées dans l'espace public.

Un commissaire regrette toujours le faible volet sécuritaire de ce préavis et demande s'il est possible d'actualiser les chiffres, avec les données de l'opération Strada 2016.

M. le Municipal P.-A. Hildbrand annonce la sortie, lundi 27 mars prochain, du rapport Strada 2016. Ce document sera envoyé aux membres de la commission dès qu'il aura fait l'objet d'une communication par le procureur.

Au sujet de la prévention, M. le Municipal O. Tosato explique que la prévention chez les mineurs est de la compétence du domaine scolaire, donc de l'Etat. Malgré un financement accordé par le Conseil communal pour des actions de prévention, tels que DEPART développé par l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS), la Ville n'a pas de pouvoir sur les établissements scolaires, respectivement sur les priorités des actions de prévention. En ce qui concerne la réduction des risques, M. le Municipal O. Tosato confirme que le canton paie le matériel, à savoir les seringues. Enfin, le préavis ayant été adopté en juin 2016, sa rédaction a pris fin en octobre-novembre 2015, raison pour laquelle il y figure les chiffres 2014, 2015.

Un commissaire fait une précision sur la terminologie : le service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation dispose d'une unité PSPS promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, laquelle travaille en étroite relation avec les différentes écoles.

Quant au pourcentage de 90% de retour de matériel, le président indique qu'il se réfère au nombre de seringues distribuées dans le cadre du Distribus.

Point 4.3 : *Politique communale*

Aucun commentaire.

Point 4.3.1 : *Réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants*

Aucun commentaire.

Point 4.3.2 : *Proposer un processus d'autonomisation et d'insertion*

Aucun commentaire.

Point 4.3.3 : *Réduire les risques liés aux scènes pour les habitants*

A la demande d'une commissaire, **la liste des membres de l'instance de pilotage opérationnel du dispositif addictions** sera jointe en annexe des notes de séances. Elle souhaite également **obtenir des chiffres relatifs** aux dénonciations régulières de la Police de Lausanne, à la Riponne par exemple.

Point 4.3.4 : *Lutter contre le trafic de stupéfiants*

Une commissaire estime que l'ouverture d'un ECS sera un signal fort pour les dealers. Elle relate une discussion avec un jeune du Foyer des Rives du Rhône : selon ses propos, les dealers attendent les consommateurs à la sortie du Quai 9. Elle ne doute donc pas qu'en cas d'ouverture d'un ECS à Lausanne, les dealers seront bien présents aux alentours.

En référence aux modalités de collaboration définies entre la Police et les institutions à bas seuil, une commissaire demande qu'un **exemple de convention de collaboration** soit mis en annexe.

M. le Municipal P.-A. Hildbrand précise qu'il existe déjà une convention en lien avec le Distribus, laquelle sera mise en annexe des notes de séances. Il apporte quelques précisions par rapport à l'aspect de la répression et les mesures prévues dans le cadre du programme de législature :

- Une augmentation de l'effectif des policiers est prévue, passant l'effectif de 475 à 500 policiers en fin de législature. Cette mesure confirme la volonté de poursuivre l'effort en termes de répression, l'objectif étant de places ces policiers sur le terrain.
- Des dealers sont arrêtés tous les jours à Lausanne. Toutefois les doses qu'ils transportent ne sont pas punissables par la loi, sauf en cas d'arrestations à répétition et ce pour autant qu'il y ait de la place disponible pour le jugement et l'exécution de la peine.
- Lorsqu'un dealer est arrêté, jugé et enfermé, et s'il est en situation irrégulière en Suisse, il n'est toutefois pas toujours possible de demander son expulsion du territoire. Ce genre de cas sont par ailleurs en diminution.
- Pour procéder à l'arrestation d'un dealer, il faut compter de 4 à 6 policiers. Les différentes étapes sont : constater l'infraction, la transaction, parallèlement suivre le consommateur pour vérifier qu'il a bien acheté de la drogue et le dealer, demander au consommateur de reconnaître le vendeur avant de l'arrêter pour constater qu'il est en possession de l'argent de la vente. Si le constat est établi, la procédure judiciaire peut être entamée. Après deux heures de travail administratif, et compte tenu des micro-doses qu'il possède, le dealer est à nouveau dehors. Il faut en arriver à faire 5 à 6 arrestations d'une même personne pour qu'il purge une peine de prison. Cela peut avoir un impact sur la motivation des policiers.
- Dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie et la répression des infractions à la LStup, il n'existe en principe pas de dénonciations (contrairement aux cambriolages qui font l'objet d'une dénonciation par la victime), les chiffres correspondent donc aux activités policières, et plus il y a de policiers, plus il y a d'infractions (contrairement aux chiffres des cambriolages).

Une commissaire est intéressée de savoir s'il est prévu, à l'image des policiers de la brigade Krokus, de développer une collaboration très proche, voire un contact personnalisé, entre la brigade des stupéfiants et le personnel de l'ECS.

Un commissaire souhaite avoir l'assurance que la Police a été consultée dans le cadre de ce préavis. La position de la Police semble plutôt favorable à l'ouverture d'un ECS alors qu'elle ne l'était pas forcément il y a quelques années.

Le président rappelle que M. Gremaud, chef de la police judiciaire, a donné son avis sur la question lors de la dernière audition organisée.

Un commissaire remercie M. le Municipal P.-A. Hildbrand pour son explication. Il souhaiterait mieux comprendre les changements qu'il y a eu en matière d'arrestations.

En référence à l'évocation par M. le Municipal P.-A. Hildbrand de l'augmentation de l'effectif de police, une commissaire souhaite savoir si cette augmentation a un lien avec l'ouverture de l'ECS. Les deux chefs de police auditionnés lors de la dernière rencontre étaient favorables à ce projet. Selon la commissaire, les policiers qui sont sur le terrain ne le sont pas.

M. le Municipal O. Tosato répond aux questions posées et précise ces quelques éléments :

- Il existe une convention écrite sur le rôle de la Police autour du Distribus, laquelle peut faire l'objet de mises à jour en accord avec les deux parties ;
- Il existe également des conventions de collaboration qui sont des accords entre la Police et les professionnels. En voici 3 exemples :
  1. La Fondation ABS appelle la Police en cas de violence ou de la présence d'un dealer dans ses locaux ; il existe un accord dans les modalités d'intervention pour qu'elle se fasse dans le respect des usagers ;
  2. Le personnel de la consigne à bagages dans les institutions bas seuil peut, en cas de soupçon, demander l'intervention la Police avec un chien ;
  3. Les patrouilles de Police vont à la rencontre, discutent avec les personnes toxicodépendantes qui fréquentent la Riponne.
- Les cadres du Corps de Police ont constitué un groupe de travail en vue de mettre en place un concept éthique permettant d'appréhender leur travail en présence d'un ECS.
- Tout en saluant le travail fait par le Foyer des Rives du Rhône, leur concept ne répond pas à tous les besoins ni ne résout pas tous les problèmes liés à la toxicomanie. En outre, il n'est en pas pertinent de fonder des croyances en se basant uniquement sur des témoignages d'individus.

Un commissaire précise qu'il faut être prêt à vouloir soigner sa dépendance. Tous les concepts du monde ne fonctionneront pas sans cette volonté. Il faut donc des structures qui s'adaptent à tous les stades de la dépendance, l'ECS est l'une des solutions pour ceux qui ne veulent pas arrêter.

Pour contribuer à l'avancement des débats et pour sortir des témoignages de personnes individuelles, une commissaire rappelle l'existence de l'annexe 1 du préavis. Des bilans et des études chiffrées démontrent que l'existence d'un ECS améliore la situation notamment avec une diminution des injections dans l'espace public, du nombre de seringues trouvées dans l'espace public, et ces annexes montrent aussi que davantage de personnes entreprennent des cures de désintoxication.

M. le Municipal P.-A. Hildbrand apporte encore les précisions suivantes :

- Par rapport aux tâches des policiers actuels, il s'agit de rappeler un élément essentiel : les prisons sont pleines, ce qui génère des difficultés insurmontables et une frustration d'un certain nombre d'acteurs de la chaîne pénale, à tous les niveaux. Il semblerait que cette situation perdure depuis le printemps arabe.
- Le Corps de Police n'a pas à prendre de position politique par rapport à l'ouverture d'un ECS. Toutefois ses cadres ont examiné la situation dans les autres cantons et un constat technique est nécessaire pour la réussite de ce projet : il ne va pas être possible d'empêcher les clients de l'ECS d'y accéder avec leurs produits stupéfiants.
- L'augmentation des effectifs de police sur le terrain, soutenu par la Municipalité dans son programme, reste tributaire de la décision du Conseil communal. Aucun lien n'est établi entre l'ouverture d'un ECS et l'augmentation de l'effectif sécuritaire.
- Il faut faire une distinction entre les cantons de Berne et Vaud en termes d'organisation de la Police, Berne n'ayant qu'une seule Police dédiée au canton et à la ville. Le fonctionnement futur de la brigade prendra exemple plutôt sur l'organisation de la Police genevoise. Toutes ces techniques opérationnelles dépendront toutefois de la convention qui sera établie.

Point 4.4 : *Limites du dispositif actuel*

Aucun commentaire.

Point 5 : *Vision et objectifs*

Une commissaire s'interroge sur le coût et les frais de fonctionnement de l'ECS. Elle est dirigée vers l'annexe 2 du préavis dans laquelle figure le budget de fonctionnement de l'ECS.

Une commissaire remplacerait le mot « disparaître » par « diminuer » dans la formulation de l'objectif 2016 *les scènes de la drogue dans l'espace public ou privé doivent progressivement disparaître*.

Une commissaire signale qu'à Zurich, malgré 4 locaux d'injection, la consommation s'est déplacée dans les appartements.

Point 6 : *Ouverture d'un espace de consommation sécurisé*

Aucun commentaire.

Point 6.1 : *L'espace de consommation, instrument de la politique suisse de réduction des risques*

Aucun commentaire.

Point 6.2 : *Evaluation de l'expérience internationale et suisse des espaces de consommation*

Aucun commentaire.

Point 6.3 : *Ouverture d'un espace de consommation sécurisé à Lausanne*

Point 6.3.1 : *Un projet pilote de trois ans*

Un commissaire relève qu'il est bon d'ouvrir un ECS sous la forme d'un projet pilote, lequel fera l'objet d'une évaluation par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). Il émet toutefois le souhait que des indicateurs permettant l'évaluation en termes de sécurité soient également introduits dans cette évaluation.

En lien avec cette évaluation, une commissaire souhaite connaître en le coût.

Une commissaire indique qu'il n'est pas précisé dans le préavis si un médecin sera présent dans l'ECS avec un chariot d'urgence en cas d'overdose.

M. le Municipal O. Tosato confirme que les éléments de l'évaluation telle que prévue par l'IUMSP seront centrés sur les aspects médicaux et aborderont également des questions sociales. Une autre évaluation pourrait être envisagée pour connaître les conséquences, par exemple sur le quartier. Il souhaite néanmoins que l'évaluation touche les mêmes aspects que ceux évalués dans les autres cantons, de manière à pouvoir faire une comparaison. Il précise encore que si un institut privé souhaite aujourd'hui ouvrir un ECS, il doit simplement obtenir l'aval des autorités de médecine cantonale, respectivement répondre aux exigences du médecin-cantonal (concernant la formation du personnel, le matériel notamment).

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas intégrer, aux conclusions de ce préavis, la proposition d'évaluation de l'impact de l'ECS sur l'espace public et sur le quartier ?

M. le Municipal O. Tosato précise que les prestations de la fondation ABS font déjà aujourd'hui l'objet d'une évaluation (par rapport au nombre de seringues distribuées par exemple), le Service social de Lausanne va continuer dans ce sens. Cependant, il admet qu'il n'y a pas d'évaluation liée à la sécurité prévue.

M. le Municipal O. Tosato précise que le financement de ce projet va être suivi par les autorités cantonales. En outre, en confiant la tâche d'évaluation à l'IUMSP, il sera possible d'obtenir un financement auprès de la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA).

Un commissaire est d'avis qu'en termes sécuritaires des indicateurs ont certainement été définis lors de l'étude d'un tel projet. Ils pourraient donc servir de critères pour l'évaluation du projet. Cet élément ne pourrait que favoriser la considération portée à ce projet.

M. le Municipal P.-A. Hildbrand assure que l'observatoire de la sécurité et la Police sont sensibles à la situation sécuritaire telle qu'elle pourrait évoluer dans le quartier du Vallon, notamment par respect vis-à-vis des habitants du quartier. Une évaluation sur le plan strictement sécuritaire est effectivement souhaitable.

Une commissaire revient sur l'évaluation de l'IUMSP et déclare que les éléments qui seront évalués dépendront du mandat que la Ville confie à l'institut.

Point 6.3.2 : *Buts*

Aucun commentaire.

Point 6.3.3 : *Localisation*

Aucun commentaire.

Point 6.3.4 : *Locaux - Aménagements*

Un commissaire se demande si l'estimation de 500 à 600 personnes qui fréquenteraient ce lieu concerne le nombre d'individus ou de nombre de visites ?

M. le Municipal O. Tosato confirme qu'il s'agit bien du nombre de personnes concernées, sans tenir compte des occurrences de passage, selon la précision qui se trouve en note de bas de page.

Le président rappelle que Quai 9 parle de 1'000 personnes concernées sur une année.

Point 6.3.5 : *Heures d'ouverture*

Une commissaire déplore la coupure en milieu de journée qui aura comme incidence de faire sortir, puis revenir les toxicomanes. Cette fermeture engendrera des allers et venues dans le quartier. Un amendement sera déposé pour que l'horaire d'ouverture soit continu.

Une commissaire abonde dans ce sens. Elle relève également un autre aspect problématique, à savoir le changement d'horaire selon les jours de la semaine. L'horaire devrait être tous les jours identique. Le tableau relatif au sondage auprès des locaux de consommation de Suisse fait apparaître des horaires plus systématiques et plus larges. Elle propose donc dans un premier temps d'ouvrir plus largement et en ajuster l'horaire en fonction de l'expérience. Si un amendement devait être proposé l'horaire serait de 11h à 21h, 7/7j. un autre commissaire rejoint tout à fait les propos de cette commissaire.

Une autre commissaire est d'avis que la consommation a plutôt lieu la nuit que le jour et que ces horaires ne sont pas adaptés aux toxicomanes.

M. le Municipal O. Tosato communique ces compléments d'information :

- L'horaire différencié a été demandé par la fondation ABS, le mardi étant le jour du colloque de l'équipe.
- Les heures d'ouverture telles que proposées correspondent à un coût défini. Le coût de fonctionnement à l'heure est de CHF 395.43.
- 2'132 heures d'ouverture sont prévues pour un coût de CHF 843'066.-
- Les heures d'ouverture ont été définies avec les professionnels, selon leurs expériences.

Un commissaire demande à ce que les deux propositions, à savoir l'horaire d'ouverture et l'évaluation soient chiffrée en vue de la prochaine séance. En outre, il n'est pas forcément favorable à une ouverture plus large. Il faudrait également trouver une cohérence avec les heures d'ouverture des autres structures, comme le Passage par exemple.

Un commissaire rappelle que l'idéal, suite aux différentes auditions et visites, serait un horaire continu de 11h à 20h. Il serait souhaitable de se baser sur l'expertise des personnes qui ont cette expérience.

Point 6.3.6 : *Ressources*

Un commissaire souhaite connaître le montant des subventions reprises par le canton dans le cadre du financement de l'ECS.

M. le Municipal O. Tosato précise que la subvention du Point d'Eau sera reprise à 50% dès le second semestre 2017, et à 100% dès 2018. En résumé, le canton reprend l'entier de la subvention de Point d'Eau sur 2 années, et l'entier de la subvention des hébergements d'urgence sur 3 ans. Ne restera plus que la facture sociale à la charge de la Ville. La Municipalité compensera donc la dépense supplémentaire d'un million grâce au transfert au canton des subventions précitées.

Point 6.3.7 : *Sécurité*

Suite à la question d'un commissaire, il est précisé que le micro-deal est l'échange de produits entre toxicomanes.

En réponse au souhait d'un commissaire de connaître le contenu de convention qui sera passée avec la Police, M. le Municipal O. Tosato rappelle que la commission d'éthique de la Police va négocier une convention de collaboration, sur la base de critère qu'elle aura défini. Il n'est pas possible de communiquer sur ces critères.

Point 6.3.8 : *Conditions d'accès*

Point de départ de la séance du 7 avril.

Une commissaire se questionne par rapport à la place et au rôle de la fondation, respectivement du groupe de pilotage et d'accompagnement vis-à-vis de la fondation au point 6.3.10 du préavis.

M. le Municipal O. Tosato apporte une **correction au point 6.3.10, p. 18 du préavis** : « *Le groupe sera réuni et présidé par le service social Lausanne, qui rendra régulièrement compte auprès de la Fondation concernée et de la Municipalité.* »

Une commissaire annonce d'ores et déjà un **rapport de minorité**.

**Amendements**

**Les divers amendements sont à formuler explicitement pour la prochaine séance, par email à tous les membres de la commission. Ces derniers sont fournis avec le texte précis et le point auquel ils se rapportent.**

Concernant le point 6.3.1 : Un commissaire souhaite l'introduction d'indicateurs permettant d'évaluer le projet pilote également en termes de sécurité.

Concernant le point 6.3.5 : Une commissaire souhaite l'introduction de l'horaire continu  
Une commissaire souhaite un horaire identique tous les jours

**Les éventuels autres amendements, même ceux concernant des points non abordés, sont également à formuler par email, à l'instar de l'amendement sur l'information à la population.**

**Les amendements seront mis au vote lors de la séance du 7 avril.**

**Informations à transmettre pour la séance du 7 avril**

**M. le Municipal O. Tosato :**

1. Préciser les institutions faisant l'objet d'une reprise de subvention par le canton, respectivement les montants concernés.

2. Transmettre des éléments chiffrés pour permettre de calculer le coût des amendements liés à l'horaire d'ouverture (3h = CHF 432'000.- selon ce calcul : 365j \* nbre d'heures \* 395.43).

Le président lève la séance à 17h55.

### Annexes

Liste des membres de l'instance de pilotage opérationnel du dispositif addictions  
Convention de collaboration entre la Police et le Distribus

### **3<sup>ème</sup> séance du 7 avril 2017 de 10h à 11h50 : Etude du préavis**

Présidence : Vincent BRAYER, Socialiste

Membres présents : Mme Florence BETTSCHART, PLR.Les Libéraux-Radicaux

Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY, Socialiste

Mme. Anita MESSERE, UDC - Union Démocratique du Centre (remplace M. Ducommun)

M. Benoît GAILLARD, Socialiste

M. Alain HUBLER, Ensemble à Gauche (EàG) - Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s

M. Gianni SCHNEIDER, Socialiste (remplace Mme Myrèle Sylvie KNECHT)

M. Gilles MEYSTRE, PLR.Les Libéraux-Radicaux Mme Sophie MICHAUD GIGON, Les Verts

Mme Sandra PERNET, Le Centre PDC - Verts Libéraux (CPV)

Mme Janine RESPLENDINO, Ensemble à Gauche (EàG) - Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s

M. Vincent ROSSI, Les Verts

M. Yvan SALZMANN, Socialiste

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Oscar TOSATO, directeur SPORTS ET COHÉSION SOCIALE  
Mme Judith Bovay, cheff du SERVICE SOCIAL LAUSANNE (SSL)

Notes de séances : Mme Marie-Pierre HUGUENOT, assistante administrative (SSL)

Après les salutations d'usage et la présentation des membres de l'administration communale, la séance est ouverte et la parole est cédée à M. le Municipal O. Tosato qui excuse l'absence de M. le Municipal P.-A. Hildbrand.

### **Reprise de la discussion point par point**

Point 6.3.8 : *Conditions d'accès*

Aucun commentaire. Ce point sera traité dans le cadre des amendements aux conclusions.

Point 6.3.10 : *Groupe de pilotage et d'accompagnement*

Une commissaire s'interroge sur la représentation de l'Association du quartier du Vallon dans le groupe par un unique délégué et se demande si cette participation est suffisamment représentative.

Une commissaire indique que la responsabilité de la Fondation ABS dans le pilotage du projet, est floue. Elle souhaite voir l'institution de deux groupes distinct : un groupe

d'accompagnement chargé du suivi de la mise en œuvre du projet et un comité de pilotage amené à décider, notamment en cas de divergence au sein du groupe d'accompagnement.

Un commissaire a le sentiment que le Conseil de fondation d'ABS est mis de côté, et ce malgré ses responsabilités financières et stratégiques. Il révèle également que les missions du groupe dit de pilotage et d'accompagnement telles que mentionnées dans ce chapitre manquent de clarté.

Une commissaire souligne que le groupe d'accompagnement ne devrait pas être un groupe décisionnel, mais devrait être orienté « métier », donner son avis, faire des recommandations, valider des options. Et si nécessaire, ce devrait être le comité de pilotage qui décide.

Une autre commissaire plaide également en faveur d'une clarification des responsabilités. Elle se questionne par rapport à l'éventuelle implication de l'IUMSP dans ce groupe.

M. le Municipal O. Tosato se réfère au point 6.3.1 à la page 15 du préavis et précise qu'il est clairement stipulé que la Municipalité confie à la Fondation ABS ce projet pilote. La Fondation mettra donc en place l'ECS et rendra compte, au vu de son statut de projet pilote, auprès du Conseil de fondation et de la Municipalité, qui formeront le comité de pilotage. Il confirme encore que l'Association du quartier du Vallon est représentative de tous les habitants qui entrent dans ce processus participatif. L'association suit le projet depuis le début et est déjà en contact avec la Fondation ABS. Des informations seront régulièrement données aux habitants, notamment par l'intermédiaire d'une lettre d'information aux habitants, d'une petite bouchure notamment.

Un commissaire trouve surprenant d'intégrer l'IUMSP au sein du groupe. Il s'agit effectivement de l'institut chargé de l'évaluation du projet qui doit, à son sens, avoir un regard tout à fait neutre.

Deux autres commissaires confirment que l'IUMSP, en tant qu'organe évaluateur du projet, doit à leur sens rester à l'extérieur de ce groupe.

La commissaire est d'accord avec la remarque relative à la participation de l'IUMSP et au côté « juge et partie » de cette proposition. L'institut pourrait néanmoins être invité sur demande pour y apporter son expertise scientifique.

**À la majorité des membres de la commission, ces décisions sont prises :**

La dernière phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe est modifiée comme suit :

Le groupe d'accompagnement sera réuni et présidé par le service social Lausanne, qui rendra régulièrement compte **auprès du comité de pilotage composé de représentants du Conseil de fondation et de la Municipalité.**

**Par conséquent, il y aura deux groupes bien distinct : un groupe d'accompagnement orienté métier, et un comité de pilotage orienté stratégique.**

**La commission propose que le groupe puisse s'accompagner de tous les organismes compétents dont il voudrait recueillir l'avis.**

Le paragraphe relatif à la composition du groupe est complété par l'ajout de cette dernière phrase :

**Elle (sous-entendu la composition du groupe) peut être complétée sur décision du comité de pilotage.**

Il est finalement précisé que le Centre St-Martin est devenu la Policlinique d'addictologie.

Point 6.4 : *Diminution des nuisances liées à la consommation dans l'espace public*

Aucun commentaire.

Point 7 : *Les jobs à seuils adaptés*

Point 7.1 : *Qui se drogue et pourquoi ?* Aucun commentaire.

Point 7.2 : *Redonner une place, proposer un travail*

Aucun commentaire.

Point 7.3 : *Le concept des « jobs à seuils adaptés »*

Aucun commentaire.

Point 7.4 : *Principales caractéristiques du projet*

Comme stipulé en page 20 du préavis, un camping-car propose déjà, depuis mai 2016, des petits jobs à la Riponne et une commissaire se demande si une évaluation de la prestation existe déjà.

M. le Municipal O. Tosato confirme la présence du bus sur la place de la Riponne. Une évaluation formelle n'a pas encore été produite. Cependant, il précise que cette prestation fonctionne bien, la Fondation Mère Sofia offre des petits jobs aux personnes bénéficiant du revenu d'insertion (RI), prestation financée par l'Etat de Vaud. La Ville finance pour sa part cette prestation également proposée aux personnes toxicodépendantes qui ne bénéficient pas du RI. Cette mesure propose des petits jobs pour une heure, pour une journée, pour un mois ; elle est très adaptée au public-cible.

Point 8 : *Résumé*

Aucun commentaire.

Point 9 : *Conséquences financières*

Aucun commentaire.

Point 9.1 : *Espace de consommation sécurisé*

Aucun commentaire.

Point 9.2 : *Jobs à seuils adaptés*

Une commissaire souhaite obtenir une précision quant au point 3 : *Des contributions des fonds publics et privés seront également sollicitées.*

M. le Municipal O. Tosato annonce la sollicitation de Lausanne Région, qui investira CHF 25'000.- par année.

Une commissaire a encore besoin de recevoir des clarifications par rapport à la répartition des charges financières entre Ville et canton.

M. le Municipal O. Tosato confirme que ce projet est financé sans une augmentation du budget de fonctionnement de la Ville, des compensations ayant été finalisées entre la Ville et le Canton avec le transfert de prestations sanitaires de la ville au canton (du ressort du canton).

Le Canton reprend ces subventions :

- Le Point d'Eau : CHF 578'600 transférés sur 2 années au Canton.
- Les hébergements d'urgence (Marmotte, Sleep In, l'Abri PC) : CHF 760'500 transférés sur 3 années.

Pour 2017, le montant transféré représente CHF 694'700.-\* Pour 2018, le montant transféré représente CHF 1'390'500.-\* Pour 2019, le montant transféré représente CHF 1'777'500.-\*

\*Ces calculs ont été effectués sur la base des subventions accordées en 2016, les montants peuvent donc légèrement varier. De plus, ils ne représentent pas des montants nets, Lausanne participant à la facture sociale.

L'adoption de ces transferts est déjà effective pour l'année 2017, approuvée par le Grand Conseil. Pour 2018, elles figurent au budget. Elles ont été approuvées dans leur totalité par le Conseil cantonal de politique sociale.

Au niveau politique, M. le Municipal O. Tosato ne cache pas que le canton n'a pas de majorité politique pour financer un projet d'ouverture d'ECS. M. le Conseiller d'État P.-Y. Maillard soutient la politique des quatre piliers, respectivement ce projet, il l'a par ailleurs annoncé dans la journée organisée par Lausanne Région.

Enfin, M. le Municipal O. Tosato fait remarquer que la Ville travaille en parfaite coordination avec l'Etat de Vaud dans le cadre de la Terrasse par exemple, avec un projet de diminution de la consommation de produits stupéfiants couplé à la prévention de l'alcoolisme en collaboration avec la Polyclinique d'alcoologie.

Point 10 : *Conclusions*

Le président inventorie les amendements reçus :

Conclusion 2 :	a) Bénéficiaires de l'ECS
	b) Évaluation de l'impact de l'ECS sur l'espace public
Nouvelle conclusion :	Convention Police-Fondation ABS
Nouvelle conclusion :	Production de rapports au Conseil communal
Nouvelle conclusion :	Groupe de pilotage
Nouvelle conclusion :	Horaires d'ouverture
Nouvelle conclusion :	Information au quartier

#### Compléments d'information

Une commissaire souhaite savoir s'il est nécessaire d'annoncer le coût supplémentaire engendré par l'extension horaire de 416 heures annuelles proposées dans son amendement. Après discussion, il est

décidé que les horaires d'ouverture sont du ressort de l'opérationnel, et qu'il n'y a pas d'intérêt à inclure cette précision dans les conclusions.

#### **Amendement N°1a), Modification de la conclusion 2, (en gras)**

##### **Tel que proposé**

2. d'approuver les mesures déployées pour atteindre ces objectifs, y inclus l'ouverture, pour une expérience pilote de trois ans, d'un espace de consommation sécurisé **réservé prioritairement aux résidents vaudois** ;

##### Précisions des dépositaires

Ce préavis a une dimension politique ; il semblait important de préciser le cercle des bénéficiaires, à titre de démarche préventive. Le terme « prioritairement » a été préféré à « exclusivement ».

##### Principales remarques

Un commissaire s'oppose à l'amendement. Il y voit un risque d'appliquer cet amendement en priorité. S'agit-il de rassurer le Conseil communal sur l'utilisation des deniers pour les vaudois ?

Un commissaire trouve l'amendement mesuré. Il est intéressant de donner le signal que le cercle des bénéficiaires est en lien avec le cercle des payeurs. Le mot « prioritairement » laisse de la souplesse par rapport à son application sur le terrain.

Une commissaire rappelle que le point 6.3.8 *Condition d'accès* a le mérite de laisser la possibilité de prendre des mesures plus restrictives d'accès en cas de fréquentation régulière de consommateurs en provenance d'autres cantons, voire de France voisine.

Après discussion, le terme « residents » et jugé trop précis, il est remplacé par « population ».

#### **Amendement N°1a), modification de la conclusion 2 du préavis**

### Formulation définitive

2. d'approuver les mesures déployées pour atteindre ces objectifs, y inclus l'ouverture, pour une expérience pilote de trois ans, d'un espace de consommation sécurisé **réservé prioritairement à la population vaudoise.**

**Vote : 9 oui / 1 non / 3 abstention**

### Amendement N°1b), modification de la conclusion 2 (en gras)

#### Tel que proposé

2. d'approuver les mesures déployées pour atteindre ces objectifs, y inclus l'ouverture, pour une expérience pilote de trois ans, d'un espace de consommation sécurisé **avec une évaluation communale des impacts sur l'espace public lausannois en général ainsi que sur le quartier accueillant l'espace de consommation sécurisé.**

Finally, after discussions, this amendment will be the subject of a proposal for a commune together with another amendment linked to the evaluation, respectively to the production of a report on the impact of the device. The depositor is nevertheless of the opinion that amendment n°3, as proposed, is too detailed. It seems to him nevertheless important to make the impact on the public space in general. It will be a matter of finding a consensus. The final version of the consensus between this amendment and the proposal for amendment n°3 present at the end of this page is amendment n°3 voted and accepted that you will find on page 24 of this report.

### Amendement N°2, nouvelle conclusion

#### Tel que proposé et tel qu'adopté sans modification

**Donner mandat à la Municipalité, préalablement à l'ouverture, de signer une convention entre la Police lausannoise et la Fondation ABS, à l'exemple de la solution bernoise.**

**Vote : 11 oui / 1 abstention**

#### Précisions des dépositaires

Following the discussion with the Bernese police and the presentation of the convention between the Bernese police and the local injection site, it seemed important to give a signal in this direction.

### Amendement n°3, nouvelle conclusion

#### Tel que proposé

**Donner mandat à la Municipalité de présenter au Conseil communal, dans les six mois suivant l'ouverture puis chaque 12 mois, un rapport relatif à l'impact du dispositif sur :**

- **le deal dans l'espace public en général et dans le périmètre du quartier de l'ECS en particulier**
- **le domaine public et ses installations (WC publics, etc.), en termes d'utilisation par la population toxicomane (injections hors ECS, seringues usagées, etc.)**

#### Précisions des dépositaires

One of the depositors is ready to discuss his amendment, notably at the level of the rhythm of the report. It is nevertheless important to verify the impact of the device on the perimeter but also generally on the public space (notably in terms of deal) and on the impact on the public domain and its installations.

The other depositor thinks it judicious to refer to the deal to get the project passed by his parliamentary group.

#### Principales remarques

A commissioner proposes a report at the end of the pilot phase, i.e. 18 months, in order to have more information for a possible permanentisation of the project after 3 years.

Un commissaire est d'avis qu'un rapport après une année et ensuite à intervalle régulier est plus approprié. Il faut éviter aux gens du terrain de consacrer leur travail à la rédaction de rapports.

Un commissaire salue le projet d'amendement sur le deal et l'utilisation de l'espace public par les toxicomanes. La proposition d'amendement de sa collègue visant à mesurer l'impact du dispositif sur l'espace public et les habitants du quartier complète parfaitement l'amendement proposé.

Un commissaire revient sur *le deal dans l'espace public en général* et souligne le fait qu'il n'est pas prévu qu'il y ait moins de deal grâce à l'ECS ! Il est cependant nécessaire de s'assurer que les environs ne deviennent pas un lieu de deal absolu. En outre, il ajoute que les opérations de police n'ont pas à être évaluées dans le cadre de l'ECS. Pour lui, c'est très dangereux d'évaluer *le deal en général* par le biais de l'existence ou non d'un ECS. Par contre, il est normal de l'évaluer dans le quartier.

Une commissaire abonde dans son sens, elle n'est pas favorable à la formulation : *le deal dans l'espace public en général*. Il semble y avoir une attente trop élevée par rapport à l'ECS. Elle propose une évaluation sur l'espace public en général et une évaluation dans le quartier ; il ne faudrait effectivement pas avoir le sentiment que le deal se développe dans le quartier et que les habitants pourraient être impactés.

L'un des dépositaires estime que si l'on se focalise uniquement sur le quartier du Vallon, et que l'on constate qu'il y a davantage de deal, il faudra savoir si le deal s'est déplacé ou non. Est-ce que les dealers vont aller davantage vers l'ECS ou sont-ils aussi ailleurs ? Il est important de mesurer la répartition géographique du deal.

Une commissaire rejoint un avis déjà exprimé. Evaluer *le deal dans l'espace public en général* laisserait sous-entendre que l'ECS a un impact sur le deal. D'autres facteurs pouvant augmenter le deal existent. Elle ne souhaite pas faire passer le message qu'il existe une relation de cause à effet unique entre ECS et deal. Elle est toutefois d'accord d'évaluer le deal dans le périmètre du quartier.

Le président signale que les personnes chargées de l'évaluation vont évidemment évaluer ce qui se passe autour de l'ECS (cf. annexe 2, évaluation au Canada).

Un commissaire fait référence à l'audition du policier de Berne : le deal existe toujours, voire a même augmenté aux abords du quartier.

Concernant le délai relatif à la production d'un rapport au Conseil communal, M. le Municipal O. Tosato se réfère à l'expérience menée dans le cadre de l'unité commune ORP-CSR. Il signale que si une évaluation est demandée après une année, elle portera sur des données relatives à 9 mois d'expérience, 3 mois étant nécessaires à l'institut d'évaluation pour produire son rapport.

L'un des dépositaires estime néanmoins préférable de donner un délai court pour pouvoir traiter le rapport au Conseil communal avant les 3 ans.

À la demande d'un commissaire et compte tenu du fait que le mot « deal » apparaît dans cet amendement, la majorité du groupe déposant cet amendement et présente à cette commission confirme que la présence du terme « deal » dans la conclusion qu'il propose ne signifie pas qu'une baisse du deal est attendue grâce à l'ouverture de l'ECS.

Un des dépositaires attend, à titre personnel, lors de l'ouverture de l'ECS, un renforcement des mesures répressives à l'égard des dealers. D'où la volonté de faire figurer ce mot dans la conclusion.

L'autre dépositaire précise que la lutte contre le dealer n'est pas l'objet de ce préavis, mais c'est un élément à prendre en considération.

### **Amendement n°3, nouvelle conclusion**

### Formulation définitive

**Donner mandat à la Municipalité de présenter au Conseil communal, 18 mois après l'ouverture de l'ECS, un rapport intermédiaire relatif aux impacts de l'ensemble des mesures sur l'espace public lausannois en général ainsi que de l'ouverture de l'ECS sur le périmètre du quartier (notamment en termes de deal).**

**Vote 12 oui / 1 abstention**

### Amendement n°4, nouvelle conclusion

**Tel que proposé**

De clarifier les missions du « Groupe de pilotage et d'accompagnement » et, si nécessaire, de compléter sa composition en fonction des objectifs visés, en concertation avec la Fondation ABS

**Cet amendement est retiré.** Les réponses apportées par M. le Muniपाल O. Tosato et les nouvelles formulations adoptées aux pages 18 et 19 du présent rapport vis-à-vis du point 6.3.10 du préavis ont clarifié cette question.

### Amendement n°5, nouvelle conclusion

**Formulation définitive**

**Les heures d'ouverture de l'ECS se situent entre 12h. et 19 h. 7 jours sur 7.**

**Vote : 11 oui / 1 abstention**

Précisions de la dépositaire

Il s'agit d'une augmentation de 416 heures par année. De plus, la dépositaire de l'amendement ne souhaite pas de différenciation d'horaire d'ouverture de l'ECS en fonction des jours de la semaine.

### Amendement n°6, nouvelle conclusion

**Tel que proposé et tel qu'adopté sans modification**

**De poursuivre l'information aux riverains et d'assurer un lien régulier avec les habitants du quartier accueillant l'espace de consommation sécurisé.**

**Vote : 11 oui / 1 abstention**

Tous les amendements proposés sont à présent traités. Nous en venons donc aux conclusions du préavis. Il est à noter que la conclusion n°2 du préavis a déjà été acceptée sous sa forme modifiée (cf. page 22.)

### Autres conclusions du préavis

Conclusion 1

1. d'approuver les objectifs de la politique communale en matière de drogues tels que présentés dans le présent préavis

**Vote : 12 oui / 1 abstention**

Approuvée sans amendement et sans commentaire.

Conclusion 3

**3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de CHF 25'000.- pour le projet des jobs à seuils adaptés, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes du budget 2016 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, compte 5113.365**

**« Subventions à des institutions privées » - Fondation Mère Sofia : CHF 25'000.-.**

**Vote : 12 oui / 1 abstention**

Approuvée sans amendement et sans commentaire.

Le président donne la parole à M. le Municipal Tosato pour le mot de conclusion.

M. le Municipal O. Tosato remercie les membres de la commission pour leur implication, leur attention et le temps investi dans l'analyse de ce préavis, il leur en est reconnaissant. Il se tient à disposition et appelle chacune et chacun à lui demander tout éventuel document ou information manquante en vue de traitement de ce préavis en plénum. Il précise encore que le secrétariat du Conseil communal mettra le préavis à l'ordre du jour dès qu'il aura reçu les deux rapports, le rapport de la commission ainsi que le rapport de minorité annoncé lors de la dernière séance, mais dont on ne sait pas s'il est toujours d'actualité. Dès ce moment, l'urgence sera demandée.

Le président lève la séance à 11h50.

Le rapporteur tient à remercier Mme Marie-Pierre HUGUENOT pour les notes de séances, ainsi que les services de la ville pour leur travail sur cette commission de longue haleine.

Annexes : ment.

## SONDAGE AUPRES DES LOCAUX DE CONSOMMATION DE SUISSE - DECEMBRE 2016

Lieu	BALE (2 locaux)	BERNE	BIENNE	GENEVE	LUCERNE	SCHAFFHOUSE	SOLEURE	ZURICH (4 locaux)
Jours et heures d'ouverture	1) Lundi, mercredi, vendredi et samedi 11h-16h Mardi, jeudi 16h-22h 2) Lundi, mercredi, vendredi et samedi 16h-22h Mardi et jeudi 11h-16h Dimanche 14h-22h	Lundi 14h30-19h30 (femmes jusqu'à 22h45) Mardi à samedi 14h30-22h Dimanche et fériés 16h-20h Echange de matériel d'injection (SPUT) Lundi 14h3 22h Mardi-samedi 14h30-21h45 Dimanche et fériés 16h-19h45	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 12h15-19h30 Mercredi 12h15-18h15 (femmes jusqu'à 20h15) Samedi 12h-18h Echange de matériel d'injection (PUT) Lundi-vendredi 12h15-19h30 Samedi 12h-18h	Tous les jours 11h-19h	Lundi à vendredi 9h30-17h30 Samedi et dimanche 10h-17h	Lundi à vendredi 11h-17h30 Samedi à dimanche 12h-16h30	Lundi à samedi 15h45- 19h30 Soirée femmes 2ème jeudi du mois 19h30-21h Soirée hommes 2ème mercredi du mois 19h30-21h	Tous les jours 12h30-20h
Public cible	Toute personne consommatrice de plus de 18 ans.	Toute personne consommatrice de plus de 18 ans dans le canton de Berne.	Toute personne consommatrice de plus de 18 ans.	Toute personne consommatrice de plus de 18 ans domiciliée ou ancrée en Suisse centrale.	Toute personne consommatrice de plus de 18 ans.	Toute personne dépendante, exclue socialement, de plus de 18 ans domiciliée à Solothurn ou région.	Toute personne consommatrice de plus de 18 ans domiciliée dans le canton de Zürich.	
Premier contact	Entretien afin de s'assurer que la personne répondre aux critères d'accès Présentation du règlement et du fonctionnement du local.	Discussion de clarification de la situation de la personne (réseau, substitution, domicile, et prise d'informations (date de naissance, autorisation de séjour...)) Remise d'informations sur la protection des données.	Entretien d'accueil. Présentation du règlement et des prestations du local. Questionnaire d'entrée anonyme (type de produits consommés, fréquence, habitudes de consommation, lieu de domiciliation, situation socio- professionnelle, en traitement ou non) et questionnaire de santé confidentiel et anonyme (connaissance du statut VIH et hépatites et des prises de risque).. Pas d'identification formelle, utilisation d'un pseudonyme, associé à son mois et année de naissance (ex «Michel 06/1976»).	Première discussion afin de vérifier que la personne répondre aux critères d'accès. Enregistrement des données relatives à la personne et de sa photo dans le système informatique.	Les prénom, année de naissance et sexe sont enregistrés pour des statistiques.	Discussion afin de clarifier la situation de la personne et son domicile (carte d'identité, document "officiel" tel une lettre de sa banque, etc. ). Informations sur les règles, l'offre, le fonctionnement et la protection des données. Enregistrement des nom, prénom, âge et domicile dans la base de données et dans un fichier Excel. Les discussions sont également répertoriées dans la base de données.	Les usagers doivent s'identifier en présentant soit une pièce d'identité soit une carte K+A et dans ce cas son lieu de domiciliation est contrôlé auprès du service des habitants. Les données ne sont pas enregistrées et servent uniquement à attester du droit d'entrée.	

## SONDAGE AUPRES DES LOCAUX DE CONSOMMATION DE SUISSE - DECEMBRE 2016

Lieu	BALE (2 locaux)	BERNE	BIENNE	GENEVE	LUCERNE	SCHAFFHOUSE	SOLEURE	ZURICH (4 locaux)
	<p>Les mineurs ne sont pas accueillis (directive cantonale) mais sont soumis à un entretien afin de clarifier leur situation, faire de la prévention et les diriger éventuellement vers le réseau.</p> <p>Tout mineur est annoncé à la direction de K+A.</p> <p>Si le mineur revient, une solution est cherchée en collaboration avec les services de Santé publique ou d'autres institutions.</p> <p>Généralement aucune annonce n'est faite aux services publics, sauf si cela est décidé conjointement par la direction de K+A et le Service de dépendance.</p>	<p>Les mineurs de moins de 16 ans ne sont pas acceptés. Les mesures leur sont expliquées et une dénonciation au SPJ peut être effectuée.</p> <p>Accord d'un accès limité aux mineurs de 16 à 18 ans sur accord écrit du responsable légal.</p> <p>En dessous de 25 ans, les jeunes sont suivis par une personne de l'équipe dans le but d'un accompagnement réseau.</p>	<p>Les mineurs ne sont pas admis dans la salle de consommation afin d'éviter d'éventuelles influences de la part d'autres consommateurs, mais peuvent obtenir du matériel de consommation.</p> <p>Un entretien plus approfondi est mené afin de connaître sa situation (souvent des jeunes en rupture mais qui sont déjà dans le réseau) et de l'encourager à reprendre contact avec son réseau (famille, scolaire ou autre).</p> <p>Quai 9 ne contacte pas le réseau.</p>	<p>Les mineurs ne sont pas accueillis.</p>	<p>Les mineurs ne sont pas acceptés mais soumis à un entretien afin de les accompagner (contact parents ou médecin, consultation dépendance, réseau).</p> <p>En cas de venue répétée, le mineur sera dénoncé au SPJ qui décidera des suites. Le mineur est également annoncé à la consultation dépendance.</p> <p>Si une mesure de justice existe, le tribunal des mineurs sera contacté.</p> <p>Des exceptions sont cependant faites afin de créer un lien avec les mineurs.</p>	<p>Il arrive rarement que des mineurs se présentent.</p> <p>Si tel est le cas, la situation du mineur est clarifiée via la consultation jeunes de leur offre interne.</p>	<p>Les mineurs ne sont pas admis et sont renvoyés vers des institutions spécifiques, telle que Streetwork.</p>	
Politique femmes enceinte	<p>Les femmes enceintes sont informées des risques encourus pour elle et leur bébé. S'assurer du suivi médical de l'usagère. Un suivi des soins et des séances hebdomadaires est organisé.</p> <p>La direction de K+A est informée et peut décider d'annoncer l'usagère au service de dépendance si un danger est avéré (pas de suivi médical, consommation excessive, pas de suivi possible par le local,...).</p> <p>Généralement aucune annonce n'est faite aux services publics, sauf si cela est décidé conjointement par la direction de K+A et du Service de dépendance</p>	<p>Chaque femme enceinte est accompagnée par une personne de l'équipe en charge de contacter son médecin, la maternité et le réseau ambulatoire (rendre-vois hebdomadaire obligatoire).</p> <p>La consommation est limitée à deux fois par jour</p> <p>En cas de non-respect, une dénonciation au SPJ peut être effectuée.</p>	<p>Les femmes enceintes ont accès à la salle de consommation.</p> <p>Un travail est mené avec ces femmes pour s'assurer qu'elles ont un suivi médical durant la grossesse ou pour mettre en place un suivi si ce n'est pas déjà le cas.</p> <p>Travail de soutien et d'accompagnement durant la grossesse. Le plus important étant de garder le lien, d'éviter qu'elles ne consomment dans des endroits inappropriés et qu'elles ne prennent de risques encore plus grands.</p>	<p>Les femmes enceintes sont accueillies et accompagnées (réseau, consultation pour parents dépendants) durant leur grossesse par deux personnes de référence.</p> <p>Tentative de dissuasion des femmes enceintes de s'injecter et conseils pour privilégier le sniff ou l'inhalation.</p>	<p>Les femmes enceintes sont strictement pas consommées par intraveineuse.</p> <p>S'il s'avère que la mère ne sera pas capable de se soucier de la naissance et du devenir de son enfant, contact est pris avec le SPJ, le service social voire le médecin de l'usagère.</p> <p>Créer un rapport de confiance, s'informer sur sa situation et proposer de l'accompagner chez un médecin.</p> <p>En cas de grossesse récente, si la maman souhaite avorter, l'informer des lieux existants.</p> <p>Sensibilisation aux risques encourus et proposition d'accompagnement.</p>	<p>Les femmes enceintes sont acceptées mais doivent obligatoirement intégrer un Case management.</p> <p>Le Case manager contrôle la situation de l'usagère (logement, finances, suivi médical,...) et assure le suivi jusqu'à après la naissance du bébé.</p> <p>Le médecin des locaux de Zurich peut ordonner des restrictions médicales de consommation (une seule fois par jour par exemple).</p>	<p>Etudier une relation de confiance et informer l'usagère des risques et des mesures de précautions.</p> <p>S'assurer du suivi médical de l'usagère et du fait que son médecin est bien informé de sa consommation.</p> <p>S'il est également un usager du local, le père est inclus dans le suivi.</p>	<p>Les femmes enceintes sont acceptées mais doivent obligatoirement intégrer un Case management.</p> <p>Le Case manager contrôle la situation de l'usagère (logement, finances, suivi médical,...) et assure le suivi jusqu'à après la naissance du bébé.</p> <p>Le médecin des locaux de Zurich peut ordonner des restrictions médicales de consommation (une seule fois par jour par exemple).</p>

## COMPLÉMENT D'INFORMATIONS - LOCAUX DE CONSOMMATION DE BÂLE, SOLEURE, GENÈVE ET ZURICH

Lieu	BALE, Münchensteinerstr. 97 (Dreispitz)	BALE, Riehenring 200	SOLEURE	GENÈVE	ZURICH (4 locaux)
	14 EPT (incluant projets, accompagnement et consultation)	14 EPT			
Statistiques de fréquentation	NC	2016, moyenne par jour (4h) 53 contacts / 83 consommations (69 inhalations et 14 injections)	2017, moyenne par jour 80-100 personnes différentes / 140 consommations	20552 consommations par mois (4'117 injections, 2' sniffs et 13'601 inhalations)	
Nombre de personnes différentes par an	Estimation 195 par local	287	940	665 hommes et 188 femmes	
Nombre de places injection	Local I 10 Local II 12 (10 dès 2018)	4	6	23	
Nombre de places inhalation	Local I 14 (extension éventuelle à 16) Local II 14 (14-16 dès 2018)	8	2	40 (inhalation et sniff)	
Nombre de places sniff	Local I 3 Local II 2 (4-5 dès 2018)	2	4		
Prestations annexes	Cafétéria, consultation médicale (2 x 90 minutes), projet musical (2 fois par semaine), activités occupationnelles, discussion autour d'un thème	Information et accompagnement, campagnes de sensibilisation, échange de vêtements, douche, lavage de vêtements, cafétéria, activités récréatives, petits jobs	Café-thé, douches (très ponctuelles) Anciennement, lors des 6-8 premières années collectif d'usagers, moment spécifique pour les femmes, temps en soirée spécifique pour les hommes, événements thématiques annuels	Cafétéria, installations sanitaires, aide spécialisée e soins médicaux	
Nombre de personnes redirigées avec succès	164 personnes redirigées et suivies NB pas d'info sur la sortie de consommation de ces personnes	Inconnu et pas réellement quantifiable car les indications ne sont jamais complètes et les rechutes pas toujours connues	Aucun chiffre à ce propos et à discuter de ce que cela signifie « ne plus avoir de problème de consommation »	NC	

Avril 2017

direction des sports et de la cohésion  
sociale

service social lausanne  
centre social régional



**Commission du Conseil communal N° 1**  
**Préavis N° 2016/41**  
Politique communale en matière de drogues

**Questionnaire relatif au projet d'espace de consommation sécurisé**

**Destinataires**

- ➔ Experts et praticiens actifs dans le domaine des addictions
- ➔ Associations en lien avec ce domaine ou confrontées à des personnes toxicodépendantes.

**Préambule**

Dans le cadre des travaux de la commission du Conseil communal chargée de l'étude du préavis 2016/41 « Politique communale en matière de drogues », les membres de cette commission ont décidé de visiter différents lieux, dont un local de consommation et d'auditionner différents intervenants actifs dans le domaine des addictions ou fréquemment confrontés à des personnes toxicodépendantes, tels que des personnes issues des associations travaillant sur le terrain, des chercheurs et des médecins ou encore des commerçants et association de quartier ainsi que des représentants de la police et justice.

**Sollicitation de la commission**

En plus des visites et rencontres effectuées, les membres de la commission souhaitent encore recueillir l'avis d'experts et de praticiens du domaine des addictions, raison pour laquelle vous êtes sollicités.

L'objectif est de connaître votre positionnement sur le projet d'ouverture d'un espace de consommation sécurisé.

**Votre participation**

- ➔ Nous vous invitons à répondre aux trois questions qui figurent ci-après, de manière la plus synthétique possible (maximum 2 pages).

**Délai de retour du questionnaire : 2 décembre 2016**

A retourner à Marie-Pierre Huguenot à l'adresse [marie-pierre.huquenot@lausanne.ch](mailto:marie-pierre.huquenot@lausanne.ch)

**Les membres de la commission à titre d'information**

M. Vincent BRAYER, Socialiste (président de la commission)  
Mme Florence BETTSCHART, PLR.Les Libéraux-Radicaux  
M. Philippe DUCOMMUN, UDC - Union Démocratique du Centre  
M. Benoît GAILLARD, Socialiste  
M. Alain HUBLER, Ensemble à Gauche (EàG) - Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s  
M. Sébastien KESSLER, Socialiste  
Mme Françoise LONGCHAMP, PLR.Les Libéraux-Radicaux  
M. Gilles MEYSTRE, PLR.Les Libéraux-Radicaux  
Mme Sophie MICHAUD GIGON, Les Verts  
Mme Sandra PERNET, Le Centre PDC - Verts Libéraux (CPV)  
Mme Janine RESPLENDINO, Ensemble à Gauche (EàG) - Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s  
M. Vincent ROSSI, Les Verts  
M. Yvan SALZMANN, Socialiste  
M. Gianni SCHNEIDER, Socialiste  
M. Claude Alain VOIBLET, Libéral-conservateur (PLC)

**GREA - Groupement Romand d'Etudes des Addictions**  
**Jean-Félix Savary**

1. Présentation synthétique de votre travail/de votre institution

Le GREA est l'association romande des professionnels des addictions. Nous suivons de près les enjeux des politiques drogues, sur le terrain politique et au niveau professionnel

2. Quels sont selon vous les risques liés à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?

Les différentes expériences montrent que l'enjeu majeur dans l'ouverture d'une telle prestation est le dialogue au niveau local, aux alentours immédiats de la nouvelle structure. Quand le temps est pris pour consulter, écouter, rassurer, la prestation est ensuite perçue comme une « aide » pour gérer les problèmes concrets. Si ce travail n'est pas fait avec suffisamment de sérieux, les peurs peuvent rapidement se transformer en dynamiques politiques contraires, qui peuvent aboutir à une fermeture.

L'autre risque majeure est de penser que l'existence d'un local résout les problèmes de drogues. Ce dispositif ne s'occupe que des conditions de consommation. Elle ne saurait en aucun cas remplacer les mesures d'accompagnement social, de traitement, de psychiatrie et de réduction des dommages sanitaire et sociaux (ex : logement, travail) qui restent indispensables. Dans la politique des 4 piliers (LStup), la complémentarité des différentes mesures est indispensable.

Sur ces deux points, la fondation ABS dispose d'une solide expérience, ce qui permet d'être optimiste.

3. Quelles sont selon vous les opportunités liées à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?

La principale opportunité d'un espace de consommation est certainement une pacification entre la ville, ses usagers et les consommateurs de drogues. En réduisant les problèmes concrets provoqués par les consommations sauvages, il devient plus facile de considérer à nouveau les consommateurs de drogues comme des personnes, qui certes commettent des actes illégaux au vu du statut du produit, mais de qui il n'est pas nécessaire d'avoir peur. Cela ouvre de meilleures perspectives de réinsertion sociale, notamment en baissant la stigmatisation de ces personnes.

Pour les forces de l'ordre, l'ouverture de ce type de structures est vécue partout comme un soulagement, car ils se trouvent décharger d'une problématique compliquée, qui pèse sur leur quotidien.

Pour les consommateurs de drogues, c'est l'assurance d'avoir un lieu où ils peuvent trouver refuge et conseil, qui peut être, pour les plus désinsérés, une dernières portes restées ouvertes pour eux dans la société.

**Rel'ier**  
**Valérie Dupertuis**

1. Présentation synthétique de votre travail/de votre institution

La Fondation Le Relais est composée de différentes structures qui œuvrent pour l'insertion sociale et professionnelle d'adultes et jeunes adultes en difficulté. Les activités de la structure Rel'ier s'inscrivent dans le champ des addictions et problèmes associés, ainsi que dans le champ de la précarité et de la vulnérabilité sociale. Rel'ier n'offre pas directement des prestations sur le terrain, mais a pour mission de favoriser le travail en réseau des professionnel-le-s concerné-e-s, de renforcer les liens interinstitutionnels et d'apporter son appui lors de la mise en place de nouveaux projets.

Rel'ier est un partenaire connu et reconnu au sein du réseau professionnel. Cette structure joue un rôle d'observatoire des actions sociales relatives aux problématiques liées à l'addiction et à la vulnérabilité sociale. Rel'ier diffuse de l'information, met en évidence des forces et faiblesses du dispositif et a également une fonction de veille des situations de vulnérabilités sociales. En outre, son rôle d'analyse des évolutions dans son domaine d'expertise peut aider les décideurs à anticiper les besoins.

En rapport au projet d'ECS, Rel'ier est concerné au premier plan, notamment par ses mandats de gestion opérationnelle du Programme de Prévention des Maladies Transmissibles - échange de Matériel Stérile pour les personnes toxicodépendantes (PPMTMS) et de la plateforme seuil bas de la région lausannoise (PSB). Ces deux dispositifs sont liés au pilier de la réduction des risques et de l'aide à la survie, au même titre que le projet d'ECS.

2. Quels sont selon vous les risques liés à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?

- La transformation d'une partie du Passage en ECS pose le problème de l'espace d'accueil de jour pour les personnes dépendantes qui souhaitent avoir un lieu protégé des tentations de la consommation → il y a un risque à prévoir de répercussions sur d'autres structures sociales (L'Espace notamment), voir de saturation du réseau d'accueil bas seuil.
- L'universalité de l'accès est importante en regard de la réduction des risques ; dans le cas contraire, les personnes ne répondant pas aux critères d'admission sont d'autant plus marginalisées. Néanmoins, il faudra prendre garde à observer la situation genevoise du Quai. Si l'universalité de ce lieu est remise en question cela aura des impacts pour l'ECS de Lausanne. Il faut souligner en outre que ce ne sont pas les mesures de réduction des risques qui constituent l'attrait d'une ville pour des consommateurs dépendants, mais bien davantage l'accessibilité du produit.
- La tolérance du micro-deal est à la fois nécessaire et problématique. Il est dit que l'ECS n'est pas une zone de non-droit mais qu'une certaine tolérance est nécessaire. La gestion opérationnelle de cette question est complexe et impose des positionnements clairs et partagés entre les hiérarchies des champs de la police et du sociosanitaire. Nous saluons la signature d'une convention entre les parties, encore faudra-t-il observer et accompagner son application sur le terrain.
- Le projet présente le double objectif « d'améliorer la prise en charge des personnes concernées par les dépendances ainsi que la situation dans l'espace public ». Cela peut engendrer des conflits dans la mise en œuvre entre les champs de l'ordre public et de la santé publique et nécessite donc une collaboration en vue d'un même objectif qui est la compatibilité urbaine des mesures en matière de drogue. Il s'agit à la fois de maximiser les services sociosanitaires pour les personnes concernées et de minimiser les externalités négatives pour le voisinage par des interventions bien dosées de la police.
- L'ouverture de l'ECS ne devrait pas mettre en cause l'existence du Distribus, qui n'est pas mentionné dans le préavis. Celui-ci permet de toucher une population dépendante qui ne se rend pas forcément au Passage, peut-être même des personnes parmi les plus précarisées.

### 3. Quelles sont selon vous les opportunités liées à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?

Comme déjà mentionné dans le préavis, les points suivants sont à souligner :

- Permet de compléter l'offre de réduction des risques.
- Amène un bénéfice en termes de santé publique : amélioration de la santé et des conditions de consommation (conseils) des usagers ; contribution à la diminution des infections transmissibles (HVC, HIV, ...).
- Permet d'améliorer la prise en charge de la population concernée car favorise un premier contact avec le réseau socio-sanitaire, ce qui est d'autant plus important avec des personnes fortement marginalisées
- Contribue à diminuer les nuisances en ville liées à la consommation et au trafic de substances (visibilité du trafic, littering, ...).
- Contribue à diminuer le sentiment d'insécurité au centre-ville.

De plus, l'ouverture de l'ECS permet de développer le réseau d'addictologie lausannois et vaudois et de renforcer les liens entre les structures et les différents corps de métiers concernés par les questions d'addiction.

### 4. Remarques générales

- L'ouverture de l'ECS ne va pas tout résoudre : faible impact sur les consommatrices et consommateurs mieux inséré-e-s ; sur le deal ; sur la fréquentation de l'espace public, etc. L'ECS contribue certainement à diminuer les nuisances posées par la consommation d'alcool et de drogue (visibilité des conduites, déchets, bagarres, etc.) dans l'espace public. Pour autant, il est important d'éviter l'invisibilisation de personnes vulnérables, qui sont d'ailleurs le plus souvent présentes dans l'espace public sans poser de problème. Cela ne conduirait qu'à renforcer leur marginalité.
- Il apparaît indispensable de pouvoir s'inspirer des pratiques de terrain (questions opérationnelles) en cours dans d'autres villes suisses et de prendre garde à un cantonalisme excessif. En ce sens, il serait pertinent de rejoindre le groupe de réflexion sur les bonnes pratiques en matière d'ECS existant au niveau national (avec pour l'heure Quai9 à Genève comme unique représentant romand).
- Le pilotage de l'ECS doit effectivement se faire en collaboration avec le canton (voire dans une moindre mesure les organes fédéraux concernés : OFSP, fedpol) mais aussi avec a) les communes de l'agglomération (voire de tout le canton, cf. réflexions en cours à Yverdon-les-Bains), b) les divers champs professionnels impliqués (travail social, médical et police). Dès lors, la composition du groupe de pilotage devrait compter un-e représentant-e des communes de la région, ainsi que de Plateforme Seuil Bas (PSB, coordination du réseau seuil bas de Lausanne et région).
- Pour terminer, le dépôt d'un référendum peut être l'opportunité d'ouvrir le débat public notamment en problématisant la question de façon plus large. Finalement, en cas d'échec du référendum, le projet d'ECS sortirait légitimé par la population.

**Fondation du Levant**  
**M. Pascal Dubrit**

**1. Présentation synthétique de votre travail/de votre institution**

Institution privée, sans but lucratif, la Fondation du Levant est reconnue d'utilité publique. Sa mission est le traitement des addictions et l'insertion socioprofessionnelle. Elle gère en outre le Soleil Levant.

- Dans le domaine des addictions, particulièrement pour les consommateurs de stupéfiants, le Centre d'Aide et de Prévention (CAP) offre des prestations ambulatoires : prévention, suivi de proches, brefs conseils à des personnes concernées, suivi dans des situations d'aide contrainte. La Fondation du Levant propose trois programmes résidentiels : le Centre d'Accueil à Seuil Adapté (CASA), qui offre 17 places à des personnes dites « doubles diagnostiques » (addiction et fragilité psychique), le Centre de Traitement et de Réinsertion (CTR), 10 places pour des personnes avec un potentiel de réinsertion plus élevé et l'Etablissement Psycho Social Médicalisé du Soleil Levant, 12 places pour des personnes avec une atteinte somatique en plus.
- Dans le domaine de l'insertion, la Fondation du Levant gère Puissance L, qui offre 60 places destinées à des demandeurs d'emplois et des bénéficiaires de mesures de l'Assurance invalidité. Les résidents des programmes résidentiels peuvent bénéficier des prestations de Puissance L.

**2. Quels sont selon vous les risques liés à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?**

Les consommateurs existent déjà. Nous ne voyons aucun risque à cette ouverture.

**3. Quelles sont selon vous les opportunités liées à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?**

La Fondation du Levant offre des prestations du pilier « thérapie » de la politique drogue de la Confédération : aider les personnes à préserver leur capacité à sortir de la dépendance, en maintenant leur état de santé, en les accompagnant malgré et avec leurs consommations. La Fondation du Levant est proche du pilier « réduction des risques », qu'elle pratique en partie en résidentiel.

Cet espace de consommation sécurisé offre la possibilité de garder le lien avec les personnes en consommation active en veillant à ce que leur consommation ne provoque que le minimum d'atteinte à leur santé. Cet espace doit permettre de motiver des personnes à entreprendre une démarche de travail sur soi en favorisant le passage de la réduction des risques à la thérapie.

**Fondation des Oliviers**  
**Laurent Rochat**

<b>1. Présentation synthétique de votre travail/de votre institution</b>
<p>Offrir aux personnes en difficulté avec leur consommation de produits psychotropes et/ou leur comportement addictif un accompagnement individualisé de qualité, leur donnant ainsi la possibilité de développer une autonomie suffisante pour leur permettre de se réinsérer socialement et professionnellement ou de maintenir/améliorer leur insertion.</p> <p>Associer à la démarche de rétablissement les proches de la personne en difficulté; travailler en complémentarité et en cohérence avec les différents réseaux dans lesquels la Fondation inscrit son action</p> <p>Accueillir dans nos structures d'hébergement et/ou ateliers toute personne qui éprouve des difficultés à s'insérer socialement et/ou professionnellement et pour qui nos prestations seraient une aide</p> <p>Grâce à une veille active, développer des prestations prenant en compte les recherches les plus récentes et les meilleures pratiques validées scientifiquement.</p> <p>Faire connaître nos expériences aux partenaires politiques, sociaux, médicaux et professionnels, participer aux réflexions modelant la politique concernant le domaine des addictions et de la réinsertion professionnelle.</p>
<b>2. Quels sont selon vous les risques liés à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?</b>
<p>Nous avons identifié les risques suivants à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du sentiment d'insécurité dans le quartier – rejet de la population environnante. Il nous paraît important d'inclure la population résidente dans le processus de création d'un tel site.</li> <li>• Créer un appel d'air auprès de la population toxicomane vaudoise, sous entendu pas encore présente sur le « marché » lausannois.</li> <li>• Décès intramuros, ce qui soulève la question de la responsabilité.</li> <li>• Création d'une zone « ghetto »</li> </ul>
<b>3. Quelles sont selon vous les opportunités liées à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?</b>
<p>Nous avons identifié les opportunités suivantes liées à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Correspondance avec la politique des 4 piliers.</li> <li>• Diminution des scènes ouvertes.</li> <li>• Offrir une possibilité d'entrer en lien avec une population marginalisée, parfois « invisible », lui permettant notamment d'avoir un accès à des soins, tant somatiques que psychiques.</li> <li>• Opportunité de mieux identifier les besoins de la population concernée par le biais d'un monitoring scientifique, étalé temporellement.</li> <li>• Opportunité, par le biais d'un travail participatif, d'impliquer la population avoisinante, diminuant ainsi le sentiment d'insécurité.</li> <li>• Opportunité d'échanger les expériences acquises avec d'autres projets similaires ou parallèles, que ce soit sur le plan local, cantonal ou transcantonal.</li> <li>• Créer une collaboration active avec les instances d'indications.</li> </ul>

**Fondation l'Epi**  
**M. Serge Rudaz**

1. Présentation synthétique de votre travail/de votre institution : **Fondation l'Epi**

L'incapacité à gérer ses consommations d'alcool (et/ou autre produit psychotrope) est la problématique principale des personnes accueillies à la Fondation l'Epi.

Notre action au quotidien vise à soutenir et à accompagner les bénéficiaires en âge AI dans un temps d'abstinence et les aider à retrouver une meilleure qualité de vie dans un environnement protecteur.

L'accompagnement socio-éducatif personnalisé permet d'individualiser les projets aux besoins des personnes accueillies. Les ateliers proposent des activités de travail adapté, ainsi que des activités de développement personnel. Le séjour est centré sur une démarche d'abstinence et l'accompagnement socio-éducatif vise à permettre de faire un travail de prévention de la rechute.

2. Quels sont selon vous les risques liés à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ? **Réflexions élaborées en collaboration avec notre stagiaire HES**

Quelques interrogations:

- Le sécuritas pourrait « effrayer » certains bénéficiaires ?
- Les interventions de la police doivent s'inscrire dans le cadre d'un important travail de réseau.
- Est-ce que l'entretien ne va pas faire peur aux gens qui souhaiteraient bénéficier du centre ?
- Pour quelles raisons les consommateurs viendraient dans ce lieu où ils sont « contrôlés » alors qu'ils peuvent consommer dehors ou dans d'autres endroits ? Quelles seraient leurs motivations ?
- Les horaires sont restreints et le centre ne sera pas forcément ouvert lorsque la personne en aura besoin... ?
- Que fait-on des personnes mineures ?
- Quel type de travailleurs au centre ? Educateurs, infirmiers ?

3. Quelles sont selon vous les opportunités liées à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?

- Le centre permettrait un suivi des personnes consommatrices.
- Grâce à l'ouverture de ce centre, les personnes en situation de toxicomanie pourraient être orientées vers des centres de soin, de sevrage etc. Cela serait bénéfique car les consommateurs ne sont souvent pas au courant des possibilités qui leur sont offertes et de ce qu'ils peuvent entreprendre.
- Cela permettrait l'établissement de statistiques précises.
- Cela diminuera probablement une partie des nuisances générées par la consommation de drogues.
- Le centre permettrait de réduire les risques au niveau matériel, autant pour les toxicomanes que pour le reste de la population.
- Le centre devrait permettre de meilleures conditions de consommation : hygiène, matériel stérile, endroit propre et sécurisé, consultations infirmières ou socio-éducatives...

**M. Yves Lanini**

1. Présentation synthétique de votre travail/de votre institution

Intervenant en toxicomanie 40 ans à la fondation du Levant, 5 ans comme référent drogue au SPJ, 5 ans intervenant bénévole. Formateur drogue au Centre suisse de formation pénitentiaire à Fribourg depuis sa création.

2. Quels sont selon vous les risques liés à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?

Donne l'illusion au grand public et au public à risque que l'addiction peut être solutionnée par de simples moyens structurels.  
Les usagers de l'ECS continueront à consommer dans l'espace public. En conséquence, il est probable que les commerçants soi déçus.  
Consommer dans un espace sécurisé ne règle pas le problème de l'addiction mais il le fait perdurer.  
Détruit la motivation à s'en sortir.  
Fait de la réduction des risques une fin et non plus un moyen.  
Présente de manière mensongère l'addiction comme une maladie incurable.  
Pourquoi toujours privilégier l'éthique de responsabilité à celle de conviction ?  
Serait-ce une logique de la gauche démissionnaire ?

3. Quelles sont selon vous les opportunités liées à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?

Créer des emplois !

**Service de psychiatrie communautaire – CHUV**  
**Prof. Jacques BESSON**

**1. Présentation synthétique de votre travail/de votre institution**

Le soussigné est addictologue, Chef du Service de psychiatrie communautaire du DP-CHUV et donc de la Section d'addictologie de ce Service, constitué :

- de la Polyclinique d'addictologie (anciennement Centre Saint-Martin) qui suit environ 500 patients souffrant d'addiction à des drogues illégales ambulatoirement ;
- de l'Unité d'addictologie hospitalière (la Calypso, site de Cery) gérant environ 200 séjours par an pour des addicts en crise psychiatrique ;
- et de l'Equipe de liaison et de mobilité en addictologie (ELMA) qui soutient notamment les 150 médecins généralistes de l'AVMCT (Association vaudoise des médecins concernés par la toxicodépendance), eux-mêmes en charge d'environ 1'800 traitements de substitution avec de la méthadone.

Le soussigné est par ailleurs Président du Conseil scientifique de la Société suisse de médecine de l'addiction (SSAM) et membre fondateur ainsi que membre du Comité depuis 2000. Il a été plusieurs années membres de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues (CFLD). Il est membre fondateur et membre du Comité du Collège romand de médecine de l'addiction (COROMA).

Il dirige l'enseignement et la formation en addictologie à la Faculté de biologie et de médecine ainsi que de nombreux travaux de recherches en addictologie, tant dans le champ de la santé publique et de la santé mentale que dans le champ des neurosciences de l'addiction.

**2. Quels sont selon vous les risques liés à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisée ?**

Dans les expériences menées en Suisse et à l'étranger, des craintes avaient été formulées par la population, le voisinage et la police concernant l'ouverture de tels espaces.

Ces craintes concernaient l'augmentation du nombre de crimes, du trafic de drogue et des flâneurs à proximité de ces espaces. Les études scientifiques, notamment à Vancouver comme à Sydney, ont montré que suite à l'ouverture, il n'y a pas eu d'augmentation du trafic de drogue ni des vols, ni des agressions.

De plus, l'ouverture de ces espaces n'a pas entraîné d'augmentation significative d'utilisateurs dans la consommation de drogues injectables, ni de retard dans l'entrée dans un programme de prise en charge addictologique, ni d'augmentation du taux de rechute.

Les différentes expériences montrent qu'il est nécessaire de bien préparer l'ouverture dans le dialogue au niveau local, pour consulter, écouter et rassurer.

**3. Quelles sont selon vous les opportunités liées à l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ?**

La littérature scientifique met en évidence que de tels espaces répondent aux objectifs de réduction des risques pour lesquels ils ont été créés. Ils touchent une population d'usagers précarisés et marginalisés, qui ne se rendaient pas dans les structures médico-sociales. Pour les usagers, les bénéfices sont les suivants :

- Des conditions et du matériel d'injection sécuritaires
- Avec une prise en charge efficace en cas d'overdose
- Des soins médicaux, notamment en cas d'infection
- Des informations sur les techniques d'injection
- La prévention des maladies transmissibles par le sang
- Un lien avec les prises en charge addictologiques et sociales

Ces structures induisent des changements positifs dans les comportements à risque des usagers. De plus, ces espaces diminuent le nombre d'usagers s'injectant publiquement et réduisent le nombre de seringues abandonnées dans les lieux publics.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR), rapportrice de minorité : -**

Rapport de minorité, notamment relativement au local d'injection, pudiquement rebaptisé « Espace de consommation sécurisé ».

**1. INTRODUCTION**

**On prend le même projet et on recommence !** Après un refus populaire net à l'ouverture d'un local d'injection à Lausanne, en 2007, la Municipalité revient à la charge avec un projet copié/collé d'ouverture d'un tel espace.

**La municipalité fait de la comm'.** Ce préavis, essentiellement structuré en présentation apologique de l'action de la Commune en matière de lutte contre la drogue, poursuit un seul objectif : tenter de convaincre de la pertinence de créer et d'exploiter un **local d'injection**. Nous retiendrons cette appellation tant il nous paraît opportun de ne pas nous plier à la langue de bois officielle. La municipalité a choisi de minimiser la réalité en arguant que, dès lors qu'il s'y fera aussi des prises de drogues par inhalation et par sniff, le mot « d'injection » devient inapproprié. Que ne faut-il pas inventer pour masquer la dramatique réalité de ce que le langage populaire désigne plus prosaïquement sous le nom de *shootoir*, un terme qui permet aussi d'inclure l'inhalation et le sniff...

Ces postures sentent la comm', et ce n'est jamais bon signe : c'est qu'il s'agit d'influencer la perception de la réalité.

**Un rapport de majorité dépourvu de fond.** D'abord quelques mots sur le rapport de la majorité de la commission du Conseil communal en charge de ce préavis. Disons d'abord que ce n'est pas un rapport, en tous cas pas au sens usuel du terme. C'est une suite de procès-verbaux des séances de la commission où les divers points du préavis sont discutés. On n'y discerne aucune approche systématique construite et étayée. On est frappé par l'absence de synthèse politique. Pas de vision à long terme. Aucune réflexion éthique. Pas de prise de position de principe. On n'y trouve que du factuel à court terme. Ce rapport transpire hélas la politique politicienne. L'essentiel paraissant n'être que le soutien à l'idée de l'ouverture du local d'injection, cette vieille rengaine idéologique de la gauche post-soixante-huitarde, au même titre que l'est la libéralisation du cannabis.

**Les actions de Lausanne en matière de drogue.** Ce préavis est bien structuré et présente comment s'articule (ou devrait s'articuler) la lutte contre la drogue aux trois niveaux fédéral, cantonal et communal. Il montre les limites de cette répartition sans la remettre aucunement en cause, ni partiellement ni fondamentalement. Il relate les actions de la Commune dans chacun des quatre piliers qui fonde la politique de la drogue en Suisse : la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression.

Loin de nous d'affirmer ni même de penser que la Ville ne fait rien. Bien contraire, elle a multiplié toutes sortes de béquilles proposées aux malheureux qui sont les esclaves de leur addiction. Et c'est évidemment indispensable. Les assistants sociaux font dans l'ensemble et généralement du bon travail. Ce n'est pas facile d'adoucir la brutalité de l'enfer que vivent quotidiennement les toxicomanes dont ils s'occupent et qui ne veulent pas nécessairement le quitter. Cela n'est pas mis en cause.

Notons quand même qu'en lisant bien des passages, on n'a pas vraiment le sentiment qu'on parle de Lausanne. Par exemple, en page 9, dans le paragraphe intitulé, **Répression**, on lit que « *le Canton mène des actions soutenues contre le deal de rue, en collaboration étroite avec la police de Lausanne...* ». Disons qu'en se promenant de la Gare CFF à la rue de Bourg, en poursuivant sur Chauderon et le Maupas, autour du Grand-Pont ou dans le quartier du Flon, pour ne citer que ces quelques endroits de la ville infestés et infectés par le deal de rue, la « *lutte soutenue contre le deal de rue* » ne saute pas aux yeux. Ni le jour, ni le soir, ni la nuit. Sur ce point particulier, les autorités municipales se bercent de mots et fourvoient la population.

**Une exclusivité inacceptable réservée aux institutions à bas seuil.** Ce que nous condamnons est que la prolifération d'institutions dites « à bas seuil », dont nous ne contestons, pour la plupart, ni l'utilité ni la légitimité, ne soient pas accompagnées d'investissement au moins

équivalents au développement d'institutions à haut seuil d'exigences comme le fut le Levant. Mais ni la Commune ni le Canton, plus spécifiquement le DSAS, n'en veulent entendre parler. Ceci alors même que les résultats obtenus ont toujours été probants et durablement constatés.

De ce point de vue, un local d'injection s'inscrit totalement dans la tendance déplorable qui vise à installer plus « confortablement » le toxicomane dans sa dépendance. Au lieu de l'aider à en sortir.

## 2. LE LOCAL D'INJECTION

Nous nous opposons à l'ouverture d'un tel local pour de nombreuses raisons dont voici les principales.

**Un espace public enfin libéré.** Le préavis insiste beaucoup sur l'idée, le sentiment, voire l'espoir, que, bénéficiant d'un tel lieu, les toxicomanes ne s'injecteraient plus leur poison dans la rue, dans certains halls d'immeubles, dans les WC publics, et libéreraient ainsi tous ces lieux de leur indésirable présence, et que leurs déchets ne les souilleraient plus. S'il est vrai que ces situations sont difficilement supportables pour les habitants et les commerçants des lieux concernés, il est parfaitement illusoire de croire que tout cela disparaîtrait. Et ceci pour plusieurs raisons.

D'abord parce que ce projet ne permettrait à l'évidence pas de permettre à chaque toxicomanes de s'administrer toutes ses injections quotidiennes, sachant que certains d'entre eux dépassent allègrement la dizaine. Les autres injections auront lieu comme aujourd'hui et dans les mêmes lieux.

Ensuite parce que nombre d'entre eux ne voudront jamais fréquenter un endroit si proche de tout ce qu'ils rejettent, plus particulièrement les autorités et la police.

Egalement parce que lorsque le besoin de se droguer se manifeste, le toxicomane veut et doit le faire sans délai. Et que de laisser penser qu'en état de manque, il prendra tranquillement le métro pour se rendre au local d'injection est, sinon malhonnête, au moins dangereusement angélique.

**Une zone de non-droit.** Le fait même de tolérer, comme l'admet malgré tout le préavis, que du deal s'organise autour du local, en fera une zone de non-droit. Les transactions se dérouleront sous les yeux d'une police impuissante parce que condamnée par les politiciens à tolérer l'intolérable.

Toujours et encore dans la comm', le préavis indique qu'il faudra tolérer le micro-deal aux abords du local. On se réjouit de savoir comment la police saura que les transactions faites sous leur nez seront micro et non pas maxi ? Indépendamment de cette mauvaise foi, on touche à l'essentiel. Comment tolérer l'idée même qu'un commerce de produits illégaux, si léger soit-il, puisse être accepté sans réaction ?

**Un appel fort aux dealers venus de partout.** Imaginez un peu. Lausanne veut institutionnaliser un quartier dans lequel la détention et le commerce de produits stupéfiants, pourtant interdits par la loi, ne seront pas sanctionnés.

Quel commerçant de drogue n'y ouvrirait-il pas une échoppe ?

Et sachant que tous les produits s'y trouveront, quel toxicomane ne s'y rendrait-il pas plus ou moins régulièrement, qu'il fréquente ou non le local d'injection ? Et quel bel appel pour les adolescents à venir se fournir sans risque policier !

Toxicomanes et dealers, d'ici et d'ailleurs, vous êtes attendus ! Quelles belles et joyeuses concentrations en perspective. Qui pourrait de bonne foi nier cette dramatique réalité ?

Le résultat est en effet programmé : les Lausannois assisteront à une augmentation de la population de toxicomanes et de dealers. Ils se retrouveront dans les rues, dans les halls des immeubles, dans les caves : trafic et injections y seront plus présents qu'aujourd'hui. Criminalité en hausse, agressions, vols, insécurité, bagarres, règlements de comptes. Le quartier d'emplacement dudit local sera particulièrement affecté.

**On ne saurait donner pire message aux enfants.** Les parents, les enseignants, les patrons d'apprentissage ainsi que tous ceux qui sont chargés d'exercer une autorité sur les plus jeunes,

leur disent sans discontinuer que la consommation de stupéfiants est mauvaise, dégradante, dangereuse, mortelle. Qu'elle entraîne dans la spirale vicieuse de la délinquance. Et c'est bien ainsi même si tous n'entendent pas vraiment ce message.

Parallèlement, l'ouverture d'un local d'injection indiquerait que les autorités publiques, non seulement en acceptent de plus en plus le commerce et la consommation mais font en sorte de surcroît de faciliter l'un et l'autre. De rendre la consommation légale et, d'une certaine manière, confortable. Quelle autorité politique peut-elle pareillement trahir la jeunesse ? Et les parents et les familles de ces jeunes ?

**L'abandon pur et simple de la population toxicomane n'est pas une option.** Le rapport de minorité de 2007 le disait déjà : une partie non négligeable de la population, de même que des hommes et femmes politiques, sont tentés par l'abandon de cette population toxicomane. La déchéance des drogués et la persistance apparemment volontaire de leur marginalisation irrite et indispose. On entend des messages tels que : « *Après tout, s'ils veulent se droguer, qu'ils se droguent et laissons-les tomber malades et mourir. On en sera débarrassé !* ».

Un tel langage n'est pas rare. Il est notamment tenu par ceux qui font comme si le toxicomane était un homme libre qui décidait souverainement de se droguer. Il faut dire et répéter à quel point ce langage est indigne. Qu'ils en soient conscients ou non, ceux qui prônent l'implantation d'un espace libre et sanitaires surveillé de consommation de stupéfiants s'inscrivent pourtant précisément dans cette ligne d'abandon.

Les toxicomanes doivent être pris en charge avec l'objectif de les soigner. Il en va de la responsabilité des autorités publiques de faire en sorte que leur addiction ne prenne pas le dessus plus que ce n'est déjà le cas. Or, en multipliant les occasions pour eux de se défilier devant une thérapie axée sur l'abstinence, nécessairement longue et douloureuse, mais en dehors de laquelle il n'y a pas de salut, nous serions en dessous des exigences que notre responsabilité d'élus nous impose.

Partout dans le monde, la simple multiplication des institutions à bas seuil n'a eu pour effet que d'ancrer toujours plus les toxicomanes dans leur dépendance, les éloignant ainsi des institutions qui seules peuvent leur apporter la rémission. Nous refusons cette approche simpliste et irresponsable.

### 3. CONCLUSION

Ce préavis 2017/41 marque une nouvelle étape dans la banalisation de la drogue. Il fait faire à Lausanne un pas supplémentaire dans l'abandon de la population toxicomane. De ce double point de vue, il est éthiquement et moralement indéfendable.

Comme la libéralisation du cannabis (pour commencer) et pour les mêmes raisons exclusivement idéologiques, l'ouverture d'un tel local reste un des axes sur lesquels la gauche ne parvient pas à tirer le rideau alors même qu'on en connaît d'avance l'absence de résultats en termes de libération de l'addiction d'une part et d'effets collatéraux désastreux par ailleurs.

Socialement, il n'aura aucun effet ni sur l'ordre public, ni sur la présence indésirable de toxicomanes dans les lieux publics. Ni sur l'utilisation des WC publics comme lieu d'injection. Ni dans les halls de nos immeubles. Ni là où, partout, le commerce de la drogue sera toléré comme il l'est aujourd'hui dans notre ville.

Le préavis parle d'une expérience de 3 ans. Personne n'y croit, pas même les initiateurs de cette proposition. Le projet sera pérenne. On le sait même si des « états des lieux », comme demandé en commission étaient commandés. Là encore, on est dans la comm'.

Nos propositions ci-dessous sont donc les suivantes :

Nous demandons que le Conseil communal rejette le préavis 2016/41 ;

1. Comme en 2007 et pour les mêmes raisons, nous considérons que ce local n'est pas une solution mais, bien plus, une lâcheté supplémentaire. Nous demandons que les montants que la Municipalité propose d'affecter au local d'injection et d'inhalation soient dirigés, selon une répartition à déterminer :

- a) à la prévention, notamment en dotant les centres actuellement ouverts d'intervenants qualifiés, investis de la mission de diriger celles et ceux qui les fréquentent en direction du sevrage et de l'abstinence ;
- b) aux institutions proposant des thérapies axées sur l'abstinence et la réhabilitation physique et morale.

2. En 2007, le Conseil communal, emmené par celui qui est devenu aujourd'hui le syndic de la ville, a considéré que ce projet était socialement et éthiquement suffisamment important pour que la population lausannoise soit appelée à se déterminer. M. Junod avait alors demandé et obtenu le référendum spontané.

Les Lausannoises et les Lausannois avaient alors clairement refusé le projet, à 54.63 %. Ce n'est pas rien. On comprendrait mal que le conseil communal revienne aujourd'hui avec le même projet et l'impose à la même population par un coup de force, sans consultation spontanée.

En outre, comme par hasard, le calendrier fait aboutir le projet, pourtant élaboré depuis longtemps, à l'orée des vacances d'été : difficulté d'organiser une récolte de signatures ; difficulté de conduire une campagne pendant cette période.

Nous demandons donc que le conseil communal décide de faire organiser un référendum spontané et de faire voter les citoyens lausannois à l'occasion des prochaines votations fédérales, le 24 septembre 2017. Ainsi seront prises en compte d'une part les exigences démocratiques qui imposent que chaque camp puisse avoir le temps de mener campagne et d'autre part le souci de ne pas dépenser, et sans raisons, l'argent du contribuable pour l'organisation complète d'une campagne supplémentaire.

#### Discussion

**Le président** : – Concernant le déroulement du débat, conformément au courrier que vous avez reçu, il y aura une prise de parole par groupe, suivie d'une prise de parole de la Municipalité, et ensuite le débat sera libre. Je n'ai pas reçu à ce jour de contestation quant à cette manière de travailler. Je pars donc du principe qu'elle convient à tout le monde.

**M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur de majorité** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR), rapportrice de minorité** : – J'aimerais redire que, pour moi, et pour bien de conseillers communaux, ce postulat est un copié-collé du préavis 2006/66, qui avait été refusé par les Lausannois par référendum.

**Le président** : – Madame la conseillère, je ne veux pas vous interrompre, mais nous n'ouvrons pas encore le débat. Je vous demande si vous avez quelque chose à ajouter qui aurait été omis dans votre rapport, une correction ou une coquille. Il ne s'agit pas de lancer le débat maintenant.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR), rapportrice de minorité** : – Pas sur mon rapport, mais j'ai quelque chose à ajouter sur le rapport de majorité. Pour moi, et pour bien d'autres, ce n'est pas un rapport, mais un copié-collé des notes de séance. Je ne comprends pas que le Bureau ait accepté un tel rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Une grande banque de notre pays fait régulièrement faire des enquêtes par des professionnels pour connaître l'importance qu'accorde la population à différents problèmes d'actualité.

Entre les années septante et le milieu des années nonante, une moyenne des deux tiers des sondés incluait la drogue parmi leurs préoccupations majeures. La même période est marquée, vous le savez sans doute, par l'apparition rapide de nouvelles drogues en Suisse et par la multiplication du nombre de leurs usagers. Avec un peu de recul, il n'est pas inutile de rappeler que la consommation de drogues qu'on appelle aujourd'hui « dures » n'est pas interdite et pas pénalement réprimée en Suisse jusqu'en 1975.

Cette augmentation a conduit, dans les années huitante, les collectivités locales – principalement des Villes – à prendre différentes initiatives dans le domaine de la prévention et de la diminution des effets négatifs de la consommation de drogues, posant les bases d'une approche globale qui

allait faire consensus. Ou, pour le dire avec le Crédit Suisse, l'entreprise que je cite précédemment, qui est l'instance responsable de ce baromètre des préoccupations : « Ce problème finit par être résolu avec un compromis très helvétique, comprenant quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques et répression ».

En 2016, cette préoccupation a presque disparu du baromètre des préoccupations des Suisses du Crédit Suisse, et plus de la moitié des jeunes a, selon le même baromètre, une image très négative des drogues.

Admise par le Conseil fédéral comme fondement de son action en matière de drogues dès 1994, avalisée par le peuple suisse dans le cadre de la révision de la Loi sur les stupéfiants en 2008, la politique des quatre piliers a fait la preuve de sa capacité à répondre aux attentes de la population. Elle est en cela un cas d'école, car elle assume des moyens qui peuvent sembler de prime abord contraires au but recherché, mais qui ont suffisamment démontré leur efficacité pour rencontrer, à la fin, une adhésion très large : le vote sur la Loi sur les stupéfiants a eu 68 % de oui au niveau national.

Il faut encore préciser qu'en parallèle, selon le monitoring suisse des addictions, la proportion des personnes concernées par un problème d'addiction a diminué depuis 1990 pour ce qui est de l'héroïne, et demeurée stable pour ce qui est de la cocaïne. On ne parle donc pas uniquement de la perception du baromètre des préoccupations, mais aussi d'une réalité mesurable.

Quelle est la particularité de la politique des quatre piliers ? Avec M. de La Palice, j'aimerais répondre qu'il y en a quatre. En effet, la première Loi sur les stupéfiants, celle de 1975, reposait sur une approche à trois piliers : prévention, thérapie, répression. L'originalité de l'approche suisse réside donc bel et bien dans le complément apporté par la réduction des risques, à savoir l'ensemble des actions menées pour que le comportement visé, en l'occurrence la prise de drogues, génère le moins possible de conséquences négatives pour la personne concernée et pour la communauté à laquelle elle appartient. La réduction des risques ne s'oppose pas à la thérapie. Au contraire, elle cherche à faire en sorte que l'être humain touché par l'addiction ne commette pas d'acte irréparable pour sa santé, par exemple, qui compromettrait le retour à une vie normale.

La réduction des risques ne s'oppose pas à la prévention, puisqu'elle contribue à faire apparaître l'addiction aux drogues comme ce qu'elle est, une maladie grave, avec des impacts énormes sur la santé, sur l'insertion sociale, en bref, sur la vie, plutôt que de la maintenir dans le clair-obscur, parfois trompeur, et même séduisant, de la marginalité la plus complète. Enfin, et c'est très important, la réduction des risques ne s'oppose pas à la répression, d'une part parce que les consommateurs finaux n'ont jamais été les cibles privilégiées des brigades des stupéfiants et, d'autre part, parce qu'en évitant une partie des effets négatifs sur le domaine public de la consommation de drogues, elle contribue à le rendre plus agréable, et donc plus sûr pour tous.

Ce soir, nous sommes appelés à nous prononcer sur un projet qui s'inscrit très clairement dans le cadre de ce quatrième pilier de la politique suisse des drogues. Nous sommes invités à admettre que, dans notre ville, dans notre canton, comme ailleurs, des gens, des concitoyens prennent des drogues et souffrent d'addiction. Nous sommes enjoint à nous demander s'il est souhaitable, quoi que nous inspire leur comportement – j'y reviendrai –, de leur permettre de se maintenir dans un état physique et mental aussi bon que possible, conditions nécessaires, mais non suffisantes, évidemment, à l'accès à la thérapie, mais aussi à l'insertion sociale.

La Municipalité et la commission qui a étudié son projet proposent de la faire à travers une extension du dispositif actuel, qui comprendrait un espace de consommation de drogues, ainsi que le développement d'une offre d'activités, dites à seuil adapté, permettant de franchir une première étape vers la resocialisation et la réinsertion.

Les objectifs sont clairs : diminuer les effets négatifs de la consommation de drogues, tant pour les consommateurs que pour les Lausannois ; je pense évidemment aux shoots dans les lieux publics, aux seringues usagées qui en découlent. Je le dis clairement, nous attendons sur ce plan des changements visibles, y compris dans les quartiers particulièrement concernés, par exemple, de la Riponne, du Tunnel et du Vallon.

Il s'agit aussi de favoriser l'accès aux thérapies, avec leurs différents seuils, mais qui ont toutes un point commun, que je vous prie de bien considérer : pour entrer en thérapie, il faut un patient, il faut un patient vivant, il faut un patient qui souhaite s'en sortir, donc il faut un patient qui ne soit pas à ce point entravé dans sa santé, qui ne soit pas à ce point éloigné de tout repère social que toute perspective lui paraisse vaine ou inatteignable.

Je souhaite maintenant m'arrêter un instant sur la question morale, dont nous débattons sans doute ce soir, et que soulève apparemment l'installation d'un espace de consommation. Face à la personne qui nous interpelle en invoquant le financement d'un hypothétique sandwich, auquel nous ne sommes plus très nombreux à croire, face aux échanges verbaux, souvent absurdes et parfois violents auxquels nous assistons en traversant la place de la Riponne ou en passant à la rue du Tunnel, nous ressentons tous, je crois pouvoir le dire, une forme de gêne. Elle est plus que compréhensible, puisqu'elle est causée par le sentiment d'être face à un être humain qui s'est éloigné, d'une certaine façon, de la vie commune, et qui place en haut de toutes ses priorités la recherche d'une substance qui lui évitera le manque, se soustrayant à la plupart de ses autres obligations. C'est une fin qui justifie la plupart des moyens, aussi répréhensibles soient-ils, et cela suppose chez nous une réaction de gêne ou de rejet.

Ce qui est aussi compréhensible – j'insiste –, c'est d'en tirer la conclusion par-devers nous qu'il serait souhaitable que personne, jamais, ne mette sa liberté au service d'un objectif aussi peu enviable que celui de se procurer des substances stupéfiantes. Autrement dit, face à une personne dépendante, et c'est probablement un point commun pour tout le monde ici, nous pouvons tous, nous devons peut-être tous souhaiter un monde sans drogues. Pour autant, la simple réprobation et le jugement catégorique ne servent pas, ou peu, dans cette affaire. Nous le savons et nous le pratiquons tous au quotidien : face à un comportement que nous réprouvons intérieurement, il faut parfois dialoguer malgré tout, parce que comprendre et aider ne signifient ni accepter, ni excuser. Et parfois il faut comprendre et aider avant de se demander s'il faut accepter ou excuser. Pour autant, quand nous le faisons, quand nous faisons ces sortes de compromis pratiques dans la vie quotidienne, nous n'abandonnons ni nos jugements ni nos valeurs.

Il en va de même pour ce projet. Admettre sur le plan purement pragmatique et sur la base de nombreuses expériences nationales et internationales que la création d'un lieu de consommation est utile à la santé et à la sécurité publiques, ce n'est pas abdiquer par ailleurs sa vision d'un monde sans drogues, ni même sa représentation de l'abstinence comme seule véritable issue à l'addiction. Si ouvrir des locaux de consommation c'était donner un signal favorable aux drogues, nous devrions constater en Suisse une hausse massive de la consommation ces dernières années. Vous savez que huit villes de ce pays disposent de locaux d'injection ; ils sont douze actuellement, et seront treize avec le projet lausannois. C'est le contraire qui s'est produit : il n'y a pas eu de hausse, il y a une stabilisation pour la cocaïne et une diminution notable pour l'héroïne, comme je l'ai dit avant, depuis le début des années nonante.

Pour donner une chance à ce projet, sur les trois années prévues, il n'est donc nul besoin d'accepter les drogues ou de souhaiter un monde avec davantage de drogues, ni même de souhaiter la libéralisation des drogues. Et ce ne sera pas le point commun des gens qui voteront oui ce soir. Ce n'est pas plus nécessaire que pour avaliser les échanges de seringues, effectués au Distribus ou dans les automates. Cela ne demande pas de souhaiter ou d'accepter la drogue. Pas davantage que lorsqu'on admet, comme notre Conseil l'a fait à plusieurs reprises pour le trafic de rue, qu'il faut commencer par le disperser, le déstabiliser, le limiter dans les zones d'habitation, sans pour autant vouloir dire qu'il est souhaitable ou désirable de l'augmenter dans d'autres zones. Je ne serai donc pas de ceux qui viendront expliquer ici que les conclusions, pourtant très claires, de la recherche scientifique et de tous les experts du domaine doivent faire changer qui que ce soit d'avis sur ces principes, ni même d'ailleurs dicter le vote des élus du peuple que nous sommes.

Je vous invite cependant à placer le débat de ce soir au bon niveau, qui est celui de la mécanique d'un dispositif de lutte contre la maladie et contre la désinsertion, et non celui de visions idéales de la société qui s'opposent, que nous pouvons tous conserver ce soir en adoptant ce projet. Les travaux de la commission ont traduit cette volonté d'aboutir à une solution partagée, sans pour

autant converger sur tout. Les compromis noués en témoignent sur le cercle des bénéficiaires, sur l'évaluation du dispositif, sur le lien avec les riverains, sur les horaires d'ouverture. Il y a eu une véritable coconstruction de ce projet, et c'est particulièrement à saluer.

Plus globalement, le débat qui démarre autour de ce projet tranche nettement avec celui que nous avons connu il y a dix ans, et j'aimerais ici m'en réjouir, m'en féliciter, et vous prier de ne pas me faire mentir. Le travail a été réalisé en amont par la Municipalité, en particulier par M. Tosato, et le travail de la commission a poursuivi dans cet esprit. Entendre, échanger, adapter pour convaincre : les autorités ont, je crois, pris sur ce dossier la seule attitude sensée.

Garder le contact avec une population fragile, éviter la dégradation de son état de santé, prodiguer les soins médicaux et les conseils sociaux de base, fournir une porte d'entrée vers la thérapie, vers le retour à une petite activité professionnelle, voilà ce que veut le préavis qui nous est soumis ce soir. En somme, il s'agit d'affirmer à ces personnes, qui demeurent nos congénères, qui demeurent nos concitoyens, malgré cet éloignement dont j'ai parlé tout à l'heure, que nous les souhaitons avec nous, de retour dans la communauté plutôt qu'à la rue, plutôt que dans la marginalité. Voilà ce que cherche à faire le préavis sur l'espace de consommation sécurisée. Pas plus, mais pas moins, et j'espère vous avoir convaincus qu'il mérite un large soutien.

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – Chacun d'entre nous a déjà fait le deuil d'une société sans addictions : le sucre, le café, l'alcool, l'écran, le jeu, le sexe tiennent certains êtres humains sous grande dépendance et ont un coût et un impact sur la société. Sans aucun débat émotionnel, des politiques de santé publique sont menées pour prévenir ces dépendances et en atténuer les dégâts, parfois irrémédiables.

En revanche, lorsqu'il s'agit de psychotropes, et en particulier de drogues dures, le débat devient émotionnel. Mais regardons ici aussi les faits et les chiffres. Si les Verts sont précurseurs et progressistes dans le dossier des drogues en général, ce n'est pas parce que nous sommes pour la drogue – qui peut l'être ? –, mais bien parce que nous sommes pragmatiques et recherchons des solutions sans idées préconçues. C'est une question de responsabilité envers la population.

La politique des quatre piliers est entérinée depuis dix ans au niveau fédéral : la répression policière, la prévention, la prise en charge de l'addiction et la réduction des risques. Un espace de consommation sécurisé fait justement partie du système de réduction des risques. Il n'y a rien d'innovant dans cette solution. Une forme de consensus s'est dégagé autour de cette mesure, et Lausanne suit ainsi l'exemple de huit autres villes suisses et de pays, comme le Canada, la Hollande et l'Allemagne.

Ainsi, puisque nous ne pouvons pas éradiquer la drogue, comme le disait le regretté chef de la Police judiciaire neuchâteloise, Olivier Guéniat, nous pouvons au moins soigner et réduire les risques auxquels sont soumis les personnes gravement toxicodépendantes. J'espère ne jamais avoir un de mes proches dans cette situation. Mais je suis convaincue que si c'était le cas, je préférerais le savoir encadré par une équipe de professionnels que seul, dans un endroit sordide et sale.

La mise en place d'un espace de consommation sécurisée répond spécifiquement à un problème aigu pour une petite frange de la population, fragile et marginalisée, qui a besoin d'une aide sanitaire et humaine. En outre, la population lausannoise demande aussi une action publique qui diminuerait les nuisances de la consommation de drogues dans l'espace public. Après dix ans, nous avons un recul certain, et autant les professionnels que nous avons auditionnés en commission que les statistiques en fin de préavis indiquent qu'avec un espace de consommation sécurisé, les conditions de consommation sont meilleures, ce qui conduit à moins de traitements pour des infections virales ou bactériennes, dont les traitements sont par ailleurs extrêmement coûteux, les overdoses mortelles diminuent, la consommation baisse lorsqu'on peut le faire dans un endroit propre et sûr, et les prises en charge thérapeutiques augmentent. Par ailleurs, nous assistons à une diminution des injections et de la présence de seringues dans les espaces publics. Ainsi la réduction de la consommation de drogues dans l'espace public et la diminution des

effets négatifs qui en découle est un objectif fondamental, tant pour la dignité des personnes concernées que pour la vie quotidienne des habitants.

Pour conclure, je rappelle un des points sur lequel les Verts ont insisté en commission : l'intégration de la population du quartier accueillant le centre doit être optimale, l'information régulière et des contreparties discutées avec le quartier du Vallon. L'évaluation du projet après dix-huit mois doit intégrer les effets sur le quartier, comme d'ailleurs sur le reste des espaces publics de la ville, où une diminution des nuisances est attendue. Au nom des Verts, je vous invite à vous fier à l'expérience de ces dix dernières années et aux statistiques qui indiquent des résultats encourageants. Le statu quo n'est pas une option. Ce projet-pilote à durée limitée est la voie pragmatique et responsable que nous vous exhortons à suivre en adoptant ce préavis municipal.

**M. Philippe Ducommun (UDC) :** – En préambule, je déclare mes intérêts, qui ont doublement changé depuis la sortie du préavis que nous traitons ce soir. Tout d'abord, mon emploi à la Police judiciaire, plus précisément à la brigade des stupéfiants, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, qui m'a valu une levée de boucliers de la part de nos collègues de la gauche de ce Conseil et mon retrait de la commission pour l'étude à proprement parler du préavis, au contraire d'autres membres impliqués tout aussi directement dans le projet. Je précise que mon travail à la brigade des stupéfiants n'a rien à voir avec le sujet, soit l'espace de consommation sécurisée. Il s'agit simplement d'une spécialisation dans un domaine, traité en l'occurrence dans cet objet. Le deuxième intérêt est celui de membre du comité de l'Association romande contre la drogue, à laquelle j'ai récemment adhéré en ma qualité de député.

Je vous prie d'ores et déjà de m'excuser pour l'emploi de certaines expressions ou certains termes, mais cet objet traite de toxicomanes, de personnes en manque, de dealers et d'injections, entre autres choses. Le décor étant posé, vous comprendrez quand même la raison de ma position sur ce préavis, ainsi que celle du groupe UDC, soit son refus, et ceci pour diverses raisons : le lieu, les horaires, la banalisation de la drogue, la pérennisation du projet.

Tout d'abord le lieu. Pour vivre à Lausanne depuis quelques décennies, j'ai pu constater que changer les habitudes de certaines personnes était difficile, à moins d'une catastrophe. Pour preuve, la première tentative de déplacer les toxicomanes de la place Saint-Laurent à la promenade de la Solitude n'avait de loin pas fait l'unanimité chez les concernés. L'éloignement du centre-ville, des commerces, et vraisemblablement des dealers avait fait échouer ce changement. Avec son nouveau projet, la Municipalité nous propose un lieu certes déjà équipé et connu, mais dans un quartier d'habitation en développement, loin des premiers commerces, et de surcroît à moins de 200 mètres de l'Hôtel de Police. Cherchez l'erreur !

C'est justement le lieu et la proximité du poste de police qui risque de poser problème, à moins que la tolérance pour le microdeal, liée strictement aux impératifs de réduction des risques s'évapore et laisse la liberté totale à l'intérieur de l'espace. Trêve de mesquineries, c'est l'inspecteur de la brigade des stupéfiants qui parle. Non seulement le point sur la sécurité abordé dans le préavis me fait bondir lorsqu'on y parle de tolérance du microdeal, mais la phrase indiquant que l'espace ne sera pas une zone de non-droit me laisse songeur. Certes, l'espace en lui-même devrait l'être, mais c'est tout le quartier qui me fait souci, tout comme lors du précédent préavis sur le local d'injection.

Quelle distance la Municipalité va-t-elle autoriser pour que les toxicomanes puissent se rendre à l'espace de consommation en toute impunité ? Quel sera le chèque en blanc signé par la Municipalité afin de laisser les toxicomanes s'approvisionner, dans le but de se rendre au local pour s'injecter, sniffer ou inhaler leurs produits ? Qui dit distance dit également présence de dealers ravitaillés, prêts à écouler leur marchandise auprès des toxicomanes, de surcroît dans un périmètre proche, voire très proche de l'Hôtel de Police. Ne voulons-nous pas voir avec cette situation une attitude de dépit ou de résignation de la part de la Municipalité à l'attention des trafiquants ?

Ce soir nous devons voter ce préavis sans avoir connaissance de la convention entre la police de Lausanne et la Fondation ABS. Est-ce normal ? Autorisons-nous de ce fait que cette zone proche

de l'espace de consommation sécurisé soit une zone de non-droit pour les dealers ? Le groupe UDC s'interroge sur ce point et ne souhaite pas cautionner la possibilité d'autoriser le deal de rue à la vue et sous le nez des policiers à proximité de leur lieu de travail.

Le second point que je souhaite traiter est l'horaire du site. Le préavis mentionne des horaires coupés, comme dans la restauration, avec une heure en moins le mardi en raison du colloque de l'équipe. Les toxicomanes n'ont que faire des horaires coupés, voire continus, ou d'un colloque. Etre en manque d'une dose n'est que peu contrôlé, voire incontrôlable. En faisant un bref calcul basique sur le nombre de toxicomanes susceptibles de fréquenter le local, soit 500 à 600, selon la Fondation ABS, et 700 à 800 selon les services sociaux, le nombre d'injections journalières en moyenne par personne et le nombre d'espaces d'injection à disposition dans le local, il n'est pas difficile de constater que tant les horaires que la grandeur de l'espace de consommation ne suffiront pas à résoudre le problème des scènes ouvertes en rue, dans les toilettes, dans les parcs publics ou à tout autre endroit. Un toxicomane en manque s'injectera son produit n'importe où plutôt que de se rendre jusqu'au local, avec l'éventualité de devoir attendre qu'une place se libère afin de satisfaire son besoin.

A ce stade, une question se pose : est-ce que l'injection de produits dans l'enceinte extérieure de l'espace pourrait être autorisée, au vu de l'encombrement du site, comme cela avait été constaté à Berne ? En fin de compte, le toxicomane dans l'urgence n'attendra pas l'ouverture de l'espace, ni le jour, pour s'injecter sa dose. Selon l'UDC, ce préavis ne fait que poser un emplâtre sur une jambe de bois.

Troisième point, la banalisation de la drogue. Par l'ouverture de cet espace de consommation, le groupe UDC constate que la Municipalité baisse les bras quant à la prise en charge des toxicomanes, avec l'objectif de les soigner. Il en va de la responsabilité des autorités publiques de faire en sorte que leur addiction ne prenne pas le dessus, plus que ce n'est déjà le cas. La simple multiplication des institutions à bas seuil n'a eu pour effet que d'ancrer toujours plus les toxicomanes dans leur dépendance, les éloignant ainsi des institutions qui, seules, peuvent leur apporter la rémission. Le groupe UDC refuse cette approche simpliste et irresponsable.

D'aucuns diront que nous avons appris, depuis deux législatures, et possédons le recul nécessaire à l'ouverture d'un tel site. L'UDC considère que ce local n'est pas une solution, tout comme le projet présenté en 2007. Lorsque nous parlons de banalisation de la drogue, la politique de la drogue dite de quatre piliers peut facilement y être assimilée. En effet, lorsque nous traitons, comme ce soir, d'un espace de consommation sécurisé, nous pouvons nous demander à quel stade, ou à quel pilier nous avons échoué, sachant que lorsque nous arrivons à la répression, c'est lorsque les trois autres n'ont pas réussi.

Quatrième et dernier point, la pérennisation du projet. Tout le monde le sait, à Lausanne le provisoire est fait pour durer, la preuve encore récemment avec le stade olympique de la Pontaise. Lorsque la Municipalité annonce dans les conclusions du préavis qu'elle approuve les mesures déployées pour atteindre les objectifs pour une expérience pilote de trois ans, le groupe UDC applaudit des deux mains, mais n'y croit pas une seule seconde. Comment pensez-vous pouvoir régler le problème de la politique communale en matière de drogues en l'espace de trente-six mois face à l'ouverture d'un local d'injection ? C'est de l'utopie, de la poudre aux yeux.

Le risque que l'UDC souhaite mettre en évidence ce soir, c'est que cet espace va probablement régler quelques problèmes, mais surtout en générer d'autres, notamment si on le laisse se pérenniser. Nous ne souhaitons pas que Lausanne devienne la capitale de la drogue pour le canton. A ce sujet, la Municipalité a-t-elle approché les autres villes-centres en prévision d'ouverture d'autres lieux de ce type ? En conclusion, le groupe UDC vous recommande de refuser le préavis proposé ce soir et de suivre les conclusions très judicieuses du rapport de minorité.

**M. Mathieu Carrel (PLR) :** – Au nom du groupe PLR, je me permets de relever les éléments suivants concernant ce préavis. Tout d'abord, j'aimerais revenir sur les évolutions depuis le préavis de 2007 sur le local d'injection. En 2007, lors de la campagne référendaire, le PLR

l'avait combattu et l'avait emporté. Beaucoup de critiques qui avaient été formulées à l'époque, et qui avaient motivé, en partie du moins, le refus et le combat du PLR, ont été prises en considération dix ans après : la nécessaire concertation avec les acteurs du quartier en amont du préavis – cela manquait cruellement en 2007 ; l'adhésion plus grande des professionnels des drogues sur cette façon de traiter les addictions, ainsi que des professionnels de la sécurité ; l'acceptation par une large majorité, en 2008, de la population lausannoise de la politique des quatre piliers, dont le troisième pilier, on le rappelle, concerne la réduction des risques et l'aide à la survie ; enfin, les retours d'expériences des autres villes, notamment alémaniques, qui ont ouvert de tels espaces attestent qu'ils ont contribué de manière très significative à la disparition des scènes ouvertes de la drogue sur l'espace public. C'est donc un regard neuf qu'a posé le PLR sur ce préavis et nous avons une position indépendante du passé et des anciens débats.

J'aimerais aussi revenir sur les amendements déposés en commission, qui attestent précisément la qualité des débats. La restriction aux résidents vaudois permet d'éviter la création à Lausanne d'un appel d'air qui ferait venir plus de personnes toxicodépendantes. L'instauration d'un horaire continu, enfin, permettra d'éviter des gens laissés en jachère entre midi et deux heures et facilitera l'accès à la structure pour des gens qui ont peut-être de la peine à comprendre les horaires coupés. Enfin, le monitoring qui sera fait de ce projet atteste aussi une bonne acceptation et un bon suivi de cet espace.

Bref, lors des débats en commission, le PLR a constaté une amélioration du projet, une prise en compte des préoccupations qui sont les siennes et la création d'un préavis qui, au final, a de plus fortes chances de réussite et de plus fortes chances d'acceptation au sein de la population. Je souhaite relever la qualité de ce travail.

Mais il reste la question sur le fond, sur l'opportunité de créer un espace de consommation sécurisé à Lausanne. On fait tout d'abord de la politique sur la base d'une réalité. Le premier travail d'une politique c'est d'accepter que, finalement, les choses sont comme elles sont. Il serait vain de lutter ou de créer une politique détachée de la réalité ; cela donnerait lieu à des utopies et à des erreurs. Et la réalité est la suivante : Lausanne est une ville complexe, qui connaît des addictions et qui connaît des problèmes ; Lausanne est une ville où certaines personnes se droguent ou sont dans des phases de consommation de drogues. Qu'on le veuille ou non, c'est ainsi. On peut retourner le problème dans tous les sens, mais partir de l'idée que ces phases de consommation de drogues n'existent pas, ou qu'elles peuvent être seulement annulées par une politique qui allierait thérapie et répression, c'est une erreur. C'est peut-être confortable d'un point de vue moral, mais, à mes yeux, c'est une erreur.

En 2008, le peuple suisse et les Lausannois plus particulièrement ont validé une politique fédérale visionnaire à l'époque – exemplaire – basée sur quatre piliers. Le troisième pilier, c'est l'aide à la survie, qui vise à éviter que la santé de la personne concernée ne se dégrade pendant sa phase de consommation et avant la sortie de la drogue, notamment par la contamination d'une hépatite ou du VIH, qui rendrait la personne chroniquement malade. L'application de mesures relevant de ce troisième pilier a déjà été prise par la Ville de Lausanne, notamment la distribution de seringues stériles. Et cette politique réaliste a déjà permis une diminution des morts par overdose. Il y a dans le préavis une comparaison parfaitement édifiante avec la ville de Manchester aux Etats-Unis.

Aux yeux de la majorité du groupe PLR, l'ouverture de cet espace de consommation sécurisé s'inscrit dans la continuation de cette politique d'aide à la survie et de diminution des risques, de cette politique réaliste. Il en est même l'élément central ! Sur le principe, du moment que l'on accepte cette aide à la survie et à la diminution des risques, le très grand travail intellectuel d'acceptation d'une certaine politique est déjà fait. Il n'y a qu'une différence de mesure, et non pas de fond, entre l'idée de distribuer des seringues à des gens et l'idée de leur donner un espace où ils peuvent consommer en sécurité.

Plus concrètement, aux yeux de la majorité du groupe PLR, l'espace de consommation sécurisé permet une meilleure maîtrise des risques dus à la toxicodépendance. Il permet aussi d'offrir un cadre sécurisant pour les personnes toxicodépendantes : c'est un encadrement, la création d'un lien thérapeutique qui est rendu possible. Il s'agit, pour nous, d'un élément central du pronostic

humaniste des drogues. Ce gain pour les personnes dépendantes est en soi déjà important aux yeux du groupe PLR, mais il y a un autre élément. L'existence d'un tel local de consommation sécurisé permettra d'éviter que les gens se droguent dans l'espace public, et permettra donc d'éviter des scènes ouvertes de la drogue. Le bénéfice d'un tel espace dépasse le cercle des personnes strictement concernées. C'est un outil de gestion du domaine public efficace pour une ville complexe comme Lausanne.

Le local d'injection diminuera aussi le nombre de seringues qu'on peut trouver dans la rue et le nombre d'injections sauvages. C'est un bénéfice pour l'entier de la ville et ses habitants. Ces éléments, à savoir les amendements au préavis, les différences sur le fond et sur les méthodes par rapport à 2007, et l'évolution de la société et de nos connaissances ont pour conséquence qu'une très large majorité du groupe PLR soutiendra ce préavis et les conclusions. Des avis plus minoritaires s'exprimeront. Ces avis sont fondés et parfaitement respectables. Ils se fondent notamment sur une volonté de sortir au plus vite les personnes toxicodépendantes de la dépendance. D'autres membres de mon groupe les présenteront plus tard.

**M<sup>me</sup> Janine Resplendino (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche approuvera clairement ce préavis. Pour l'entrée en matière, je ferai quelques remarques générales appuyant notre position et je tenterais d'éviter de répéter ce qu'ont dit mes collègues, M. Gaillard et M<sup>me</sup> Michaud Gigon, arguments auxquels j'adhère complètement.

Ce préavis porte mal son nom, mais la première phrase dissipe le problème : « Le présent préavis présente une actualisation de la politique communale concernant les drogues, qui est discutée ici en complètement au dispositif déjà en place. » C'est un choix défendable, qui n'est nul besoin de refaire à chaque fois, alors qu'on est actuellement à la traîne des villes suisses à ce sujet. Il s'agit de discuter simplement de deux mesures : l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé et des propositions de jobs à seuil adapté, qui ne feront guère discussion, me semble-t-il.

Rappelons alors quelques grands principes. L'espace de consommation sécurisé est destiné aux consommateurs les plus vulnérables, les plus précarisés. Il s'agit de personnes sans domicile fixe, sans travail, de personnes « désinsérées » socialement et ayant des problèmes de santé. C'est donc un peu la marge de la marge. Nous sommes là, comme plusieurs l'ont dit avant moi, dans le pilier de l'aide à la survie. La décision à prendre ce soir n'implique pas que les trois autres piliers – prévention, thérapie et répression du trafic – soient abandonnés ; bien au contraire. Nous sommes favorables à ce que les personnes concernées puissent sortir de leur dépendance. Seulement, pour être ouverts et disposés à commencer un long traitement, il faut rencontrer les bonnes personnes au bon moment, au bon endroit, et il faut avoir des conditions sociosanitaires suffisamment bonnes.

L'espace de consommation sécurisé est donc simplement un moyen supplémentaire pour maintenir, et même améliorer les conditions d'hygiène, en préservant la santé des consommateurs de drogues, en les amenant dans un lieu où des contacts, des discussions, des propositions pourront être faites afin d'envisager, à terme, un soutien, un traitement, une sortie de la dépendance, car oui, il est possible de sortir de la drogue, mais, pour cela, il ne faut pas être mort. En clair, toutes les offres thérapeutiques et d'aide à la survie sont pertinentes. Ce qui fonctionne pour une personne cette fois n'aurait pas fonctionné quelques années avant, et vice-versa. La diversité de l'offre basée sur différents niveaux d'exigence est un élément extrêmement important du dispositif dans son entier. Le local de consommation sécurisé est donc une chance supplémentaire offerte aux consommateurs de drogue.

Petit aparté : on peut contester la qualité des rapports de majorité ou de minorité. En l'occurrence, M. Ducommun aurait dû lire le rapport de majorité. Il aurait notamment vu que celui-ci est amendé concernant les heures d'ouverture, qui sont maintenant les mêmes tous les jours, sept jours sur sept ; inutile donc de parler de cela à cette tribune.

L'espace de consommation sécurisé n'est pas une lubie lausannoise. Ces espaces de consommation existent ailleurs dans les grandes villes de Suisse, et même dans d'autres pays européens. Ils fonctionnent et sont appréciés tant par les consommateurs eux-mêmes que par les intervenants sociosanitaires, ainsi que par la police. Dans la vision qui est proposée, on accepte

le consommateur – on parle justement d'une certaine éthique ou morale – sans la nécessité d'un arrêt de la consommation immédiate, et on admet sa liberté de choix. L'approche est pragmatique et s'appuie sur l'observation de la réalité et des expériences existantes depuis de nombreuses années, ainsi que sur des études scientifiques.

Les commissaires ont reçu de nombreuses informations, soit par des visites – vous avez dans le rapport l'ensemble des visites qui ont été faites –, soit par des auditions. La grande majorité des personnes entendues lors des auditions – experts des domaines social et sanitaire et policiers – a relevé les aspects positifs de cet espace. Il est à noter que certaines personnes ont changé d'avis, notamment au sein de la police ; en dix ans il y a eu un vrai changement d'avis et, comme il a déjà été dit, le clivage politique qui était un clivage gauche-droite n'est plus pertinent aujourd'hui.

Les études scientifiques donnent aussi d'assez bonnes informations, notamment sur l'état de santé des consommateurs et des questions en lien avec la prévalence des maladies transmissibles, que l'on parle de diverses infections, du sida ou des hépatites. Lors des travaux de la commission, les avantages, mais aussi les risques, ont été évoqués. Ces risques doivent être pris en compte afin de les diminuer, ou même de les faire disparaître. Nous pensons notamment aux craintes des habitants du quartier concerné, au sentiment d'insécurité qui pourrait apparaître, aux collaborations indispensables à mettre en place, à la nécessité d'information régulière, aux possibilités de contact immédiat en cas de problème. Ces éléments ont été discutés et approuvés et devront, effectivement, être mis en place.

La longue préparation par les auditions et les visites, ainsi que les discussions approfondies dans le cadre de la commission et les amendements proposés donnent une certaine légitimité aux décisions prises à une très large majorité par cette commission. Voter non, c'est admettre que les toxicomanes consomment seuls, dans des W.C. publics, et risquent d'y mourir, notamment d'overdose, sans secours, et en n'ayant pas de contact incitatif à entrer dans une logique de soins. Voter oui, c'est faire en sorte que les toxicomanes s'injectent leurs substances dans des conditions sanitaires correctes, les mettant à l'abri d'une overdose fatale, et au contact de travailleurs médicosociaux pouvant les orienter vers des thérapies et, à long terme, l'abstinence.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – En l'absence de notre commissaire ayant participé aux travaux de la commission, permettez-moi de faire quelques remarques générales. Si nos voitures étaient conçues et réalisées avec la même intelligence que notre politique contre la drogue, les automobilistes auraient des pannes et des accidents tous les quelques mètres. J'en veux pour preuve la scène de deal de rue et l'inefficacité de la chaîne pénale à l'égard des trafiquants. En réalité, avec ces quatre piliers, nous sommes devant un échec.

C'est en tout cas notre appréciation des résultats obtenus en matière de lutte contre la consommation de drogues, et c'est notre appréciation qui inspire notre réponse au préavis en question. Ouvrir un local d'injection dans ces conditions nous semble inutile et inopportun. Notre position pourrait changer le jour où ce Conseil aura le courage d'aborder la question de la qualité des produits consommés dans un tel local, les types de produits admis ou non, et également la criminalité ou la délinquance en rapport avec l'achat des drogues. C'est en effet avec la discussion sur les produits qu'on aura, peut-être, un effet réel sur la santé ou la survie des consommateurs de drogues.

Pour le reste, nous nous rallions aux conclusions du rapport de minorité. Nous interviendrons peut-être dans le débat qui suit avec quelques éléments plus concrets.

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Comme le relevait un commissaire dans la commission qui a traité ce postulat, le statu quo n'est pas acceptable, ni en termes sécuritaires, ni en termes sanitaires. Je pense que, là-dessus, tout le monde est d'accord.

Le constat aujourd'hui, en quelques mots : une scène de la drogue en plein centre-ville ; des dealers à chaque coin de rue dans l'hypercentre – grosso modo le parc de Mon Repos, la rue de Bourg, le Petit-Chêne, la Riponne, Chauderon, le Maupas et le Tunnel ; des problèmes sanitaires évidents, comme mes préopinants ont exposé ici – des seringues délaissées dans l'espace public, et parfois proches des places de jeu ; une zone de deal en plein jour, à la vue de tous, qui

déborde, comme je l'avais mentionné dans une question orale à la Municipalité, dans des bus qui partent de la Riponne ; une violence conséquente au deal et à des consommateurs en recherche de drogues ; une population excédée par le deal et cette scène ouverte ; et des commerçants qui expriment leur ras-le-bol. Cette situation n'est pas nouvelle. Certains s'en souviennent, il existait déjà une scène de la drogue très importante sur les marches de l'église Saint-Laurent.

Comme le mentionnait M. Gaillard tout à l'heure, tout le monde ici rêverait d'une ville sans drogues, d'un monde parfait, mais il ne l'est pas. Il s'agit de régler les problèmes que l'on rencontre dans nos sociétés. La drogue a existé en tout temps, et chaque société a tenté de régler plus ou moins bien ce problème, mais à aucun moment la politique du tout-répressif n'a eu des résultats satisfaisants. Pensons aux Etats-Unis dans les années quatre-vingt avec la chasse aux dealers, qui a conduit à une hausse des prix de la drogue, et donc à une marginalisation plus grande, extrême même des consommateurs, sans pour autant diminuer leur nombre. Pensons aussi à l'Iran aujourd'hui, qui pend les dealers, sans pour autant diminuer le deal. C'est pourquoi la politique des quatre piliers est très intelligente, même si, à mon avis, la question de la répression des consommateurs devrait être discutée dans un deuxième temps au niveau fédéral.

Dans le rapport de la commission, il est dit qu'une commissaire estime qu'il faut refuser ce préavis, car il y a déjà eu un référendum sur la question. Cette position me semble un peu tirée par les cheveux. En effet, en dix ans, la situation lausannoise a considérablement évolué. Notons au passage qu'un certain nombre de décisions importantes en Suisse ont été plusieurs fois refusées, avant d'être acceptées finalement par le peuple. Madame la commissaire, pensons juste au droit de vote des femmes.

Ce préavis n'est pas une révolution en Suisse : douze espaces ouverts dans les principales villes, avec de bons résultats. On constate une progression notable de l'état de santé des toxicodépendants. Monsieur Ducommun, non, nous ne sommes pas plus intelligents à Lausanne ; je ne le pense pas. Même si cela est peu agréable d'imaginer que notre société institue ce type d'espace, et tout le monde s'en passerait bien, j'en suis sûr, je ne vois pas d'autre solution actuellement pour tenter de diminuer les différents risques liés à des scènes ouvertes de deal et de consommation. Il s'agit de réduire de manière importante les risques liés à la scène de drogue : risques sanitaires, sécuritaires, conflits entre consommateurs, entre dealers, avec les usagers de l'espace public – piétons et commerçants entre autres – et de réduire aussi le sentiment d'insécurité. En cela, l'espace de consommation répond à ces différentes problématiques, et c'est déjà beaucoup.

Le problème de marginalisation des consommateurs, de leur clochardisation, la problématique du trafic fourni, comme évoqué dans le préavis, tout ceci ne sera pas réglé par le préavis. Il faudra aller plus loin. Mais c'est alors une problématique de politique fédérale, de distribution d'héroïne, par exemple, à des consommateurs ciblés – politique que j'appuie. Mais je resterai aussi un partisan de la répression des dealers. A mon avis, l'offre crée la demande, notamment sur les drogues non concernées directement par ce préavis, comme la cocaïne. Mais nous ne parlons pas ici de politique de répression, messieurs Stauber et Ducommun ; ce n'est pas le sujet de ce préavis.

Revenons donc au préavis. Avec un espace de consommation, le pourcentage de consommateurs qui s'injecte dans l'espace public est à 6 % en moyenne, au lieu de 15 % sans espace de consommation. Mais, bien sûr, il faut prendre des pincettes pour interpréter ce chiffre, car le pourcentage dépend des infrastructures de chaque ville, avec ses particularités – nombre d'espaces, capacité d'accueil, etc. A Lausanne, avec juste un espace, comme je l'espère, j'ai bien peur que nous n'atteignons pas ce pourcentage, et encore moins l'objectif de la Municipalité de zéro scène de drogue. C'est ma principale crainte, car j'ai peur qu'avec le nombre conséquent de personnes qui fréquentent de manière plus ou moins forte la Riponne – entre 400 et 500 personnes –, quatre places pour l'injection ne soient pas suffisantes. Je redoute qu'une file d'attente devant le local se crée, avec des risques de conflits, mais aussi, compte tenu de l'état de manque de certains, que ceux-ci se piquent tout près du centre. Je pense que, à plus long terme, il faudra songer à augmenter le nombre de places pour l'injection, si nous voulons vraiment avoir comme objectif la disparition de scènes de drogue du type Riponne.

Il faudra aussi réfléchir au deal, qui va se déplacer, notamment celui de l'héroïne. Concernant la cocaïne, malheureusement, celui-ci ne sera pas touché par cet espace de consommation. Il restera dispersé dans l'hypercentre, proche des bars et des clubs. J'ai bien peur que les dealers d'héroïne suivent les consommateurs jusque devant l'espace de consommation, et là, la police devra être particulièrement attentive, aussi pour la sécurité des habitants du quartier. Pour des questions de voisinage, des espaces de discussion avec les habitants du quartier seront cruciaux, et je remercie la Municipalité de l'avoir anticipé.

Cette mise en perspective que je viens de faire, ce regard critique, ne doit pas nous faire renoncer à cet espace. Contrairement au commissaire qui a examiné ce préavis et qui pense que la majorité des injections se fera en dehors de l'espace de consommation, et donc que ce préavis est inutile – il s'y opposera –, je trouve cette position extrême ; elle conduit à une politique publique proche du néant. Je m'oppose à cette vision de la politique qui ne peut rien faire. On le sait, la lutte contre la drogue et ses méfaits est un long combat. On ne réglera pas tous les problèmes avec cet espace de consommation, mais l'objectif de réduction des risques est atteint, même relativement, avec celui-ci.

Je reviendrai plus tard sur certains éléments qui seront discutés par la suite, mais, je le répète, cet espace de consommation est pertinent et répond à un besoin urgent, non pas uniquement pour ses futurs usagers, mais pour la ville, dans un souci de cohérence avec les quatre piliers de la politique de santé et de la sécurité, entre autres. Je remercie la Municipalité d'avoir eu le courage de revenir avec ce sujet hautement explosif, bien que des rapports de force se soient déplacés, et beaucoup de mes collègues ici présents, aussi de mon parti, ont changé d'avis, compte tenu des expériences dans d'autres villes. Le groupe le centre – PDC et Verts libéraux – soutiendra donc fortement et à l'unanimité le préavis de la Municipalité.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – J'aimerais tout d'abord remercier la commission pour l'excellent travail accompli, depuis bientôt une année, avec l'étude de ce préavis. La commission a pris le temps, comme vous l'avez déjà fait remarquer, de consulter les différents acteurs du domaine et de faire des visites sur le terrain. Elle nous a également demandé moult documents supplémentaires, qu'elle a pu examiner. Finalement, en toute connaissance de cause, elle a amendé le préavis et l'a renforcé, aussi bien avec des prestations pour les usagers qu'avec des clarifications de la gouvernance de l'espace de consommation, et aussi d'envergure de l'évaluation proposée. Cela a été rappelé dans vos interventions.

Ce préavis sort dix ans après le refus en votation populaire d'un espace de consommation. Beaucoup de choses ont changé en dix ans, j'aimerais le rappeler. Le lieu de localisation du futur espace de consommation est fixé, alors qu'il ne l'était pas dans le précédent préavis. Le partenaire pour sa gestion a également été choisi : il s'agit de la Fondation ABS ; il n'y en avait pas il y a dix ans. Je salue le président de cette fondation, présent dans la salle. Nous avons également testé la prise en charge de personnes concernées par la double addiction – alcool et drogue –, et créé une unité, la Terrasse, dont le suivi est assuré par le milieu hospitalier, le CHUV.

En termes de responsabilité de financement de prestations fournies en matière de prise en charge, nous avons clarifié la responsabilité du financement de la préparation et de la distribution des seringues avec l'Etat de Vaud ; aujourd'hui, cela est entièrement à charge de l'Etat de Vaud.

Nous avons également veillé à ce que les synergies entre les différents partenaires actifs dans le domaine de la prise en charge soient développées et renforcées. Je cite notamment la Fondation des Oliviers, la Fondation du Levant, la Fondation Mère Sofia, pour des questions concernant le travail, notamment la mise en place de tous les petits jobs. La Fondation du Levant collabore avec la Fondation ABS pour toutes les questions liées au logement des personnes concernées par la toxicodépendance les plus précarisées, avec un projet, *Housing first*, et la Fondation des Oliviers est présente pour tout ce qui concerne la prise en charge des personnes concernées par l'alcoolisme.

Depuis dix ans, l'évaluation des lieux de consommation en Suisse et dans le monde a donné un certain nombre d'éléments. Avec un espace de consommation sécurisé, il n'y a jamais

d'augmentation de la criminalité ni des nuisances, et il n'y a jamais d'augmentation de la consommation ; au contraire, cela la réduit.

En 2008, vous l'avez rappelé, une votation populaire a permis à plus de 68 % de la population helvétique d'ancrer le pilier de la réduction des risques dans la politique de la drogue. Et la loi mentionne clairement que, dans le pilier réduction des risques, il y a « locaux d'injection, échanges de seringues, etc. ». Ces dix ans ont aussi permis au Canton de Vaud de déménager le centre Saint-Martin ; c'est là où se fait la distribution de la méthadone, qui a été déplacée en milieu hospitalier. Cela a permis de mettre en place un dispositif cantonal d'indication et de suivi en addictologie. C'est tout nouveau. C'est le lieu où vous vous rendez lorsque vous êtes concerné par les addictions et où on vous adresse vers le dispositif le plus adéquat en fonction, comme l'ont dit certains, de votre maladie. Cela a aussi permis aux communes de Lausanne Région de réfléchir aux outils nécessaires aux communes pour agir et prévenir dans le domaine de la drogue et, vous le verrez ici, ce fut une superbe journée de travail, conclue par la présence de M. Maillard, qui, ce jour-là, a annoncé sa disponibilité à aider la Ville de Lausanne à mettre en place cet espace, notamment par le transfert d'un certain nombre de financements.

Je fais un court point de la situation. Comme vous l'avez vu dans le préavis, on estime entre 500 et 600 le nombre de consommateurs à Lausanne. Bien entendu, on ne peut pas tous les compter et tous les connaître. Cela concerne tout le monde. M. Donzé l'a bien dit, certains n'iront jamais dans ces locaux de consommation. Vous avez peut-être lu dans le journal d'aujourd'hui qu'un joueur de golf de 41 ans, Américain, avec quatorze titres, s'est fait arrêter : alcool et drogues.

Aujourd'hui, à Lausanne, 450 personnes sont stabilisées par la prise de méthadone, notamment les héroïnomanes. Il faut savoir que pour 10 % d'entre elles, la méthadone ne suffit plus. Ils sont résistants à cette substance et ils continuent aussi de consommer, ce qui est un problème pour le milieu médical, et c'est une question de recherche. Mais ce qui est aussi important de signaler, c'est que 40 % des personnes concernées par la prise de méthadone au centre Saint-Martin sont des sans domicile fixe.

En 2016, la Fondation ABS a distribué 160 000 seringues. Ces dix derniers jours, l'intervention de l'ambulance et de la Fondation ABS a été nécessaire huit fois pour des overdoses. L'intervention rapide a permis qu'il n'y ait aucun décès. Mesdames et messieurs, il est urgent d'agir. La Loi sur les stupéfiants exige des autorités qu'elles mettent tout en œuvre pour « atténuer la dégradation des conditions médicales et sociales des toxicomanes ».

Vous avez parlé des quatre piliers et de la prise en charge résidentielle des patients. Oui, nous travaillons sur tous les piliers. La prise en charge résidentielle est assurée dans le canton et financée par l'Etat de Vaud. Bartimée, Esterelle Arcadie, l'Epi, le Levant, les Oliviers, le Relais ; l'Etat de Vaud finance ces actions pour plus de 21 millions de francs, à charge du Service prévoyance et d'aide sociales, et quelques fois de l'AI. Et puis, il y a ceux qui sont dans les hôpitaux, dont la prise en charge est financée, très souvent, par l'assurance-maladie. Aujourd'hui, les toxicomanes qui entrent en résidentiel peuvent faire le choix de l'abstinence. C'est leur propre choix ! Ils peuvent aussi faire le choix d'accompagner cette entrée en prenant des produits de substitution, des médicaments ou de la méthadone, comme c'est le cas depuis 2013 dans l'institution que la commission a visité, les Rives du Rhône, où 20 % des résidents prennent des produits de substitution.

La Ville de Lausanne soutient la politique des quatre piliers et veut être active dans tous les piliers. Elle n'en refuse aucun, avec le même idéal : rêver d'un monde sans drogues et sans alcool consommé de manière excessive. Elle finance aussi des prestations résidentielles. A ce propos, 100 000 francs sont versés à la Fondation du Levant à titre d'imputation de loyer, et 100 000 francs sont versés par subvention, avec Lausanne Région, à une institution plus proche des milieux religieux, Bethraïm. Forte de ces remarques, la Municipalité vous demande d'accepter le préavis et les amendements de la commission.

La discussion générale est ouverte.

**M Gilles Meystre (PLR)** : – Permettez-moi tout d'abord de déclarer mes intérêts : je suis depuis de nombreuses années membre du conseil de fondation de la Fondation ABS, et père de deux

enfants, ce qui peut paraître hors sujet, mais qui, en réalité, ne l'est pas vraiment ; je dirais même pas du tout !

Cela fait en réalité un certain temps que j'attends le débat de ce soir. Une fois n'est pas coutume, celui-ci va bien au-delà des débats dont on a l'habitude. C'est d'abord un débat qui transcende les clivages partisans. Mais c'est surtout un débat qui nous oblige, nous tous, et chacun d'entre nous, à nous interroger sur plusieurs plans : politique, bien sûr, mais aussi humain et personnel. Je dirais même qu'il y a de la noblesse dans ce sujet, parce qu'il nourrit des questions dont les réponses sont rarement toutes faites, des questions qui titillent nos convictions, des questions qui soulignent nos contradictions, qui réfèrent à notre qualité d'élus, à notre rôle de parents, et à la vision de la société que nous souhaitons offrir à ceux qui nous entourent, comme à ceux qui marcheront dans notre sillon.

Alors faut-il, oui ou non, accepter la mise en place d'un espace de consommation sécurisée ? A cette question, je réponds trois fois oui. Oui en tant qu' élu, oui en tant que père et oui aussi en tant que fumeur. Je dis d'abord oui en tant qu' élu, un élu qui avait déposé en 2004 déjà une motion demandant une réforme du dispositif d'aide aux toxicodépendants. Malheureusement, la réponse municipale de l'époque s'était révélée fort maladroite et m'avait poussé à voter non, comme elle avait d'ailleurs poussé, et je tiens à le préciser ici, la Fondation ABS à annoncer qu'elle ne soutenait pas ce rapport-préavis. Aujourd'hui il en va évidemment bien différemment, parce que le travail a été fait différemment.

Je dis oui en tant qu' élu aussi, parce que, comme cela a déjà été dit, le statu quo qui prévaut depuis le refus du local d'injection n'est tout bonnement plus supportable, car il n'y a pas un seul « shootoir » à Lausanne, il y en a des dizaines, logés dans nos W.C. publics et dans nos halls d'immeubles, dans nos arrière-cours et dans les préaux d'écoles, au grand dam des parents et des commerçants. Or en tant qu' élu, et c'est du moins la vision que je me fais de notre fonction, nous avons le devoir de mettre un terme au laisser-faire et de tenter une solution indispensable, tant sur le plan sécuritaire que social et sanitaire. L'espace de consommation sécurisé en est une, certainement incomplète, certainement perfectible, et ce n'est pas pour rien que c'est un projet-pilote. Certainement partielle aussi, car cet espace ne supprimera ni la toxicomanie ni le deal, il faut bien l'avouer.

Je le soutiens aussi en tant que père, car les cabossés de la vie, qui chapardent des cuillères du centre-ville, qui déambulent sur la Riponne en quête d'un compagnon de biture, et qui hèlent les passants à la recherche de quelques sous, ces damnés pourraient être nos enfants. De quelque famille qu'ils soient, suite à un coup de blues, à une mauvaise fréquentation, absolument rien ne les préserve de l'enfer de la drogue. Un espace de consommation ne les en préservera pas non plus, c'est vrai, mais il offrira au moins aux toxicomanes un lieu où trouver conseil, accompagnement, orientation dans le réseau et du matériel propre. En clair, aucune garantie contre la drogue, certes, mais quelques garanties, quelques heures de la journée contre le HIV et l'hépatite en particulier. Pour leur entourage, pour leurs parents et pour leurs proches, c'est déjà beaucoup mieux que le statu quo, et c'est ce qui existe d'ailleurs dans de nombreuses autres villes du pays.

Je dis oui enfin en tant que fumeur. Cela peut paraître anecdotique, mais un petit retour sur soi-même quand on traite de tels sujets est parfois utile. Bien que, comme les opposants à l'espace de consommation, je demeure convaincu que l'objectif ultime de toute politique de la drogue doit être l'abstinence, comme fumeur qui grille trente clopes par jour, je sais à quel point il ne suffit pas de décréter qu'on arrête pour cesser de fumer du jour au lendemain. J'ai bien sûr essayé patchs, Nicorette et autres, en vain. Certains s'en sont sortis, mais pas moi ! Et c'est ce qui me fait dire aux partisans d'une autre forme de prise en charge, offerte par le Levant il y a quelques années, ou par les Rives du Rhône aujourd'hui, c'est ce qui me fait vous dire, madame Longchamp, que votre obstination à ne plaider qu'en faveur de l'abstinence nous mène dans le mur.

Pour arrêter de fumer, comme pour arrêter de se droguer, il ne faut pas une seule réponse, mais plusieurs. Il faut plusieurs réponses pour parer à plusieurs stades de l'addiction. Alors oui, les Rives du Rhône en sont une de réponse, mais ce n'est pas non plus l'alpha et l'oméga, car cette

institution n'est pas adaptée à tous les toxicomanes ni à tous les stades de l'addiction. Celui qui n'est pas prêt à s'en sortir, celui qui n'a pas le recul nécessaire sur lui-même, celui qui n'a pas la force physique et psychologique de vouloir, croyez-moi, n'a pas sa place aux Rives du Rhône. [M<sup>me</sup> Longchamp répond « Si » hors micro]. En attendant qu'il soit prêt, et c'est mon message ce soir, madame Longchamp, c'est notre devoir de proposer des solutions intermédiaires, c'est notre devoir de l'accompagner, de l'orienter, plutôt que de le laisser crever à petit feu et mettre sa vie en jeu, comme celle de nombreux autres. Et c'est précisément cela la fonction de l'espace de consommation que nous sommes amenés à voter ce soir.

Voilà, mesdames et messieurs, les raisons de mon engagement en faveur de cet espace de consommation. C'est le message que je souhaitais vous transmettre en tant qu'élu, en tant que père et en tant que fumeur. Alors, bien sûr, je reconnais volontiers qu'il ne sera pas aisé d'expliquer ce qui peut, a priori, sembler contradictoire. D'un côté, on interdit la fumée dans les lieux publics, alors que, de l'autre, on autorise les toxicomanes à s'injecter dans un espace qui leur est spécialement dédié. D'un côté, on interdit la mendicité sur la voie publique, alors que, de l'autre, on s'apprête à tolérer des dealers à proximité du Vallon. D'un côté on veut un Etat exemplaire, alors que, de l'autre, on autorise ce même Etat à construire un espace où des individus s'injectent des substances illégales. Mais n'est-ce pas cela la politique ?

Je salue le travail que nous avons fait en commission. En effet, nous avons tenté de concilier l'inconciliable, et c'est ce que j'aimerais que l'on fasse ce soir. C'est notre rôle de sortir des dogmes, de dépasser les blocages, de refuser la fatalité et de tenter une solution, quitte à l'abandonner dans trois ans. Ne pas plaider en faveur du noir ou du blanc, mais chercher en quelque sorte le plus beau gris. C'est, à mon sens, le sens de la vie, mais c'est surtout le sens de notre mandat et du débat que l'on doit avoir ce soir. Avec la majorité du groupe PLR, je vous invite à accepter ce préavis, comme l'a fait la commission.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – J'ai été très sensible aux propos de mon collègue Meystre. Toutefois, ma position se distancie de la sienne. Je déclare mes intérêts : pendant quatre ans, j'ai été tuteur d'une personne toxicodépendante à l'héroïne. Les phases de sevrage et de prise de méthadone, accompagnées d'une occupation professionnelle, ont été les meilleurs moments de sa période de consommation. Je précise que mon ancien pupille est encore en vie et a pu sortir de son addiction.

A la lecture de ce préavis, je constate que plusieurs points sont discutables. Tout d'abord, pourquoi est-ce à Lausanne qu'incombe la responsabilité de créer un tel espace ? Les autres grandes villes du canton pourraient également l'accueillir. De même, pourquoi serait-ce à Lausanne de prendre en charge la totalité des frais d'exploitation annuels, estimés à un million ?

Le fait de ne pas demander la preuve de l'identité d'une personne se présentant à l'espace de consommation sécurisé est un autre point discutable. Il paraît pourtant indispensable de tenir un registre des utilisateurs de cet espace. En termes de sécurité, quel serait le dispositif de communication si l'un des utilisateurs venait à décéder ? Que feront les toxicomanes après leur injection, sachant qu'à César-Roux 16, un déjeuner est servi à de nombreuses personnes, dont des dealers ? La Ville ne voit-elle pas une contradiction là-dedans ? En créant cet espace, pensez-vous que les toxicomanes réunis à la Riponne disparaîtront ou privilégieront ce lieu d'injection ?

L'impact de la drogue de rue a-t-il été évalué sur le tourisme ? On ne parle pas non plus dans ce préavis des mesures de lutte contre le deal à Chauderon, au Maupas, au Petit-Chêne, à la rue de Bourg. Pourquoi n'en font-elles pas partie ? Il est toutefois fait mention de microdeal. Pouvez-vous nous donner plus de détails quant à son périmètre ?

Nous avons également appris que sur 1428 condamnations ces dernières années, seules 45 personnes ont été emprisonnées. C'est étonnamment peu ! La pression devrait être renforcée et les peines pénales concernant les dealers devraient être alourdies, sans aucun état d'âme. Bien qu'on argumente souvent que les prisons sont pleines, celle construite pour les mineurs à Palézieux est pourtant sous-occupée. N'y aurait-il pas possibilité de l'utiliser ?

En effet, même si l'espace de consommation sécurisé voit le jour, le deal de jour ne disparaîtra pas et il se déplacera au Vallon. A certaines heures, cet endroit ressemble plus à la Cour des Miracles qu'à un quartier populaire lausannois. Par conséquent, je vous invite à laisser les Lausannois décider du sort de ce sujet, oh combien important et émotionnel. Il faut envisager qu'ils se prononcent lors d'un référendum spontané, comme l'avait proposé notre syndic voilà dix ans. Quant à moi, je refuserai ce préavis.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR), rapportrice de minorité :** – Je déclare tout d'abord mes intérêts : je suis un des membres fondateurs de l'Association romande contre la drogue, qu'a rejointe depuis peu M. Ducommun. Je suis aussi bénévole depuis de nombreuses années au Foyer des Rives du Rhône, dont parlait M. Meystre – il est tellement dépendant qu'il est déjà parti fumer sa sèche (*M. Meystre n'est pas dans la salle.*) J'étais bénévole au Levant, ancienne formule.

Pourquoi me suis-je investie depuis plus de trente ans dans la lutte contre la toxicomanie ? Parce que j'ai eu des élèves qui sont morts d'overdose et qu'ayant quatre enfants, je me sentais redevable vis-à-vis de la société.

Avant de vous lire ce que je vous ai préparé, je vais revenir sur les propos de certains de mes préopinants. Monsieur Gaillard, vous avez dit qu'un patient ne doit pas être si malade qu'il ne peut entreprendre une thérapie. Avez-vous connu le Letten ? Nous sommes allés chercher des personnes au Letten pour les mener directement aux Rives du Rhône, sans pression, si ce n'est des parents, qui en avaient assez, ou de la Justice. Eh bien, ces personnes s'en sont sorties. Accepter, re-excuser, avez-vous dit. Dans mon investissement depuis trente ans contre la toxicomanie, je n'ai jamais jugé, accepté ou excusé un toxicomane, pour reprendre vos propos. Je les ai toujours accueillis, aidés, soutenus et aimés.

Madame Sophie Michaud Gigon, vous avez dit que si un de vos proches, et je l'ai également entendu dans mon groupe, était touché par la drogue, vous préféreriez le savoir entouré par des professionnels plutôt que dans la rue. Je vous comprends. Mais, pour ma part, je prendrai cette personne et je l'amènerais dans une institution qui s'emploierait vraiment à l'aider à s'en sortir, et pas à le maintenir dans la drogue.

Monsieur Carrel, à la fin de votre intervention, heureusement, vous avez dit « une partie du groupe PLR », parce que vous avez commencé en disant « le groupe PLR », et je refuse cette affirmation. Nous en reparlerons. (*Rires dans la salle.*) Un lieu sécurisant pour les toxicomanes, avez-vous dit. Comme cela est dit dans le préavis, et comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Resplendino, ce sont les personnes les plus précarisées qui iront dans ce local. Où iront les autres ? M. Carrel a également dit que, cette fois, le projet prévoit un groupe d'accompagnement – M. Tosato a répété tout à l'heure que le projet prévoit enfin un groupe d'accompagnement. J'aimerais l'informer – il n'était pas encore au Conseil communal à ce moment-là – que le rapport-préavis 2006/66 du 14 décembre 2006, refusé lors du référendum de 2007, prévoyait déjà un groupe d'accompagnement. J'ai ici la page de ce rapport-préavis ; il était dit : « un groupe d'accompagnement sera mis sur pied, comportant, dans la mesure du possible, des représentants des bénéficiaires, des représentants du quartier, la déléguée à l'Observatoire de la sécurité et les différentes instances du réseau sociosanitaire. Ce groupe aura pour but de faire adhérer les partenaires au projet et de faciliter la cohabitation dans le quartier ».

J'ajouterai que, lors de ce préavis 2006/66, M. le municipal Bourquin n'avait pas voulu révéler l'emplacement de ce futur local d'injection, car il devait encore acheter l'immeuble et que s'il révélait le lieu, il risquait de « manquer » cette transaction.

Madame Resplendino, je n'accepte pas votre accusation selon laquelle voter non, c'est laisser les toxicomanes s'injecter dans les toilettes publiques, les laisser mourir comme cela. Je n'accepte absolument pas votre affirmation.

Monsieur Donzé (*rires dans la salle*) – oui, parce que vous dites tellement de bêtises ! –, avez-vous écouté M<sup>me</sup> Resplendino quand elle a dit que, justement, il y avait moins de seringues abandonnées dans la rue ? Etiez-vous à Lausanne en 2006 ? En 2007 ? La situation n'est pas la

même depuis lors. Mais, monsieur Donzé, je n'ai pas encore compris votre position, car vous vous êtes contredit tout au long de votre exposé.

Monsieur Tosato, vous dites que tout a changé. Le lieu ; bon, qu'est-ce que cela peut faire ? C'est toujours un local d'injection. Une distribution de seringues ; on le sait. Qu'il y aurait entre 500 et 600 toxicomanes. Vous avez dit qu'il y avait une bonne synergie entre les différents acteurs du domaine de la dépendance. Je vous rappelle que, dans le précédent préavis, nous avons auditionné toute une série d'institutions, qui étaient venues nous parler de leur projet. Vous avez parlé de Bethraïm, qui est contre le local d'injection, le Levant, le Relais, etc. Nous les avons déjà auditionnés. Rien n'a changé par rapport au dernier projet de local d'injection.

Je vois que Gilles Meystre est revenu, mais je ne m'attarderai pas sur ses accusations, que je trouve assez déplacées.

Je redis ce que j'ai écrit dans mon rapport de minorité : ce postulat est un copié-collé du préavis 2006/66, refusé par les citoyens lausannois par 54,63 %, et du préavis 2009/3, retiré au dernier moment par la Municipalité, de peur qu'il soit refusé par le Conseil communal, sans le projet de bistrot social, de fait, tout de même réalisé et avec, en plus, l'offre de petits jobs. Sur ce dernier point, je salue la proposition de la Municipalité, qui reprend ainsi une proposition de Lausanne Ensemble suite au référendum de 2007, qui a été refusée par la gauche de ce Conseil d'alors. Ayant bien lu le préavis précédent, je peux affirmer ici que celui-ci prévoyait également un groupe d'accompagnement comprenant, entre autres, des habitants du quartier.

Celles et ceux qui se souviennent de la Platzspitz et du Letten des années huitante conviendront que nous sommes loin de cette situation. Il est donc excessif de parler de scène ouverte de la drogue à la Riponne. Bien sûr que la présence de ces blessés de la vie dérange certains. Pour celles et ceux qui étaient déjà au Conseil communal en 2007, je rappelle que des représentants socialistes et de la gauche avaient dit que ces marginaux ne dérangent personne, qu'ils n'étaient pas dangereux, etc.

Lors d'un examen d'un autre préavis, un municipal, je crois bien que c'était M. Tosato, avait dit que la rue était à tout le monde et que l'on ne pouvait pas forcer des gens à partir. Nettoyer la Riponne ! Quelle formule inélégante prononcée par l'ancien syndic, M. Brélaz. Mais, en plus, on trompe le citoyen en affirmant qu'un local de consommation de stupéfiants nettoierait la place.

Le directeur du local de Genève, que j'ai vu, dit : « Le toxicomane recherche un espace social. Un local de consommation n'empêche donc pas les rassemblements, car la rue est un espace de vie et de liens sociaux pour certains. Le toxicomane a besoin d'être vu, mais aussi d'observer, au milieu de la société. »

Pour que le local fonctionne, l'autorité devra décréter un espace de tolérance, un espace de non-droit, où un toxicomane en possession de drogues ne pourrait pas être appréhendé s'il affirme qu'il se rend au local. Comment la police pourra-t-elle faire la différence entre un consommateur s'y rendant réellement et un dealer ? Et, comble des combles, au point 6.3.7 du préavis, il est écrit : « une certaine tolérance pour le microdeal à l'intérieur du local ». Faut-il ici rappeler que la détention et la consommation de drogues sont illicites en Suisse. De plus, c'est un appel fait aux dealers.

Le préavis est faible en ce sens qu'il contient nombre d'affirmations fausses et de contre-vérités. La littérature existante généralement citée repose en grande partie sur des données fragmentaires, recueillies de manière sélective par des organisations ou des intervenants favorables ou acquis d'avance à l'ouverture d'un local d'injection. Les données recueillies, qui occultent ou édulcorent les expériences négatives faites dans les locaux en Suisse – dont certains ont dû fermer temporairement, comme à Genève, Olten ou Bâle, ou durablement, comme à Lucerne – ne mentionnent jamais les arguments développés par les opposants dans des congrès sur la drogue, en Suisse et à l'étranger, dont les actes sont, le plus souvent, disponibles.

Les expériences faites à l'étranger – Pays-Bas, Allemagne, Madrid, Sydney, Vancouver, entre autres – sont présentées sous un jour favorable, alors que les critiques sont systématiquement passées sous silence. Il existe pourtant des documents contestant ou réfutant les conclusions des rapports officiels consacrés à ces structures. Les partisans d'un tel local omettent de signaler le

caractère abondant et déjà très diversifié de l'offre de prise en charge dans le canton de Vaud, incluant plusieurs locaux, basés initialement à bas seuil d'exigences, puis à bas seuil d'accessibilité, ce qui permet d'évaluer la notion d'exigence.

Résolument opposé à l'ouverture d'un local de consommation, *l'European cities against drugs* (ECAD), organisation qui regroupe de nombreuses villes européennes, et plusieurs communes de Suisse, relève, dans une contribution consacrée aux locaux d'injection, que « si, et lorsque les autorités décident tacitement ou expressément que la police ne doit pas intervenir contre les atteintes à la loi sur les stupéfiants dans un local de consommation, ou à proximité, la légalisation de la consommation de drogues est un fait. De surcroît, il serait manifestement contradictoire que des services sociaux exploitent un tel local dans le même temps où la surveillance policière conduirait à des arrestations. Dans la pratique, des locaux d'injection et de consommation sont des espaces où les lois sur les stupéfiants, en vigueur partout ailleurs dans la société, sont nulles et non avenues ».

Au point 6.3.4 du préavis, il est écrit qu'on peut estimer à 100 le nombre de personnes qui utiliseraient cet espace de manière régulière. Selon l'amendement voté en commission, le local serait ouvert sept heures par jour. Le préavis proposait six heures par jour, et la Municipalité estimait que 50 injections pourraient se faire ainsi. En ouvrant sept heures par jour, on peut estimer le nombre d'injections à 58 par jour. Où se feront les 42 autres injections restantes, si on prend toujours les 100 personnes les plus précarisées ? Cela en sachant qu'elles ne s'injectent certainement pas une seule fois par jour, ainsi que les 400 à 500 autres, qui visiteraient le local de consommation de manière irrégulière. Dans la rue ? Dans les toilettes publiques ? Donc, promettre à la population que le local d'injection est LA solution pour que drogués ne se piquent plus dans l'espace public est un leurre.

Des professionnels des thérapies axées sur l'abstinence estiment que l'installation confortable des toxicomanes dans leur dépendance leur enlève toute motivation pour entreprendre un sevrage et un traitement de réhabilitation. On leur donne en quelque sorte ce qu'il faut et qu'ils nous fichent la paix ! Or le parcours vers l'abstinence nécessite un postulat d'exigence, ce que malheureusement la politique actuelle refuse.

Depuis 1999, 52 institutions dont les thérapies étaient axées sur l'abstinence ont purement et simplement disparu ou ont dû changer leur politique sous pression des élus. Comme l'enveloppe budgétaire consacrée à la politique de la drogue n'est pas extensible à l'infini, une grande partie des fonds affectés aux institutions dites à bas seuil d'exigence le sont forcément aux dépens des institutions à seuil d'exigences moyen ou élevé. Les sommes de réhabilitation à moyenne et haute exigence assurent non seulement l'hébergement, mais également le traitement et l'occupation des personnes souffrant de dépendances en vue de leur réinsertion socioprofessionnelle, leur offrant la possibilité d'entreprendre un apprentissage, de finir, pour certains, le cursus scolaire obligatoire, et même, parfois, de fréquenter l'Université et d'obtenir un diplôme supérieur, voire un doctorat, et cela avant leur sortie de l'institution.

Les personnes qui ne consomment plus ont toujours une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Il ne faut donc pas leur mettre sous les yeux un local de consommation pour les tenter. Il faut transformer les mauvaises addictions en bonnes addictions.

Si les deux premiers articles de la Loi sur les stupéfiants – la prévention et la thérapie – étaient bien appliqués, on n'aurait pas besoin des deux autres articles. La drogue, c'est la mort ! La drogue, c'est la mort de la famille ! Que se passera-t-il s'il y a une overdose mortelle dans l'espace de consommation ? Quelle sera la responsabilité financière, mais également morale de la Municipalité ? Selon des médecins contactés, des vacations médicales devraient être organisées. Les médecins auraient la responsabilité de la mise en place d'un chariot d'urgence, qui devrait notamment comprendre de la naloxone, et qui, selon eux, ne peut être administrée que par un médecin. J'ai posé la question en commission, mais la réponse évasive de M. Tosato ne m'a pas convaincue.

Ne sacrifions pas nos enfants ! Pour eux, ne banalisons pas la drogue. N'acceptons pas qu'un local de consommation soit ouvert, n'acceptons pas que nos enfants deviennent des proies faciles

pour les dealers. En tant qu'élue, en tant que maman de quatre fils et grand-maman de quatre petits-fils, je voterai non. Je ne suis pas fumeuse, donc il n'y a pas de troisième condition.

Monsieur le président, veuillez déjà noter que je demande le vote nominal pour l'ensemble des conclusions du préavis, ainsi que le référendum spontané, sur lequel je reviendrai plus tard.

**Le président** : – Ces demandes ont été bien enregistrées. Je me permets de remarquer que je souhaite que nous discutons plutôt du fond du préavis et qu'il y ait un peu moins d'interpellations entre élus et autres parties de ping-pong. C'est notamment ce à quoi servent, il me semble, les séances de groupe. Je remercie donc les représentants des différents groupes de ne pas régler leurs comptes en plénum.

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – En tant que membre de la commission, j'aimerais d'abord souligner l'excellent état d'esprit qui a régné durant nos travaux.

Nous avons proposé des amendements et nous avons fait un certain nombre de visites ; nous avons eu un certain nombre d'auditions, qui ont permis, je crois, pour les miliciens que nous sommes – et là, je déclare mes intérêts contraires : je ne m'y connais pas en matière de drogues, je n'ai pas de connaissance particulière sur le sujet – nous ont permis, à ceux qui n'étaient pas dans ce milieu, d'acquérir certaines connaissances et de savoir un peu mieux ce qu'est un local d'injection. La visite du local d'injection à Genève nous a tous beaucoup touchés et frappés. Nous avons vu à quel point c'était un lieu médicalisé, un lieu où un lien social peut se créer, et je crois que, pour ces raisons, les travaux de la commission ont permis d'avancer sur ce sujet.

Maintenant, concernant l'empiétement sur l'espace public, il ne faut pas se leurrer, il y aura quand même un certain nombre de shoots en moins dans les rues de Lausanne chaque année ; et nous pouvons même l'estimer. On peut estimer à 30 000 les shoots en moins par année dans les rues de Lausanne. Peut-être que cela ne va pas résoudre tous les problèmes de la drogue en ville, mais cela va certainement en réduire l'implication sur l'espace public, et je suis sûre que nos concitoyens sont demandeurs d'un peu d'air par rapport à cette question. Je ne pense pas que c'est se voiler la face et ne pas tendre la main aux toxicomanes. Je crois que, pour nos concitoyens, d'avoir un espace public un peu libéré, des toilettes publiques plus propres, c'est un élément important.

Une chose m'a aussi beaucoup touchée, c'est la rencontre avec quatre toxicomanes, que nous avons vus. Sans dévoiler ce qui s'est vraiment dit, ils avaient les quatre des consommations assez différentes de drogues. C'était assez impressionnant, parce qu'ils nous ont dit eux-mêmes que, pour eux, ce serait un soulagement d'avoir un lieu comme l'espace de consommation sécurisé. Cela leur redonnerait un peu de dignité, parce que d'aller se shooter dans les toilettes publiques de la place de la Riponne, n'est pas très digne humainement. C'est donc aussi pour leur tendre la main, pour leur dire que, oui, ils ont aussi une place quelque part dans cette ville, que nous devons aller vers la construction de cet espace de consommation sécurisé.

Evidemment que cela ne va pas résoudre tous les problèmes, mais cela permettra quand même de donner un peu d'air aux problèmes des toxicomanes, qui sont en demande d'un tel lieu. Il ne faut pas se voiler la face : tout le monde n'est pas prêt au même moment à entrer dans une thérapie ou dans une phase d'abstinence. Pour des personnes qui, malheureusement, sont dans de telles phases, il faut leur proposer quelque chose de concret, comme le local d'injection. Comme l'a dit Sophie Michaud Gigon, et comme je l'avais aussi dit dans mon groupe, personnellement, si j'avais une personne proche de moi qui devait se droguer, je préférerais la savoir dans un tel local plutôt que de la savoir toute seule dans des toilettes publiques. Je vous demande donc de soutenir cet espace.

**M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur de majorité** – J'enlève ma casquette de rapporteur de majorité pour éclairer quelques points soulevés pendant la discussion en tant qu' élu, qui a participé aux travaux de la commission.

On a parlé de la problématique de l'overdose à l'intérieur d'un espace de consommation. Sachez que, pendant les travaux de la commission, nous sommes allés au Quai 9, à Genève, et nous avons aussi rencontré un membre de la police bernoise, qui travaille avec l'espace de consommation à Berne. Cette question a été soulevée en commission. Ce qui a été dit par la

directrice et par les travailleurs sociaux du Quai 9, c'est qu'il peut arriver qu'il y ait une overdose, mais le fait que cela se passe à l'intérieur de l'espace de consommation fait que la réponse médicale est extrêmement rapide et, dans les cas où c'est arrivé, le plus souvent, un décès qui aurait été quasiment certain lors d'une consommation de drogue à l'extérieur a pu être évité.

Concernant le microdeal, j'aimerais m'inscrire dans une clarification qui a été très explicite quand on a rencontré le responsable de la brigade Krokus, qui est l'équivalent de la brigade des stupés à Berne, qui travaille avec l'espace de consommation ; cela avait aussi été spécifié par les travailleurs du Quai 9, à Genève. Il faut savoir que la police peut intervenir à l'intérieur des espaces de consommation. Une convention entre l'espace de consommation et la police règle ce type d'intervention ; il faut savoir que cela existe. D'ailleurs, à Genève, cela arrive souvent que les travailleurs sociaux appellent la police pour venir arrêter quelqu'un qui se comporte mal, qui est violent, ou qui a des doses de drogue sur lui supérieures à des doses de consommation.

On a aussi parlé des Rives du Rhône. Nous sommes allés rendre visite à cette institution, où l'on prône, de manière générale, une thérapie par l'abstinence. Il faut savoir que, même là-bas, aujourd'hui, l'abstinence n'est plus appliquée à 100 %, puisque le directeur nous confiait lui-même que, dans 20 % des cas, les gens sont sous des régimes de substitution. Même là-bas, les mesures évoluent avec le temps. Pour une personne qui est dans une institution à haut seuil de ce type, la réussite d'une désintoxication n'est pas de 100 % ; il y a des gens qui échouent dans ce genre d'institution. Pour ces gens qui échouent, qui n'arrivent pas à faire un travail d'abstinence, il faut bien qu'il y ait un filet social et sanitaire qui peut leur donner une chance pour, peut-être, plus tard, y retourner. Il s'agit donc ici d'étoffer une offre diversifiée.

Il faut revenir à ce qui est dit dans le préavis. Il ne dit à aucun moment que l'espace de consommation va régler le problème de la drogue à Lausanne. Il ne dit à aucun moment qu'il n'y aura plus de seringues dans l'espace public. Il ne dit à aucun moment qu'il n'y aura plus de consommation dans la rue. Il ne dit à aucun moment que les scènes de la drogue disparaîtront. Ce qu'il dit, c'est que les études scientifiques démontrent que, quand il y a un espace de consommation, il y a une tendance à l'amenuisement de ces différents points, il y a une baisse des seringues dans l'espace public. Quand il y a un espace de consommation, il y a une baisse des activités dites de la zone de la drogue et il y a une baisse des overdoses. Jamais il n'est écrit dans ce préavis, en aucun cas, que cela disparaîtra. C'est important de le spécifier, car on n'est pas ici dans une vision angélique de la situation. On est justement dans un rapport pragmatique à la question, où l'on pense que cela a un effet positif, c'est-à-dire que ces phénomènes diminuent, sans pour autant cesser d'exister.

Les mêmes études sont contestées par ma préopinante ; lors de la commission, nous l'avons invitée à nous fournir des travaux de recherche contredisant ces points, mais on ne les a jamais reçus. Je ne peux donc que croire la presse scientifique et les articles de recherche que je peux lire, pas ceux qu'on peut me citer, mais qu'on ne me soumet pas. Dans ces articles, il est aussi prouvé que, dans les espaces de consommation, il y a un glissement du type de consommation. C'est-à-dire que, quand un espace de consommation existe, les prises par injection ont une tendance nette à diminuer et, d'habitude, il y a une augmentation de la prise par inhalation, ou sniff. C'est un phénomène mesuré dans plusieurs espaces de consommation dans le monde, y compris à Genève, au Quai 9, où ils peuvent, puisque l'espace existe, voir comment les gens prennent quelle substance et à quelle fréquence – pour ceux qui viennent, évidemment.

Par rapport à l'action de la police, il est important de se rappeler que le travail de la police doit se concentrer sur le contrôle des réseaux. Ce qui est important, c'est de lutter contre le dealer – pas celui qui vend une ou deux doses, mais celui qui vend des kilos d'héroïne. C'est ce que fait la brigade des stupéfiants à Lausanne, et c'est ce que ce préavis permet aussi de recentrer. Quand on a besoin de six policiers pour un flagrant délit de quelqu'un qui vend une dose, ce n'est pas une manière optimale d'investir les ressources de la ville. Si les six policiers pouvaient travailler de manière concertée sur les réseaux, on aurait peut-être un impact plus positif.

Je voudrais aussi rappeler que, selon le rapporteur de l'ONU sur le droit à la santé, selon l'Office fédéral de la santé publique et selon l'Observatoire européen des drogues et de la toxicomanie,

tout bon dispositif de réduction des risques possède un espace de consommation sécurisé. Cette personne et ces deux organes que j'ai cités ne sont pas des organes politiques d'extrême gauche qui prônent la libéralisation de la drogue. Pas du tout ! C'est donc une mesure concrète, qui vise la réduction des risques et la préservation de la santé des toxicodépendants.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra (Les Verts)** : – J'habite cette Cour des miracles qu'est le quartier du Vallon, et je suis membre de l'association du quartier du Vallon.

Il importe de dire au préalable que le quartier du Vallon accueille déjà de nombreuses institutions sociales ; pour ne citer que les plus importantes : la résidence pour l'Armée du Salut, la Marmotte, la Fondation ABS, la Terrasse, ainsi qu'un certain nombre de personnes SDF, qui fréquentent régulièrement le quartier. Toutes ces institutions et ces personnes cohabitent avec les activités des théâtres du 2:21, du Pulloff, du Dojo, des petits artisans du coin, de Textura et, évidemment, des habitants du quartier, sans trop de heurts, dans un remarquable esprit de tolérance.

Toutefois, l'équilibre est fragile, et il importe d'attacher une importance particulière pour veiller à la qualité de vie de ce quartier, ainsi qu'au vivre ensemble d'une population plutôt moins favorisée qu'ailleurs à Lausanne.

L'association du quartier suit depuis longtemps le projet d'ouvrir un espace de consommation sécurisé au Passage. C'est notamment grâce à la très bonne collaboration avec le Passage et son directeur, M. Nicolas Pythoud, que nous avons pu nous convaincre que l'ouverture d'un tel espace sera tout à la fois positive pour les usagers de ce lieu, qui bénéficieront de meilleures conditions d'hygiène et sanitaires – c'est le pilier de la réduction des risques –, et pour le quartier et ses environs, où l'injection et l'abandon de seringues sur l'espace public devraient diminuer dans une certaine proportion.

Si la majorité de l'association est majoritairement favorable à l'ouverture de l'espace de consommation sécurisée au Passage, cette association ne représente toutefois pas tous les habitants du quartier. Lors de la présentation publique du projet au quartier, en mars 2017, certains habitants ont pris la parole pour faire part de leurs réticences, de leurs craintes par rapport à leurs enfants, et de leur peur de ne pas se sentir à l'aise ou en sécurité dans leur quartier.

C'est en raison de ce contexte très particulier du Vallon que l'association du quartier a demandé à plusieurs reprises à la Ville, et encore lors de la soirée publique en mars 2017, à laquelle participait M. le municipal Tosato, que des mesures d'accompagnement pour le quartier soient prévues. Celles-ci concernent des questions d'hygiène et de salubrité dans le quartier, comme la pose de toilettes et un point d'eau, la pose de consignes pour les SDF, une bonne gestion des heures d'ouverture entre les institutions sociales pour éviter que les usagers ne se retrouvent dehors par tous les temps et une amélioration générale de l'hygiène du quartier.

Malheureusement, et nous le déplorons fortement, le préavis 2016/41 ne traite pas cet aspect. Nous ne pouvons, encore une fois, que le regretter. Nous souhaitons savoir si la Municipalité valide ce principe de contrepartie pour le quartier et comment elle compte le concrétiser. Un engagement formel de la Municipalité dans ce sens est important pour l'association de quartier.

En ce qui concerne les impacts potentiels sur le quartier, nous remercions les membres de la commission qui ont souligné l'importance d'écouter et d'informer le quartier, et qui ont aussi insisté pour que l'évaluation ne porte pas que sur le dispositif au niveau sanitaire, sur l'influence sur la consommation et sur le deal en général, mais aussi sur l'impact local sur le quartier : microdeal local, salubrité, insécurité réelle ou ressentie des habitants.

Nous saluons la mise sur pied du groupe de pilotage et d'accompagnement auquel participera un représentant de l'association du quartier du Vallon, qui vérifiera que les objectifs du projet sont atteints et que le quartier n'est pas victime de nouvelles nuisances. Nous attendons cependant de ce groupe une évaluation régulière des conséquences qui pourraient résulter de cet espace de consommation. Dans un amendement, il sera demandé une évaluation après dix-huit mois.

Mais nous pensons qu'une évaluation au bout de dix-huit mois n'a que peu de sens à l'échelle de la vie de quartier. Nous pensons que la temporalité des deux préoccupations, soit une évaluation générale de l'espace de consommation sécurisé pour Lausanne et une évaluation fine à l'échelle du quartier, n'est pas du tout la même. En effet, pour les habitants, les usagers, les commerçants, les travailleurs du quartier, nous allons devoir vivre avec les éventuelles conséquences et effets secondaires dès le premier jour d'ouverture de cet espace, et cela quotidiennement. Il est donc nécessaire pour nous de demander d'effectuer une analyse de la situation plus fréquemment et de façon plus réactive. Ainsi, nous demandons des évaluations fréquentes et ponctuelles liées à la sécurité et à l'hygiène à l'échelle du quartier du Vallon, en prenant une attention toute particulière à la situation du collège de la Barre, pour que la situation s'améliore particulièrement aux alentours de ce collège.

Nous pensons que le groupe d'accompagnement prévu au chapitre 6.3.10 du préavis, de par sa composition multiple, ce qui est d'ailleurs un point positif, aura toutefois un agenda difficile à mettre en place et une certaine lourdeur. Il nous semble – et nous le demandons à la Municipalité – nécessaire de créer un petit groupe local, avec des représentants du quartier, officialisé par la Commune, qui pourra suivre le projet au quotidien, ou en tout cas très fréquemment, par exemple, en lien avec les colloques hebdomadaires du Passage.

Ces deux points – contreprestation pour le quartier et évaluation très rapprochée à l'échelle du quartier des impacts et des conséquences de cet espace de consommation sécurisé – sont des éléments importants pour la réussite du projet, que nous espérons, et pour son acceptation par une majorité des habitants du Vallon.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Je crois que mes positions sont connues. Il y a eu un débat relativement important au sein du PLR et la majorité du groupe soutiendra ce préavis, ce qui montre que les mentalités, les arguments ou les possibilités ont évolué depuis 2006 ; en politique, c'est une bonne chose. Quelque part, cette évaluation du PLR, cette modification de la position du groupe et de la perception de la politique en matière de toxicomanie au sein du PLR, notamment sur le local d'injection, est une bonne chose.

Cela étant, à titre personnel, et contrairement à un certain nombre de mes collègues, je ne peux me rallier à ce préavis et je ne peux pas non plus soutenir l'ouverture d'un local d'injection à Lausanne. Je crois qu'il faut être honnête dans un débat comme celui-ci. Les chiffres, on peut les tordre dans tous les sens. Chacun peut interpréter le nombre d'injections qu'on peut faire dans le local, chacun peut interpréter les pourcentages ou la diminution et l'augmentation de tels déchets qui peuvent être laissés sur la route, le nombre d'injections qui peuvent se faire, mais, au final, on n'arrivera que très peu à avoir une image réaliste, et encore moins, une image constructive sur laquelle on peut débattre.

Ce qui me convainc à persister à m'opposer au local d'injection, c'est l'équilibre entre les quatre piliers de la Loi sur les stupéfiants. Ces quatre piliers sont importants et s'il y a eu un plébiscite en 2008 pour l'instauration dans la loi de ce quatrième pilier, c'est une bonne chose. La lutte contre la toxicomanie et la lutte contre le trafic de drogues nécessite la présence de ces quatre piliers. La clé de voûte de ces quatre piliers, c'est l'équilibre qu'il doit y avoir entre eux. Or, et je vais vous expliquer pourquoi, en créant un local d'injection, on crée une forme de déséquilibre au sein du quatrième pilier.

Le quatrième pilier a une utilité avérée en termes d'échange et récupération de matériel. Le quatrième pilier a une utilité avérée en termes d'assistance médicale, de distribution de nourriture, de contact et d'aide sociale avec les toxicomanes. Ce sont des éléments que je ne remets pas en cause. En revanche, la vision du quatrième pilier permettant d'ouvrir un local d'injection me semble être en contradiction quasi complète avec les trois autres piliers, et elle crée, de fait, un déséquilibre. Elle peut aussi partiellement mettre en échec la politique globale en matière de toxicomanie.

Certes, lorsque la mode des locaux d'injection est apparue, avec leurs chiffres, automatiquement, les autorités ont été obligées, politiquement et également intellectuellement, d'arriver à la conclusion que c'était positif, qu'il y avait une diminution du nombre d'injections, qu'il y avait

une diminution du deal, que, finalement, on pouvait concentrer dans une certaine partie de la ville une problématique ou les nuisances liées à la toxicomanie. Mais je crains que cela ne soit qu'un leurre passager.

Il apparaît, sous l'angle de la sécurité, qu'un local d'injection va attirer des dealers. C'est un fait. Les dealers savent où sont leurs consommateurs. Autant j'admets une utilité à un certain nombre d'éléments du quatrième pilier, autant il faut être honnête : les partisans d'un local d'injection doivent admettre que l'ouverture d'un tel espace va créer une concentration de deal dans une partie de la ville et va également attirer un certain nombre de dealers et de toxicomanes.

Il faut aussi dire, et je crois que cela a été fait – le débat se passe dans un climat sain –, le but de ce préavis n'est pas de supprimer totalement les injections sauvages. Ce serait également faire preuve d'angélisme que de dire qu'un jour ou l'autre, on arrivera à éradiquer le deal et les injections sauvages. En revanche, l'angélisme ne doit pas être comparé ou confondu avec le fatalisme. J'entends, et je peux le lire dans la presse, lors de certaines interventions que, finalement, la drogue existe, c'est là, il faut faire avec, c'est vrai, c'est une réalité ; c'est un discours qu'on entend souvent dans la population. En revanche, en tant que politicien et dans ma responsabilité d'élus, j'estime que je dois être guidé par un certain nombre d'idéaux, sans être idéaliste pour autant. Or, en mon âme et conscience, et surtout dans ma perception politique et dans ma perception des quatre piliers, j'estime que l'ouverture d'un local d'injection serait un mauvais message, puisqu'il serait en contradiction avec les travaux quotidiens en termes de répression, en termes de prévention, et également en termes de thérapie.

Mon souhait, en tant que politicien, et peut-être en tant que politicien idéaliste, ce serait de voir l'entier des moyens alloués à ce local d'injection redistribué à d'autres éléments du quatrième pilier, ou à d'autres éléments qui tendent à la thérapie. Malheureusement, on ne pourra probablement pas y arriver ; mais ce serait mon but et mon idéal en tant que politicien.

J'aimerais conclure sur cette parole : oui, il y a de la drogue dans la rue ; oui, il y a du deal, mais ne l'acceptons pas comme une fatalité ! Soyons politiques, prenons nos responsabilités. D'aucuns diront que notre responsabilité c'est d'ouvrir un tel local. A titre personnel, je pense que notre responsabilité de politiciens est de sortir tous les toxicomanes de la drogue et d'amener tous les toxicomanes à être réinsérés et à pouvoir bénéficier de la même qualité de vie que nous. Pour ces différentes raisons, je refuserai le préavis et je vous invite à en faire de même.

Enfin, et j'imagine que le débat se fera spécifiquement sur cette question, je souhaite que le Conseil communal prenne sa responsabilité d'organe délibérant, prenne une décision, mais qu'il ait également le courage de soumettre cette décision à la population. Car si la Municipalité a fait un très bon travail d'accompagnement et de consultation des habitants du quartier, j'estime que ce projet ne concerne pas uniquement la population de certains quartiers, mais c'est une question de vision de la ville, c'est une question essentielle sur laquelle l'ensemble des Lausannois mérite d'avoir le droit de se prononcer.

**Le président** : – Je précise que le débat sur le référendum spontané viendra après le vote sur les conclusions. Cette demande a bien été enregistrée.

---

La séance est levée à 20 h 05